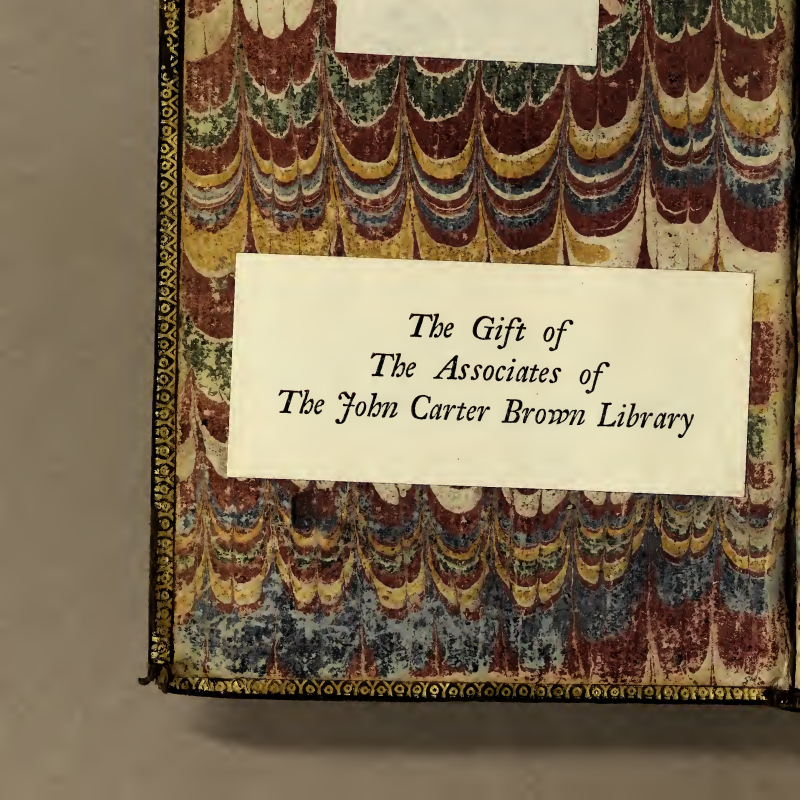
The Gift of
The Associates of
The John Carter Brown Library

naires de la Compagnie de JESUS.

XVII. RECUEIL.

A PARIS,

Chez NICOLAS LE CLERC, Libraire-Juré de l'Université, ruë de la Bouclerie, près le Pont S. Michel, à Saint Lambert.
Cy-devant ruë S. Jacques.

ET RUE S. JACQUES,

Chez P. G. LE MERCIER fils, proche la Fontaine S. Severin, à S. Hilaire.

M DCC. XXVI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

DE FRANCE.

MEs Reverends Peres,

Les Lettres contenuës dans ce nouveau Recueil, n'ont pas beſoin d'éclairciſſement. La ſimple lecture que vous en ferez,

Princeſſes du Sang Impérial, à peine ſortis des eaux du Baptême, fouler aux pieds les grandeurs du ſiécle, & devenir tout à coup de généreux Confeſſeurs de J. C. & de zélez Prédicateurs de ſa Loy.

Des exemples ſi éclatans d'un attachement intrépide à la Foy, & d'une conſtance digne des premiers ſiécles du Chriſtianiſme, rendront encore plus vive la dou-

Peres qui l'ont établie, & avec combien de fatigues & de travaux elle a été cultivée juſqu'à ces derniers jours, pendant près de deux ſiécles qu'elle a ſubſiſté.

Il eſt vrai qu'en divers tems elle a reçû de violentes ſecouſſes: mais elle s'étoit toûjours ſoûtenuë par la patience des Ouvriers Evangéliques, & par l'appui qu'elle trouvoit dans un puiſſant Empereur, que la mort vient de ravir, après ſoixante & un an

Ce grand Prince digne de tous nos regrets, ne fut pas seulement pour les Peuples de l'Asie un objet de vénération ; son mérite extraordinaire, & la gloire de son regne, ont pénétré au-delà de ces vastes mers qui nous séparent de son Empire, & lui ont attiré l'attention & l'estime de toute l'Europe. Aussi est-il vrai de dire qu'il possédoit souverainement l'art de regner, & qu'il

mour & le respect pour sa personne, & annonçoient dès la premiere vûë le Maître d'un des plus grands Empires de l'Univers.

Les qualitez de son ame le rendoient beaucoup plus respectable. Il avoit un genie vaste, élevé, & d'une pénétration, que le déguisement ou la dissimulation ne purent jamais surprendre; une mémoire heureuse &

lui-même, il ne donna jamais à entrevoir ſes vûes ni ſes deſſeins; & il eut l'art de ſe rendre impénétrable aux yeux les plus perçans. Capable de former de grandes entrepriſes, il ne fut pas moins habile à les conduire, & à les terminer.

Loin de ſe repoſer ſur des Favoris, ou ſur des Miniſtres, du gouvernement de ſes vaſtes Etats, il prenoit connoiſſance de tout, &

n'uſant de ſon autorité que dépendamment des Loix, & dans la diſtribution des emplois & des dignitez, n'ayant preſque jamais d'égard qu'à la probité & au mérite.

Tendre envers ſes ſujets, on le vit ſouvent dans des calamitez publiques, compatir à leur miſere en ſe privant de tout divertiſſement, en remettant à des Provinces entieres le Tribut annuel, qui montoit quelquefois à

tôt qu'il monta ſur le trône, le rendit affable & populaire; c'eſt ce qu'on remarquoit ſur tout lorſqu'il faiſoit la viſite des Provinces; les Grands de ſa Cour étoient ſurpris de voir avec quelle bonté il permettoit à la plus vile populace de l'approcher, & de lui porter ſes plaintes.

Quoique la puiſſance & les richeſſes d'un Empereur de la Chine ſoyent preſque immenſes, il

l'Empire.

La molleſſe qui regne dans les Cours des Princes Aſiatiques, ne fut jamais de ſon goût. Loin des délices de ſon Palais, il paſſoit certain tems de l'année dans les montagnes de Tartarie : là preſque toujours à cheval, il s'exerçoit dans ces longues & pénibles chaſſes qui endurciſſent à la fatigue, ſans néanmoins rien relâcher de ſon application ordinaire

de cultiver les sciences & les beaux arts : on peut dire même que ce fut sa passion favorite, & il est vraisemblable qu'il s'y appliqua autant par politique, que par goût, ayant à gouverner une Nation, où ce n'est que par les Lettres qu'on parvient aux honneurs & aux emplois.

Quelque habile qu'il fût dans tous les genres de Littérature Chinoise, il n'eût pas plûtôt con-

tiere de ſes études. Ce fut cet amour des ſciences qui donna aux Miſſionnaires ce libre accès auprès de ſa Perſonne, qui ne s'accorde ni aux Grands de l'Empire, ni même aux Princes de ſon ſang.

Dans ces fréquens entretiens, où ce grand Prince ſembloit oublier la Majeſté du Trône, pour ſe familiariſer avec les Miſſionnaires, le diſcours tomba ſouvent ſur les véritez du Chriſ-

dans ſon Empire, il donna même quelque lueur d'eſpérance qu'il pourroit l'embraſſer. Heureux ſi ſon cœur eût été auſſi docile, que ſon eſprit fût éclairé; & s'il eût ſçû rompre les liens formez depuis long-tems, ou par la politique, ou par les paſſions, qui l'ont retenu juſqu'à ſa mort dans l'infidélité.

Elle arriva le 20 de Décembre de l'anné 1722. Il étoit allé

auquel on ne devoit pas s'attendre, étonna d'abord toute ſa ſuite; mais on apprit bientôt le ſujet d'un retour ſi ſubit. Son ſang s'étoit coagulé, & quelques remedes qu'on lui donnât, on ne put le ſoulager. Il ſe vit mourir, & le jour même qu'il mourut, il aſſembla tous les Grands, & leur déclara qu'il nommoit ſon

* Maiſon de Plaiſance de l'Empereur à deux lieuës de Peking.

du matin le Prince s'assit sur le Trône, & prit le nom de Yong tching; *il fut reconnu de tous les Princes, de tous les Grands, & des Mandarins qui composent les Tribunaux. On donna aux Européans une piece de toile blanche pour porter le deüil, & ils eurent permission de venir frapper de la tête contre terre devant le corps avec les Princes du Sang, & les Grands*

ſécution qu'on y ait encore vûë. On n'y entendoit parler que d'empriſonnemens & de ſupplices. J'en ai déja touché quelque choſe dans le dernier Recueil que j'ay eu l'honneur de vous adreſſer : depuis ce temps-là nous en avons appris le détail par une Lettre que Monſeigneur Thomas de Seſtri, de l'Ordre de S. Dominique, Evêque de Nyſſe, & Vicaire Apoſtolique dans le Ton-

François Bucharelli autre Jesuite de Florence, ayant eu assez de force pour résister aux rigueurs de sa prison, eut la tête tranchée dans la place publique destinée aux éxécutions des malfaiteurs, le 11 d'Octobre de l'année 1723; il étoit accompagné de neuf Chrétiens, soit Catéchistes, soit domestiques, qui finirent glorieusement leur vie pour la même cause, & par le même supplice.

les appliqua à la queſtion, qu'on «
ne ſe ſervit point, comme dans «
les perſécutions précédentes, du «
prétexte de déſobéïſſance & de «
rébellion; mais qu'on leur pro- «
poſa uniquement de renoncer à la «
Foi, de fouler aux pieds les ſain- «
tes Images, & d'adorer les Ido- «
les; & que l'horreur qu'ils fi- «
rent paroître d'une pareille pro- «
poſition, a été la ſeule cauſe de «
leur mort. Les autres Chrétiens «

» *luſtres Confeſſeurs de J. C. Le*
» *Pere Bucharelli Miſſionnaire Je-*
» *ſuite âgé de* 40 *ans. Ambroiſe*
» Daong *Catéchiſte âgé de* 42
» *ans. Philippe* Mi *domeſtique*
» *âgé de* 19 *ans. Emmanuel* Dien
» *autre domeſtique âgé de* 26 *ans.*
» *Celui-ci avoit un frere aîné qui*
» *fût empriſonné pour la Foy en*
» *l'année* 1712, *il eſt mort dans ſa*

* C'eſt à peu près la même choſe, que d'être condamné aux galeres.

40 *ans. Sa tête fut attachée à* «
une eſpece de fourches patibulai- «
res, & expoſé durant trois jours «
aux yeux du public. Luc Chi «
gardien de l'Egliſe âgé de 55 ans. «
François Kam *âgé de 46 ans. Il* «
fut d'abord effrayé des tourmens «
qu'on lui préparoit, & il eut la «
lâcheté de fouler aux pieds les «
ſaintes Images; mais un répen- «
tir amer ſuivit de près ſon cri- «
me, il en fit une rude pénitence, «

dans le dixiéme Recueil, avec quel courage le Pere Faure & le Pere Bonnet entrerent en l'année 1711 dans les Isles de Nicobar, pour y porter les lumieres de la Foy, où aucun Européan n'avoit encore pénétré. On a ignoré jusqu'ici quel a été le succès de leur Mission : tout ce qu'on a pû sçavoir, c'est ce qu'ils y ont consommé de bonne heure leur Sacrifice.

Ville sur la côte de Coromandel, *qui appartient aux Danois, & est dattée du* 31 *Décembre* 1723.

Il mande qu'ayant chargé le Pilote Manuel Dalmeida de s'informer de l'état de la Mission de Nicobar; il avoit rapporté que le Navire Danois qu'il montoit, avoit abordé à une Isle située à l'embouchure du Canal de saint Georges, où il

Franciſco, *&c. qu'ils faiſoient le ſigne de la Croix, & récitoient en langue Portugaiſe l'Oraiſon Dominicale, la Salutation Angelique, & le Symbole des Apôtres ; qu'un entre autres qui ſe nommoit* Senan, *& qui s'expliquoit mieux que les autres, lui fit entendre qu'il étoit le domeſtique des Peres ; que ces Peres étoient morts depuis long tems accablez de diverſes maladies,*

ſur

Manille ; que le Pilote fut invité par le même Senan *à venir voir le tombeau des Missionnaires ; mais que comme il étoit trop avant dans l'Isle, il n'osa s'écarter si loin de son bord ; qu'il fit ses efforts pour engager le Nicobarin de venir avec lui à la côte, mais que ce fut inutilement, parce qu'il ne put se résoudre à quitter ses parens ; qu'il venoit tous les jours à bord, & qu'il se faisoit un plaisir de faire tom-*

c'est à dire, ces bons Peres étoient toujours ainsi ; qu'il est à présumer que les Peres auroient fait de grands fruits, s'ils eussent vécu plus long tems ; que selon les apparences ils n'ont pu se faire à la nourriture des naturels du Payis, qui ne vivent que de racines appellées ignames, de cocos, & de poissons crus ; que ces Insulaires n'ont ni Pagode, ni Idole qu'ils adorent ; qu'ils se plaignent d'être fort tourmentez des

plutôt que les drogues ne pouvoient
à cauſe des maladies dont l'équi-
page fut attaqué, & qu'on at-
tribuë à l'excès qu'il faiſoit de
cocos, & d'une eſpece d'huitres
fort larges qui y ſont en abon-
dance; que le Capitaine avoit
enlevé deux Nicobarins venus
à ſon bord, qu'il étoit mort en-
ſuite avec cinq Matelots ſous les
** Andamans; que quand le vaiſ-*
ſeau mouilla dans la rade de Tran-

* Iſle de cet Archipel.

se présentât une occasion de les renvoyer dans leur Isle.

Le même Pilote fait esperer que l'Insulaire nommé Antonio, *qui est à Manile, passera par Pontichery à son retour. Si cela est, on sera mieux instruit du tems que les Missionnaires ont vêcu dans l'Isle, des fruits qu'ils y ont faits, & du genre de mort qui a terminé leurs travaux apostoliques.*

J'ajoûterai ici, mes RR. PP.

me une disposition de la Providence, qui le destinoit à consoler, à instruire, & à fortifier par les Sacremens, cette multitude de Captifs qui languissoient avec lui dans les fers. Il s'établit au milieu d'eux une espece de Mission très-laborieuse, & ses travaux ont été soûtenus de tant de consolations, qu'oubliant les rigueurs de sa captivité, il n'a jamais fait paroître

*le R. P. Darcisas, Ministre des Religieux Trinitaires de Montpellier, & Député de son Ordre en Barbarie pour la rédemption des Captifs. Elle est datée de Miquenez * le 5 de Novembre 1725.*

» *Mon Révérendissime Pere depuis la lettre que le P. de la Faye* » *vous écrivit il y a quelques jours* » *sur notre seconde audience du*

* Ville du Royaume de Fez.

Portugais, nous n'y voyons pas
d'apparence, quoique nous en
ayons offert huit cens piastres.
Au reste il ne paroît pas impa-
tient; car ce bon Pere sent bien
le besoin qu'ont de lui les escla-
ves de sa Nation. Il les fortifie
dans la Foy par ses exhortations,
& les conduit dans la vertu:
il leur fait endurer l'esclavage
avec patience par son exemple:
il dit tous les jours la Messe

» bien qu'elle nous approuvera
» dans tout ce que nous ferons pour
» le tirer de captivité. En mon
» particulier j'en ai un vrai déſir,
» &c.

La charité & les généreux efforts des RR. PP. Trinitaires n'ont pas eû leur effet : le Pere Portugais eſt demeuré captif &

* Lieu où l'on enferme les Captifs. C'eſt ce qui s'appelle *Bagne* à Conſtantinople.

plus vous en promettre des nouvelles fort consolantes. Il m'est venu cependant encore quelques lettres qui ont précedé le triste évenement dont vous lirez ici le détail, mais j'ai crû que vous me sçauriez gré de la préférence que je donne à celles que j'ai l'honneur de vous présenter. Ces autres lettres de datte plus ancienne, que je n'ai pû insérer dans ce Recueil, trouveront leur place dans un autre que je ne vous

MES REVERENDS PERES,

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur J. B. DU HALDE, de la Compagnie de JESUS.

effet de celles qu'il [illegible]
sera de pénétrer d'une juste douleur
tous ceux qui aiment la Religion.
Fait à Paris ce 17 Avril 1726.

RAGUET.

néral : Permets au Pere J. B. DU HALDE, de faire imprimer le *dix-ſeptiéme Recueil des Lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions étrangeres, par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de* JESUS, qui a été lû & approuvé par trois Théologiens de notre Compagnie. En foi dequoi j'ai ſigné la préſente. Fait à Paris le 6 May 1726.

DE RICHEBOURG.

LETTRES

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Peking, ce 20 Août 1724.

MON REVEREND PERE;

La Paix de N. S.

Vous vous attendez sans doute que je vous expose ici

ment profeſſée, que par le ſang Roïal des Tartares Mantchéoux dont elle eſt iſſuë. Quoique je n'aïe pas contribué à la converſion de ces Princes, & qu'après Dieu ils en ſoient redevables aux ſoins du Pere Joſeph Suarez Jeſuite Portugais, qui leur a conféré le Baptême, & qui a toûjours gouverné leur conſcience ; j'ai eu cependant avec eux de ſi étroites liaiſons, & je les ai entretenus ſi ſouvent, que je ſuis en état de vous en rendre un compte très-exact & très-ſincere.

cetres les éleve de beaucoup au-
deſſus des perſonnes même les
plus diſtinguées de l'Etat : leur
petit nombre leur attire encore
plus d'attention & de reſpect, &
ce reſpect s'augmente dans l'eſ-
prit des Peuples, à proportion
qu'ils approchent de plus près du
Trône.

Il n'en eſt pas ainſi à la Chine :
les Princes du Sang, dont je vais
parler, touchent preſque à leur
origine ; ils ne vont qu'à cinq gé-
nérations ; leur nombre néan-
moins s'eſt tellement multiplié
en ſi peu de tems, qu'on en com-

même Sang ; & ce qui doit vous faire juger quels étoient les obſtacles qu'avoient à ſurmonter ceux dont je parle, qui ont embraſſé le Chriſtianiſme.

Je dois encore vous faire obſerver qu'il y a à Peking un Tribunal uniquement établi pour y traiter des affaires des Princes : on ne veut pas qu'ils ſoient confondus avec le commun du Peuple. Les Préſidens & les premiers Officiers de ce Tribunal ſont des Princes titrez : on choiſit les Officiers ſubalternes parmi les Man-

gnitez dont on les honore ; qu'on les juge, & qu'on les punit s'ils le méritent.

Autre obſervation à faire, c'eſt que tous les Regulos, outre leur femme légitime, en ont ordinairement trois autres auſquelles l'Empereur donne des titres, & dont les noms s'inſcrivent dans le Tribunal des Princes : les enfans qui en naiſſent ont leur rang après les enfans légitimes, & ſont plus conſidérez que ceux qui naiſſent des ſimples Concubines, que les Princes peuvent avoir en auſſi grand nombre qu'ils le ſouhaitent.

peuple payis, conquit encore toute la Tartarie Orientale, le Royaume de Corée, la Province de Leaotong au-delà de la grande Muraille, & établit sa Cour dans la Capitale appellée *Chinyam* par les Chinois, & *Moukeden* par les Tartares Mantchéoux. On lui donna dès-lors le nom de *Taitsou :* c'est un nom commun à tous les Conquerans, qui sont les premiers Auteurs d'une Dynastie ; & comme ses freres, qui étoient en grand nombre, avoient beaucoup contribué par leur valeur à la conquête de tant de

jours un, pour succeder à son pere dans la même dignité.

Outre ces trois dignitez ce même Empereur en établit encore quelques autres qui leur sont inférieures, & qui se donnent aux autres enfans qui s'en rendent les plus dignes : ceux du quatriéme dégré s'appellent *Peitsé* ; ceux du cinquiéme *Cong*, & ainsi des autres. Ce cinquiéme dégré est encore au-dessus de tous les plus grands Mandarins de l'Empire.

Les autres qui suivent n'ont point, comme les précédens, des

faire paroître, & ils ont coûtume de la cacher lorſque leur indigence les met hors d'état d'avoir un équipage convenable à leur rang & à leur naiſſance.

Parmi les Regulos dont je parle, il y en a un du troiſiéme Ordre, nommé *Sounou* âgé de ſoixante dix-ſept ans. Il deſcend de l'aîné des Empereurs qui ont regné juſqu'ici. La famille dont il eſt le chef eſt très-nombreuſe. Il a eu treize fils, dont onze vivent encore, & ont tous des enfans, & ſeize filles, qui preſque toutes

& ſon habileté, non-ſeulement dans les emplois militaires, mais encore dans la connoiſſance des Livres Chinois & Tartares, l'Empereur lui en témoigna ſa ſatisfaction en l'élevant à la dignité de *Cong*, c'eſt-à-dire, de Regulo du cinquiéme Ordre ; il lui aſſigna en même-tems les honneurs & les appointemens attachez à cette dignité, & ce qui le flattoit encore davantage, c'eſt que l'Empereur donnoit par-là à connoître qu'il le deſtinoit à être le ſucceſſeur de ſon pere.

L'occupation de ces Princes,

& les autres Officiers dont l'Empereur a composé leurs Maisons; il ne leur est pas permis de se visiter les uns les autres, ni de coucher hors de la Ville sans une permission expresse. Chacun voit assez pour quelle raison on les astreint à une loy si gênante; il suffit de dire qu'elle leur donne un grand loisir, & que la plûpart ne l'emploient pas trop utilement.

Celui dont je parle, naturellement ennemi de tout amusement frivole, s'occupoit à la lecture; & ce fut la voye dont Dieu se servit

tit, parut sur son visage. Après « avoir rêvé un peu de tems, puis- « que vous le voulez, me dit-il, je « vous en ferai l'histoire en peu de « mots: je vous avouë que j'ai hon- « te d'avoir si long-tems résisté à la « voix de Dieu, & d'avoir regardé « comme des inventions humaines « ses plus redoutables mysteres. Je « commençai par feuilleter les Li- « vres les plus estimez des chinois, « & qui sont entre les Lettrez: en- « suite l'envie me prit de lire pareil- « lement ceux des Sectaires, des « *Hochang* & des *Taosse* pour me «

» mes lectures avec plus d'applica-
» tion ; je consultois ceux de ces
» Sectes qui passoient pour habiles,
» je disputois, je proposois mes dif-
» ficultez, mais leurs réponses ne
» me satisfaisoient pas ; je ne voyois
» pas même qu'ils s'accordassent
» ensemble sur le châtiment des
» méchans, ni sur la récompense
» promise aux gens de bien, enfin
» rien ne me contentoit. Dieu per-
» mit qu'un jour je passai par la foire
» d'une Pagode * ; j'y vis de vieux

* Il y a ici deux fois le mois dans certaines Pagodes une foire où l'on vend toutes

en étoit bien différent
que j'avois déja lûs, mais je n'en «
comprenois ni le ſens, ni les «
conſéquences, & les difficultez «
ſe préſentoient en foule à mon «
eſprit. «

J'envoyai chez les Libraires «
chercher de ſemblables Livres «
qui puſſent me donner quelque «
éclairciſſement: les Libraires qui «
n'en étoient pas fournis, répon- «
dirent qu'on n'en trouveroit «
qu'au *Tien tchou tang*, c'eſt-à-dire, «

ſortes de curioſitez, & c'eſt la coûtume que les Grands y aillent par curioſité acheter des Antiques.

» J'ordonnai donc à un domeſti-
» que d'en aller acheter ; il revint
» bien-tôt avec quantité de Livres,
» qu'il m'apporta, en me diſant
» qu'ils ne ſe vendoient pas,
» mais que les Europeans les don-
» noient liberalement à ceux qui
» en demandoient : il m'ajoûta que
» leurs Catechiſtes l'avoient fort
» entretenu de ces Peres, & de la
» Loi qu'ils prêchoient, & que j'en
» trouverois les articles les plus im-
» portans dans les Livres dont on
» me faiſoit préſent.
» Je les lûs avec empreſſement ;

attributs me faloit [illegible]
de plaiſir, que je trouvois cette «
doctrine conforme à celle des «
anciens Livres. «

Mais quand je vins à l'endroit, «
où l'on enſeigne que le Fils de «
Dieu s'eſt fait homme, je fus «
ſurpris que des perſonnes d'ail- «
leurs ſi éclairées, euſſent mêlé à «
tant de veritez, une doctrine qui «
me paroiſſoit ſi peu vraiſembla- «
ble, & qui choquoit ma raiſon. «
Plus j'y réfléchiſſois, plus je trou- «
vois de réſiſtance dans mon eſprit «
ſur cet article: c'eſt qu'alors je re- «
gardois un myſtere ſi ſublime des «

» conférâmes ſouvent avec les Pe-
» res & avec les Lettrez chrétiens :
» leurs réponſes me paroiſſoient
» ſolides, & mes doutes ne ſe diſſi-
» poient point. Je compoſai alors
» deux volumes, où je ramaſſai
» tous les motifs qui nous portent à
» croire les révélations divines, &
» tout ce que j'avois lû de plus clair
» & de plus preſſant dans les Livres
» de la Religion chrétienne. J'y
» ajoûtai les difficultez qu'on peut
» y oppoſer, & les réponſes qui les
» éclairciſſent : je donnai à ce petit
» ouvrage l'ordre & l'arrangement

les ſçavez; enfin le beſoin
té ſur moi des regards de miſéri- «
corde, & je me croirois le plus «
heureux des hommes, ſi le Regu- «
lo mon pere ſe rendoit attentif à «
la voix de Dieu qui l'appelle ; «
nous adreſſons pour cela à Dieu «
des prieres continuelles, obligez- «
moi, vous & les autres Peres, «
d'offrir auſſi le ſaint Sacrifice de «
la Meſſe à la même intention. «

Ce peu de paroles me ſuffiſoit, mais il ne vous ſuffit pas, MON REVEREND PERE, & vous attendez ſans doute que je vous expoſe quelle ſorte de difficultez ren-

ge : il ordonna à ſes gens de remarquer dans quel endroit on placeroit ma tente, & de faire dreſſer les ſiennes auſſi près de moi qu'il ſeroit poſſible, ſans néanmoins faire paroître aucune affectation. Il avoit lû alors preſque tous les Livres compoſez en langue Chinoiſe ſur la Loy de Dieu, & il s'en étoit ſouvent entretenu avec ceux qu'il avoit crû être au fait de ces matieres.

Il vint donc un jour dans ma tente avec le douziéme de ſes freres ; c'étoit un jeune homme

pour cela il me prioit de ne
perdre le tems à lui prouver des
choſes dont il étoit perſuadé,
comme, par exemple, l'exiſten-
ce de Dieu Créateur de toutes
choſes, &c. Mais voici, m'ajoû-
ta-t'il, ce qui me révolte, & à
quoi j'ai de la peine à me rendre.

Sur cela il me propoſa ſes diffi-
cultez ſur l'Incarnation du Ver-
be, ſur l'inégalité des conditions,
ſur les afflictions des juſtes & la
proſperité des méchans, ſur la
Prédeſtination, ſur l'Euchariſtie,
ſur la Confeſſion auriculaire, ſur
le pouvoir du Pape, ſur les Indul-

Il eſt inutile de vous rapporter ici les réponſes que je lui fis conformément à ce que la Théologie enſeigne, & dont vous êtes auſſi-bien inſtruit que moi ; mais je dois dire en général que ce ne ſont pas toûjours les meilleures raiſons qui perſuadent les Infidéles, quoiqu'ils n'ayent rien à y oppoſer ; ce ſont ſouvent certaines paroles dites comme au hazard qui les frappent, & dont Dieu ſe ſert pour les attirer à lui & pour faire comprendre aux Miniſtres de ſa parole, que le chan-

avois faites [illegible]
vention. Les Européans, lui ajou- «
tai-je, avant que de croire & d'em- «
brasser la Religion Chrétienne; «
formerent les mêmes difficultés «
& de plus fortes encore: mais en- «
fin ce merveilleux assemblage «
des motifs que nous avons de «
croire, les détermina avec la gra- «
ce de Dieu à se rendre, à s'humi- «
lier, & à soumettre leur esprit «
à des vérités qui sont au dessus de «
la raison humaine: ils ont douté «
& pour eux, & pour vous, soïez «
en repos de ce côté là, & cessez «
d'être ingénieux à chercher de «

» sçachez que le comble du mal-
» heur pour vous, seroit que Dieu
» cessât de vous solliciter, & vous
» laissât dans cette malheureuse
» tranquillité, laquelle seroit sui-
» vie après la mort de peines & de
» supplices qui ne finiront jamais.
» Mais aussi de votre côté faites
» au moins un pas pour répondre
» aux invitations de votre Dieu :
» vous n'approuvez pas la poliga-
» mie, vous dites qu'on peut se pas-
» ser de plusieurs femmes ; vous di-
» tes bien, agissez donc consé-
» quemment, commencez par met-

étoit gardé par des monſtres dont « vous n'oſez approcher, c'eſt-à- « dire, que vous manquez de lu- « mieres & de forces, & qu'il faut « les demander à Dieu avec ferveur « & perſévérance : je le fais, dit-il, « tous les jours ; continuez, repris- « je, & ſoïez ſûr que vos prieres « ſeront exaucées. «

Quand il fut de retour de Tartarie, il entretint ſouvent le Regulo ſon pere & ſes freres de l'excellence de la Religion Chrétienne : il leur parloit avec force, & en homme pénetré des vérités

ſur leur eſprit ; ſouvent même au lieu de l'écouter, ils l'exhortoient à ſe tranquiliſer & à vivre comme ſes Prédéceſſeurs qui étoient d'aſſez bons modeles à imiter : il vit pour lors qu'il ne feroit que peu de progrès par la voie de la diſpute, où l'on s'interrompt ſouvent ſans rien éclaircir ni déterminer ; c'eſt ce qui l'engagea à compoſer le livre dont j'ay déja parlé. Dieu y donna ſa bénediction, on le lut avec attention ; à la vérité on diſputa encore ſur les vérités de la Religion ;

mais

tance ; trois ou quatre d'entre eux se sentirent persuadez, & penserent sérieusement à se soumettre à l'Evangile : il ne leur restoit plus à vaincre que certains obstacles qui paroissoient insurmontables à des Princes Tartares.

Un des plus grands obstacles étoit celui du *Tiao Chin*, c'est un culte que les Mantchéoux rendent presque tous les mois à leurs Ancêtres, depuis la conquête de l'Empire. Quelques uns d'eux ont mêlé à ce culte divers Cérémonies des sectes de *Fo* & de *Tao* ; & comme ni le Prince ni ses fre-

C'eſt parmi les Tartares un crime égal au crime de rébellion, & qui ſe punit avec une égale ſévérité.

Un autre obſtacle venoit du côté du Régulo leur Pere; quoi qu'il eſtimât la Religion Chrétienne, il ne vouloit pas permettre qu'aucun de ſes fils l'embraſſât: il les menaçoit même de les déférer à l'Empereur; la crainte de déplaire à ſa Majeſté, & d'être en butte aux railleries des autres Princes du Sang, le faiſoit agir ainſi contre ſes propres lumieres. Pour ce qui eſt des Princes ſes enfans dont je parle, la perte

des hommes ; nous n'avons be- «
ſoin que de l'aſſiſtance de Dieu, «
& nous eſpérons qu'il ne la re- «
fuſera pas à nos prieres. » C'eſt «
ainſi que s'en expliquoient le troi-
ſiéme Prince & ſon dixiéme fre-
re, qui le premier de tous eut le
bonheur de recevoir le ſaint Bap-
tême à l'occaſion que je vais dire.

En l'année 1719 l'Empereur *Canghi* qui étoit en guerre avec *Tſe Vam Raptan* Roi des Eluths, prit la réſolution d'y envoyer ſon quatorziéme fils : pluſieurs Princes du Sang s'offrirent de l'accompagner dans cette expédi-

s'unit comme les autres Princes; & l'on accepta ses offres. Il y avoit déja quelque tems que sa vie étoit toute Chrétienne ; il observoit exactement la Loi de Dieu, il ne manquoit à aucun des jeûnes ordonnez par l'Eglise ; il partageoit son tems entre la priere, la lecture & l'instruction de sa famille, dont plusieurs furent baptisez avant lui : il avoit souvent pressé le Pere Suarès de lui accorder la Grace du Baptême ; le Missionnaire, pour éprouver davantage sa constance, avoit différé jusques-là de le satisfaire ;

l'Evangile, & qu'il étoit résolu d'observer ce qu'il prescrit, au risque même de sa vie : que pouvoit-on exiger de plus ? qu'on devoit au moins faire attention qu'il n'auroit pas la facilité de recevoir le Baptême dans un Payis, où cependant le mauvais air, les maladies, la disette étoient des ennemis encore plus redoutables, que ceux qu'il alloit combattre.

Le pere n'eut garde de se refuser plus long-tems à de si saints empressemens ; il lui conféra le Baptême & le nomma Paul, ainsi qu'il souhaitoit à cause de la dé-

Princeſſe la mere pour les exhorter à embraſſer le Chriſtianiſme avec toute leur famille; il écrivit une autre lettre à la Princeſſe ſon Epouſe qui étoit déja inſtruite des vérités Chrétiennes, & qui étoit fort ébranlée par un ſonge qu'elle regardoit comme une véritable apparition: elle fut ſi touchée des ſentimens pleins de l'Eſprit de Dieu qui étoient répandus dans cette Lettre, qu'elle demanda auſſi-tôt le Baptême; on le lui accorda, & elle fut nommée Marie.

Le zéle du Prince Paul ne ſe

fenſeurs de la foy. Ayant appris qu'il y avoit dans les troupes huit ou dix ſoldats Chrétiens, il les fit venir en ſa préſence, & les traita avec tant de bonté & de familiarité qu'ils en furent confus; il fit parmi eux les fonctions de Miſſionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnoit, que par les fervens diſcours qu'il leur tenoit.

Le *Cong* ou troiſiéme Prince à qui on fit part de la conduite de ſon frere, & des lettres qu'il avoit

ce lui ouvrit une voie qui en accéléra l'éxécution.

Ce Prince qui étoit d'une foible complexion, & dont la ſanté ſe trouvoit altérée, s'abſentoit ſouvent du Palais, où d'ailleurs il ne prenoit plus de goût; & déja par principe de conſcience il refuſoit de ſe trouver à certaines aſſemblées, nonobſtant l'obligation où il étoit d'y aſſiſter ſelon le devoir de ſa charge.

L'Empereur *Canghi* l'en deſtitua, pour le punir de ſa négligence; il lui laiſſa néanmoins une di-

tombé malade à l'âge d'onze ans, mourut après avoir reçû le Baptême, & alla être auprès de Dieu l'interceſſeur d'un pere qui lui avoit procuré un ſi grand bonheur. En effet le Prince ne tarda pas à demander le ſaint Baptême, quoiqu'il n'eût jamais pû en obtenir le conſentement du Regulo ſon Pere. Il le reçût le jour de l'Aſſomption de Notre-Dame en l'année 1721, & fut nommé Jean; ſon fils unique qui fut baptiſé en même tems, s'appella Ignace : peu après toute ſa famille bien inſtruite imita ſon exemple, ſça-

L'eſprit de ferveur animoit toute cette famille ; les Domeſtiques furent ſi frappez de tant d'exemples, & ſur-tout du zéle avec lequel ce Prince les inſtruiſoit, qu'ils vinrent en foule demander le Baptême : il avoit bâti dans ſon Hôtel une Chapelle iſolée, & fermée d'une muraille où il n'avoit laiſſé qu'une petite porte, enſorte que les étrangers prenoient cet édifice pour une Bibliotéque ; c'eſt-là que deux fois le jour il aſſembloit ſa famille pour y réciter les Prieres de l'E-

mander avec perſévérance, & avec une forte détermination de ſurmonter toutes les difficultez qui ſe préſenteront, quand une fois ils ſeront éclairez de la lumiere celeſte. Je goûtois le plus ſenſible plaiſir, quand j'entendois ces bonnes gens me raconter en détail les inſtructions qu'ils recevoient de leur Maître.

Le Regulo n'eut pas plûtôt appris la démarche qu'avoit fait ſon troiſiéme fils le Prince Jean, qu'il ne put retenir ſa colere; elle alla juſqu'à lui interdire l'entrée de

convaincu de la verité de la Religion Chrétienne, ne demandât auſſi le Baptême : il prit le nom de François, & d'abord à l'exemple du Prince Jean ſon frere, il éleva une Chapelle dans ſon Palais, où la Princeſſe ſon épouſe, ſa fille & leurs ſuivantes qu'il avoit inſtruites, puſſent être baptiſées, & recevoir dans la ſuite les autres Sacremens. Car il ne convient point en ce payis-ci que des perſonnes de ce rang aillent à l'Egliſe, où le commun des femmes Chrétiennes ſe rendent

l'Empereur, il a...
tout la décadence de son credit & de sa fortune. Il avoit été Général de toutes les troupes de la Tartarie Orientale, & en même-tems Gouverneur de la Province de *Leaotong*; il avoit exercé cette charge pendant dix ans avec tant de probité & de satisfaction de la part de l'Empereur, qu'à son retour il fut employé aux affaires du gouvernement de l'Empire, & devint le Chef d'une des huit Bannieres, c'est-à-dire, qu'il gouvernoit plus de trente mille personnes dans Peking, dont il

l'une & l'autre langue Tartare & Chinoise, & qui y brilloit le plus par la beauté de son esprit. Il étoit entré si avant dans les bonnes graces de l'Empereur, qu'il fut honoré coup sur coup de cinq ou six Charges, lesquelles avoient été possedées auparavant par autant de Grands Seigneurs; il en rempliſſoit les différentes fonctions avec tant d'exactitude, qu'on étoit surpris qu'il pût suffire à tant d'occupations; en sorte qu'on ne cessoit d'admirer l'étenduë & la superiorité de son génie.

ſer le Chriſtianiſme : cependant l'un & l'autre étudioient continuellement les principes de notre ſainte Religion : à la vérité celui-ci s'inſtruiſoit plus ſecretement. Toutes les fois qu'il me rencontroit ſeul ou un peu écarté de la foule, il me propoſoit ſes difficultez ; mais dès que quelqu'un ſe joignoit à nous, il interrompoit auſſi-tôt le diſcours. Il me pria même de ne point l'entretenir des choſes de la Religion en préſence d'autres perſonnes.

Son aîné au contraire, quoi-

différentes Sectes de la Chine ; il établissoit l'unité d'un Dieu, la nécessité de la rédemption après le péché originel, enfin il annonçoit librement & sans crainte les véritez de la Religion que le Prince Jean lui avoit enseignées : il poussa si loin son zéle, & tant de personnes s'offenserent de la liberté avec laquelle il parloit, que quelque difficulté qu'il y ait d'accuser un favori, il se trouva un Prince, qui sous prétexte d'amitié pour ce jeune homme son parent, en porta ses plaintes à l'Empereur ;

de son attachement
nisme ; quand il étoit de retour à
la maison, il rendoit compte à ses
freres chrétiens des raisonnemens
qu'il avoit employez pour con-
fondre ses adversaires, & il les
prioit de lui fournir de nouvelles
armes, afin de mieux combattre
les ennemis de la Foy.

Mais la mort lui ayant enlevé
assez subitement son fils unique
qui étoit âgé de deux ans ; cette
perte inattenduë rallentit son
courage ; il s'échapa même en
des plaintes & des murmures
contre la divine Providence ;

» ſon nom inſultent à ma diſgra-
» ce ?

Je l'interrompis en lui témoignant la ſurpriſe où j'étois de lui entendre tenir un pareil langage ; » ne dites-vous pas tous les jours, » lui ajoutai-je, que l'Empereur » n'eſt reſponſable à perſonne de ſa » conduite ? Que nul de ſes ſujets » n'a droit de lui demander compte » de ſes actions ? qu'on doit ſe ſou- » mettre à ſes volontez avec reſ- » pect & ſans murmure ? qu'on doit » croire qu'il ne fait rien ſans de » bonnes raiſons ? cependant vous

Quelle raiſon avez-vous de ſe
plaindre, vous qui avez tant de «
fois prêché aux autres ſa juſtice, «
ſa ſageſſe, ſa bonté? Et qui vous «
a dit que la mort de votre fils fût «
un mal? N'eſt-ce pas plûtôt un «
bienfait de Dieu & pour lui & «
pour vous? Pour lui, puiſqu'ayant «
été régénéré dans les eaux du Ba- «
ptême, il joüit maintenant d'un «
bonheur qui ne finira jamais; «
Pour vous, puiſque c'eſt un In- «
terceſſeur que vous avez auprès «
de Dieu, & que vous aurez beau- «
coup moins de peine à congédier «
la mere de ce fils, qui n'eſt pas «

» que vous, ou qui y ayent
» des emplois auſſi conſidérables
» que ceux dont vous êtes revêtu :
» vous avez d'ailleurs des biens
» proportionnez à vos emplois ;
» vous voilà donc, ſelon vous, du
» nombre de ces *méchants*, à qui
» tout proſpere ? Et vous vous plai-
» gnez de Dieu ? &c.

Il ſoûrit à ces dernieres paroles, & il m'avoüa qu'à la verité il auroit de la peine à ſe faire Chrétien avec cet attirail d'emplois & de dignitez, & l'aſſiduité au Service qui ne lui laiſſoit preſque aucun moment de libre ; mais que ſi une

prenements. Ou
te de quelle maniere Dieu l'attira
tout-à-fait à lui.

Il n'y a aucun de ces Princes dont la converſion n'ait eû quelque choſe de remarquable, & dont le zele, la ferveur, & la vie toute ſainte ne méritât une hiſtoire particuliere qui édifieroit les gens de bien, & exciteroit les plus tiédes à la vertu. Je me contenterai de vous donner ici une idée générale du mérite & de la vertu de ces illuſtres Néophites, ſans preſque garder d'autre ordre, que celui du tems de leur converſion à la Foy.

tan qui avoit occupé le payis des Lamas, & le ravageoit depuis quatre ans. Ce Général ramena avec lui le Prince Paul, qu'il estimoit fort à cause de sa valeur, & de son experience à la guerre : il rendit de lui un témoignage si favorable à l'Empereur son pere, que Sa Majesté l'éleva à de nouveaux honneurs, & augmenta ses appointemens à proportion des dignitez dont Elle venoit de le décorer.

Mais le Prince Paul avoit bien d'autres vûës ; sa résolution étoit

ſurvenuë aux genoux, le mettoit hors d'état de monter à cheval; que devenant par-là inutile pour le ſervice, il n'étoit pas juſte qu'il poſſédât les dignitez, ni qu'il joüît des appointemens dont l'Empereur l'avoit gratifié; & qu'il ſupplioit Sa Majeſté de vouloir bien agréer ſa démiſſion.

Le Regulo Préſident de ce Tribunal étoit ami du Prince Paul; il fit ſon rapport de telle maniere, que l'Empereur conſentit à ſa retraite: il lui laiſſa néanmoins un titre d'honneur, qui ne l'engageoit à aucune fonction.

attention extrême sur l'état des petits enfans des Princes Infideles qui étoient en danger de mourir, & il alloit lui-même les visiter; il les baptisoit, lorsqu'il avoit fait entendre à leurs Parents, quel étoit le bonheur de ces enfans qui mouroient après avoir reçu le Baptême.

Enfin ce Prince avec ses deux freres Chrétiens Jean & François, s'assembloient tous les jours chés l'un des trois, pour conférer ensemble sur les moyens les plus propres à avancer l'œuvre de

Dieu.

ſein que l'aîné de leurs freres. Ses talents naturels, ſon éloquence modeſte & perſuaſive, ſon habileté dans la langue Tartare que le Regulo préféroit de beaucoup à la langue Chinoiſe : toutes ces qualitez lui avoient gagné le cœur du bon vieillard. Ce Prince étoit d'un jugement ſain, homme de conſeil, & ſon pere l'avoit ſouvent employé avec ſuccès dans les affaires de ſa maiſon les plus épineuſes.

Il n'étoit encore que Cathécuméne ; mais il étoit parfaitement

fois reçu le Baptême, l'entrée de la maiſon paternelle lui auroit été abſolument interdite. Il accepta volontiers la commiſſion dont ſes cadets le chargerent, & il s'y porta avec un zele ſage & diſcret, avançant peu à peu, & ſe ſervant de toutes ſortes d'induſtries pour s'inſinuer dans ſon cœur, & lui inſpirer le deſir d'embraſſer une Religion, dont il connoiſſoit la verité, & de laquelle il n'étoit éloigné que par des vûës d'interêt & de politique.

Pendant ce tems-là les trois Prin-

on auroit peine à croire que des personnes de ce rang fussent capables ; ils faisoient des aumônes considérables ; ils fréquentoient les Sacrements, ils prioient les Missionnaires d'offrir souvent le saint Sacrifice de la Messe pour obtenir de Dieu la conversion d'un pere qu'ils aimoient tendrement ; ils fondoient en larmes toutes les fois qu'ils faisoient réflexion que ce cher pere qui étoit dans un âge si avancé, auroit infailliblement sa demeure parmi les réprouvez, s'il venoit à mourir sans avoir été régénéré dans les eaux du Baptême.

gné du Royaume de Dieu. Il perſiſta à ne vouloir point admettre les trois Princes ſes fils en ſa préſence: il ne pouvoit ignorer néanmoins que pluſieurs Princeſſes recevoient le Baptême avec leurs filles; mais il diſſimuloit, & il ſe contentoit de dire en général, qu'on fût très réſervé, ſans quoi on riſqueroit de perdre ſa famille: on paroiſſoit déférer à ſes avis, & agir avec plus de réſerve; néanmoins ſes fils continuoient d'aller à l'Egliſe de la même maniere, que ſi leur Pere y eût donné ſon conſentement.

gnent d'ordinaire ...
gne. Cependant la famille dont je parle, n'eut pas d'abord sujet d'être mécontente ; le vieux Regulo fut avancé d'un degré en considération des services qu'il avoit rendus à l'Empereur défunt. Cet honneur lui fut d'autant plus agréable, que depuis deux ans il s'étoit retiré du service ; il avoit obtenu la permission de demeurer chez lui, & il ne sortoit guéres que pour aller de tems en tems s'informer de la santé de l'Empereur : il étoit toûjours reçû gracieusement de Sa Majesté, &

dont on a d'ordinaire à ſouffrir ſous le ſecond.

L'Empereur regnant étoit mécontent de quelques uns de ſes freres, ſur tout du neuviéme, que nous appellerons le neuviéme *Ago*; il le condamna à rendre de groſſes ſommes d'argent qu'il prétendoit avoir été mal acquiſes ſous le regne de ſon pere, & à partir enſuite pour l'armée; & comme il n'étoit guéres plus content du Prince *Leſſihin*, & qu'il cherchoit une raiſon de l'éloigner; il lui donna ordre d'exiger

me, & d'une maladie qui lui étoit ſurvenue ; l'Empereur accuſa le Prince *Leſſihin* de ces lenteurs affectées : il lui fit une ſévere réprimande ſur la négligence avec laquelle il exécutoit ſes ordres : il lui reprocha d'avoir de plus grands égards pour *l'Ago* que pour lui qui étoit ſon maître : il lui fit un crime des anciennes liaiſons qu'il avoit avec ce Prince, & enfin il lui ordonna de le ſuivre à l'armée.

Le Prince *Leſſihin* ſentit bien qu'on ne vouloit point de juſtifi-

ploi qui répond à celui de nos Marechaux de Camp, il crut qu'il étoit de ſon devoir d'aller ſaluer ſa Majeſté, & de lui demander ſes inſtructions ſelon l'uſage: il ſe rendit donc au Palais la veille de ſon départ, qui étoit fixé au cinquiéme Avril de l'année derniere, & il s'y fit accompagner par ſon douziéme frere qui étoit devenu *Tai tou amban*, c'eſt-à-dire, grand Maître des Equipages de l'Empereur ſoit pour la guerre, ſoit pour la chaſſe; s'étant préſenté à celui qui eſt chargé de rap-

Majesté: les voici, replique l'Em- «
pereur, partez demain vous & «
votre frere. Un ordre si sévere fut «
un coup de foudre, qui fit trem-
bler tous les Grands; mais ce fut
véritablement un coup de pré-
destination pour ces deux Prin-
ces, qui acheva de rompre tout-
à-fait les liens qui les tenoient
encore attachez aux honneurs du
siécle.

C'est bien ici qu'on peut dire que les voies de Dieu sont incompréhensibles. Le douziéme Prince devoit naturellement être

ſonger à mettre ordre à ſes affaires domeſtiques, ſon premier ſoin fut d'aller à l'Egliſe demander le Baptême : il témoigna au Miſſionnaire qu'il reſſentoit une vraïe joïe de ce que Dieu avoit fait naître pour lui cette occaſion d'exécuter la réſolution qu'il avoit priſe depuis long-tems de ne plus ſervir que lui ſeul. Il fut nommé Joſeph.

Le Prince *Leſſibin* qui étoit tombé d'un rang bien plus élevé, reſſentit auſſi plus vivement cette diſgrace : il n'avoit pas encore les

cha en même tems son cœur par sa grace, & il résolut de se faire Chrétien, regardant cet état comme le seul, où l'on puisse trouver une paix solide, avec l'assurance certaine de n'être jamais veritablement malheureux.

Ces deux Princes étant arrivez avec le neuviéme Ago à *Sinim*, ville située à quatre cents lieuës à l'Oüest de cette Cour sur les limites de la Chine, on les logea séparément dans des maisons ordinaires, mais ils étoient soigneusement veillez par une Garde

nomma Loüis.

Les Princes Loüis & Joſeph commencerent dès-lors à mener une vie toute nouvelle : la priere, la lecture, l'inſtruction de leurs domeſtiques étoient leur occupation ordinaire. Ils écrivirent à leur famille des lettres très preſſantes pour les exhorter à ſe faire inſtruire, & à recevoir le Baptême. Les Princeſſes leurs épouſes qui n'attendoient que le conſentement de leurs maris, & que la Princeſſe Marie leur belle-ſœur avoit déja inſtruites, s'em-

te de conditions & d'états.

Le Prince aîné s'y appliquoit de toutes ſes forces, mais voyant qu'il n'avançoit que fort lentement ; il s'aviſa de s'aſſocier un autre Prince qui avoit été baptiſé ſecrettement à Peking, au tems que le Prince Paul partit pour la guerre ; il s'appelloit Joſeph. Sa femme avoit le nom de Marie, & ſa fille ſe nommoit Paula ; il vivoit dans une grande retraite & d'une maniere très exemplaire ; il avoit une parfaite connoiſſance de la Religion, & en parloit avec

Pour les lier enſemble & les engager en quelques converſations, le Prince aîné entretenoit ſouvent ſon pere du mérite du Prince Joſeph ; il lui parloit avec de grands éloges de ſon courage, de ſa fermeté, de ſa conſtance dans les pratiques de la vertu, de ſon habileté dans la connoiſſance des livres, & de tout ce qui concernoit la Loy Chrétienne, ſoit qu'il voulût la défendre, ſoit qu'il voulût la combattre. Ces éloges qui n'avoient rien d'affecté, & qui étoient jettez comme au ha-

en effet ils se trouverent un jour de Fête : la conversation fut longue & roula toute sur la Religion, principalement sur les points qui révoltoient le plus l'esprit du Regulo. Il parut satisfait de ce premier entretien, & surtout du Prince Joseph, dont jusques-là il n'avoit pas si bien connu le mérite.

Le Prince aîné tâchoit d'entretenir ces favorables dispositions, & pour cela il lui parloit sans cesse des Mysteres de notre sainte Foy, principalement de la bonté

sainte, auſquelles il venoit d'aſſiſter, & il le fit d'une maniere ſi touchante, que le Regulo voulut entendre les prieres des Chrétiens, & ſe trouver à une Meſſe qui fût célebrée avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire dans l'Egliſe, qu'on avoit extraordinairement parée : il fut content, & depuis ce tems-là il vint aſſez ſouvent à l'Egliſe pour s'y proſterner devant l'Autel, & y adorer JESUS-CHRÎT: il envoya même de quoi acheter des cierges & des parfums ; enfin il vit volontiers les Miſſionnaires

n'eussent fait paroître aucune envie d'être Chrétiens, ils souhaitoient ardemment la conversion de leur pere, afin de l'imiter avec moins de risque. Il n'y en avoit aucun dans cette famille qui n'eut conçû une grande estime de la Loy de Dieu, & qui ne permît à ses domestiques de l'embrasser.

On n'ignoroit pas cependant la persécution qui venoit de s'élever dans la Province de *Fokien* contre notre sainte Religion, mais le mal n'étoit pas encore par-

turellement plus ébranler ces Princes que les autres Chrétiens, parce qu'ils avoient beaucoup plus à perdre, ne rallentit point leur ferveur. Ils aiderent les Miſſionnaires de leurs conſeils, de leurs priéres & de tout leur pouvoir, mais leurs efforts & les nôtres furent inutiles; & le 12 de Janvier de cette année 1724. la ſentence fut publiée contre la Religion & contre les Miſſionnaires, ainſi que vous le verrez dans une lettre qui vous en fait le détail.

& il se tranquillisa. Les
Chrétiens continuoient toûjours
d'aller à l'Eglise & d'y fréquenter
les Sacremens, pour se fortifier
d'avantage dans ces tems de con-
tradictions, où leur foy alloit être
exposée à de rudes épreuves :
mais parce que l'Empereur venoit
de défendre sous de rigoureuses
peines toutes sortes d'assemblées,
soit dans les Pagodes, soit ail-
leurs : nous fûmes aussi obligez
de prendre des mesures de pru-
dence, & de sagesse, & d'enjoin-
dre aux Chrétiens de ne venir à
l'Eglise que par petites trou-

premier Officier des Gardes de leur quartier étoit un homme de leur dépendance, & qu'il n'y avoit point à craindre qu'il se fît leur délateur. Tout ce qu'on put obtenir d'eux, ce fut qu'ils s'y rendroient sans équipage, dans des voitures de particuliers ou en chaises, & qu'ils y viendroient de grand matin pour entendre la premiere Messe Rien de plus édifiant que la pieté avec laquelle ils y assistoient; loin de chercher dans l'Eglise, comme on fait en Europe, les places les plus

ils entendoient d'ordinaire toutes celles qui se célébroient ; de même que les longues prieres que les Chrétiens récitent à haute voix à la fin de la derniere Messe : & ils assistoient à tous ces exercices avec une modestie admirable, & dans la posture la plus respectueuse. Accoûtumez qu'ils sont de se tenir dans le plus profond respect en présence de l'Empereur, ils se croiroient infiniment coupables, s'ils respectoient moins l'auguste Sacrifice qui s'offre au Souverain Maître

par l'inſtruction de leurs domeſtiques, & par la priere que chacun d'eux faiſoit faire en commun dans ſa famille. Et comme parmi les Princeſſes Chrétiennes, & les autres Dames, il y en avoit peu qui connuſſent les caracteres Chinois, & qu'elles ſouhaitoient de comprendre le ſens des prieres vocales de l'Egliſe, elles prierent le Pere Suarès leur Confeſſeur, de leur en procurer une traduction en langue Tartare.

Effectivement quoi qu'il n'y ait perſonne qui ne ſçache parler la

volontiers. Quand j'eus
la traduction de ce qu'il y avoit
de plus essentiel, je l'envoyai au
Prince Jean & au Prince Paul
pour la revoir, & corriger les fau-
tes qui auroient pû s'y glisser con-
tre la finesse du langage. J'avois
dessein de les engager eux-mê-
mes à traduire en langue Tartare
des Livres qui traitent de la Re-
ligion ; mais ils s'en excuserent
toûjours, en apportant pour rai-
son, qu'outre le peu d'habitude
qu'ils avoient de traduire, il étoit
presque impossible qu'il ne leur
échapât quelque chose de peu

venir dans notre Egliſe, que dans celle des Portugais. L'Egliſe Françoiſe eſt dans l'enceinte extérieure du Palais; & pour s'y rendre, il faut paſſer par une porte & par une ruë où ſe trouvent à tous momens des Regulos & des Mandarins qui vont & qui viennent; ils n'euſſent pas manqué d'être découverts, ce qui auroit eû des ſuites très fâcheuſes.

Je leur promis donc de les aller voir, & je me rendis chez eux au jour & à l'heure que je leur avois marquée : je les trouvai preſque

tous

perſonne, & qui paroiſſoit juſques dans leur extérieur. On ne voyoit plus en eux ce faſte, & certains airs de fierté que les Grands affectent encore plus ici qu'ailleurs ; mais une modeſtie ſurprenante, & des manieres ſi humbles qu'elles me faiſoient de la peine.

Comme je paroiſſois confus des honneurs extraordinaires qu'ils me rendoient ; ils me répondirent, qu'ils ne pouvoient avoir trop de vénération pour des perſonnes qu'ils regardoient com-

litez dont ils m'accablerent ; après quoi ils me dirent qu'ils avoient plusieurs difficultez à me proposer, & qu'ils en avoient mis quelques-unes sur le papier, de peur qu'elles ne leur échapassent de la mémoire. Mais ce n'étoit plus comme autrefois par esprit de chicane & de contradiction, qu'ils me proposoient leurs doutes, ils n'avoient en vûë que de s'instruire de leurs devoirs & des moindres choses sur les obligations de la Loi, sur ce qui étoit péché, ou ne l'étoit pas. Ils pous-

nuyeux.

C'étoit pour lors le tems du Carême : le Prince Paul & le Prince François l'obſervoient exactement, même les jours qu'ils euſſent pû s'en diſpenſer ſans offenſer Dieu. Pour ce qui eſt du Prince Jean, il ne jeûnoit que rarement ; ſon Confeſſeur le lui avoit défendu à cauſe de ſes maladies habituelles, & parce que preſque tous les jours il prenoit quelque remede : d'ailleurs il ne mangeoit que très peu, mais il ne pouvoit obſerver aucune regle ; ſon mal l'obligeoit de prendre

» exactitude. Parmi tant de gens
» eſt-il poſſible qu'il n'y en ait pas
» quelqu'un qui ne ſe ſcandaliſe de
» ma conduite, & qui ne murmu-
» re du moins en ſecret, de voir
» que dans ces tems de pénitence
» & de mortification, je me traite
» avec tant de délicateſſe? c'eſt ce
» qui me fait de la peine; je crains
» que quelques uns ne ſe relâchent
» par l'impreſſion que peut faire
» mon exemple, & ne s'autoriſent
» à diminuer de la ſévérité du jeûne?
» Voici un autre ſujet d'inquiétu-
» de, m'ajoûta-t'il; il y a trois jours

mença ; je les fis encore lever ; ce « la Princeſſe mon épouſe qui en- « tendit le même bruit, ſe leva pa- « reillement : tous enſemble ils al- « lérent examiner de quoi il s'agiſ- « ſoit ; ils trouverent que c'étoit une « fenêtre mal arrêtée que le vent « agitoit ; ils y mirent ordre, & ſe « retirerent. Je commençai alors « à réfléchir ſur la faute que je ve- « nois de faire : Quoi, me dis-je à « moi-même, pour ma commodi- « té particuliere, & pour dormir à « mon aiſe, faut-il que j'aye incom- « modé tant de gens ? que je les « aye fait lever deux fois dans une «

ment quelle étoit la délicateſſe de leur conſcience, & qui feroient confuſion aux Chrétiens les plus fervents d'Europe. J'admirai ſur tout leur zele à inſtruire le prochain. Comme ils craignoient d'avancer quelque choſe dans leurs inſtructions, qui ne fût pas aſſez exact, ils me firent une infinité de queſtions. Je ne pûs répondre qu'à une partie, en ſix heures de tems qu'ils me retinrent : ils me firent promettre de retourner bientôt les revoir, & je le fis pluſieurs fois, croyant

Un jour le Prince Jean me demanda l'explication d'un passage de l'Ecriture sainte ; après la lui avoir donnée, je lui dis qu'il l'avoit sans doute déja luë dans l'explication des Evangiles imprimée depuis long-tems. Cela est « vrai, me dit-il, mais les Livres « ne disent pas tout, & ne répon- « dent pas à tous les doutes. J'ap- « prends toûjours quelque nouvel- « le chose, lorsque j'entends les « Missionnaires expliquer l'Ecritu- « re ; mes doutes s'éclaircissent, & « mes connoissances se dévelop- «

» les difficultez, qui me reſtoient,
» ſe ſont entierement applanies :
» Par exemple, je n'avois jamais
» bien compris, comme je fais à
» preſent, l'amour infini de JESUS-
» CHRÎT pour les hommes dans le
» myſtere de l'Incarnation ; & je
» fais maintenant mes délices de
» penſer à ce qui révoltoit ſi fort
» mon eſprit dans un autre tems.

Je ne finirois point ſi je racontois en détail tout ce qui ſe paſſa d'édifiant dans ces converſations ; ils les finiſſoient toûjours par me prier d'offrir le ſaint Sa-

vous donner la peine de l'aller visiter vous-même avec le Pere Suarès qui l'a déja vû plusieurs fois : il vous a connu en Tartarie, vous lui parlerez *Mantcheou*, & vous lui ferez plaisir : j'acceptai volontiers cette offre ; & l'aîné des Princes en fit bientôt naître l'occasion, afin qu'il ne parût rien d'affecté dans notre visite.

Ce Regulo nous reçût avec cet air aisé & familier si naturel à tous ceux de sa famille ; il me fit d'abord quelques questions sur la Géographie de la pointe Orientale de la Province de *Leaotong*,

les compliments ordinaires.

Deux choſes ſur tout retiennent ce Prince dans ſes premiers engagements : la crainte de l'Empereur, & la perſuaſion où il eſt, qu'ayant toûjours vêcu en homme d'honneur, ſans faire de tort à perſonne, Dieu qu'il honore, eſt trop bon, pour vouloir le damner ; & que ſi les offrandes qu'il lui fait à ſa maniere, ne lui étoient pas agréables, il n'auroit jamais donné la victoire à une poignée de Tartares *Mantcheoux*, contre tant de millions de Chinois, ni la

le Regulo de
aîné d'avertir ſes freres & ſes ne-
veux de ne plus aller à l'Egliſe en
foule, comme ils avoient fait à la
derniere Fête, où il les avoit fait
obſerver, & même de n'y plus
aller ſi ſouvent, afin de ne pas
donner occaſion à des recherches
qui exciteroient infailliblement
un grand orage. Cet ordre s'ac-
cordoit aſſez avec les avis que les
Peres avoient déja donnez aux
Chrétiens. Sur cela les Princes
s'aſſemblerent chez le Prince
Jean pour déliberer enſemble:
tous convinrent que leur Pere

convinrent de s'en rapporter à ma décision, à celle du Pere Suarès. Ils nous envoyerent donc prier de nous rendre incessament chez eux pour une affaire importante : comme j'étois le plus éloigné, je partis sur le champ ; je demandai en chemin faisant à l'Officier qui étoit venu me querir, s'il sçavoit quelle étoit cette affaire. Car dans un tems de persécution comme celui-ci, je craignois qu'il ne fût arrivé quelque nouvel incident ; comme il me répondit qu'il ne s'agissoit que d'une légere con-

guio avoit raison, qu'
cond ils devoient s'accorder en-
ſemble, & que nous ſerions bien
aiſes de les voir ſe déterminer
eux-mêmes. le Prince Jean qui
craignoit qu'on ne lui donnât
l'excluſion, parla le premier : il
eſt clair, dit-il, que ceux qui ſont «
Chrétiens, ont une obligation é- «
troite d'entendre la Meſſe les «
jours de Fêtes ſous peine d'un «
grand péché, à moins que des rai- «
ſons eſſentielles ne les en diſpen- «
ſent; après quoi il ſe tut ſans faire «
aucune application aux autres
Princes qui n'étoient que Cathe-

» qui ſoit contraire à vos obliga-
» tions ; c'eſt pourquoi nous pren-
» drons ſi bien nos meſures, que
» nous ne nous trouverons jamais
» à l'Egliſe, quand vous y ſerez.
» Par ce moyen il n'y aura point de
» foule, nous ne donnerons lieu à
» aucun ſoupçon, & chacun ſera
» content. » Nous applaudîmes tous deux à cette réſolution ; ainſi finit la diſpute, qui certainement ne demandoit pas notre préſence ; mais avant que de les quitter, il fallut encore eſſuyer une infinité de queſtions, & ré-

ici chez lui. Il me répondit en riant, que c'étoit à dessein qu'il ne m'en avoit rien dit, que sa vûë étoit de me fournir une raison qui m'engageât à le venir voir une autre fois, & de profiter du tems que je lui accorderois pour s'instruire de plus en plus de ses obligations. J'y allai donc, comme je le lui promis, & je ne crains point d'exagérer en disant que je vis la plus belle Chapelle qui soit à la Chine ; je pourrois même ajoûter qu'elle ne dépareroit pas le Palais d'un Prince en Europe. Il a

lées, polies & verniſſées d'une huile cuite & luiſante; le tout ſi bien joint, qu'on diroit que ce n'eſt qu'une ſeule piéce. Au bout de cette terraſſe s'éleve le bâtiment qui fait le corps de la Chapelle. Ce qui en paroît au dehors, le bois de charpente, les portes, les fenêtres, tout éclate d'or, de vernis & de peintures: les angles ſont de briques taillées, & de pierres travaillées avec art & mêlées de divers ornemens Chinois; la couverture eſt auſſi très propre, & ornée de

mêlée d'huile auſſi luiſante que « le vernis, & ſemée de filets d'or, « dont les figures me parurent fort « agréables : de ces quatre barans il « n'y a que les deux du milieu qui « s'ouvrent d'ordinaire, & qui ſe « replient en dedans ſur les deux « autres qui demeurent arrêtez ; « mais quand on a beſoin de plus « de place, ſoit aux jours de céré- « monies, ou quand il y a beau- coup de monde, ils peuvent aiſé- ment s'ouvrir tous quatre, & mê- me s'ôter tout-à-fait. Pour lors le pavé de la terraſſe qui eſt, à qua-

milieu eſt un tableau de la très-ſainte Trinité ; d'un côté, celui de l'Ange Gardien, & de l'autre, celui de ſaint Joſeph : tous ſont peints à l'huile & d'une main Chinoiſe ; mais ils ont été retouchez par le Frere Caſtillon Jeſuite Milanois & habile Peintre. L'Autel, les gradins, la Croix, les chandeliers, les Vaſes, les fleurs, les caſſolettes & tous les autres accompagnemens ſont d'un fort bon goût. En un mot tout y brille d'or, de vernis, & de peinture ; le pavé même eſt ſi lui-

de son zèle, il m'interrompit pour me demander s'il y manquoit quelque chose, & qu'il l'ajouteroit aussi-tôt: non, lui dis-je, il n'y manque plus qu'un bon nombre d'adorateurs du vray Dieu; puisque vous avez commencé à sanctifier votre Hôtel, vous ne devez plus y laisser aucun serviteur du démon, mais il faut les gagner tous à JESUS-CHRIST.

Il me répondit sur cela qu'il y avoit plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe tant dans sa famille, que dans celle de ses fre-

p perdre; & qu'il attendoit cette grace avec une extrême impatience.

Le jour fut donc arrêté pour la cérémonie ; elle se fit avec beaucoup d'appareil. Six Missionnaires y étoient invitez, mais il n'y en eut que quatre qui purent y assister. Nous trouvâmes à notre arrivée que le Prince avoit déja rassemblé dans son Hôtel ses freres, ses neveux, & ses arrieres neveux, les uns déja Chrétiens, les autres Cathecumenes, avec d'autres Chrétiens lettrez de ses amis. La Chapelle fut benite avec toute la solemnité que pres-

nous leur rendîmes le salut à la maniere du Payis. Tout le monde s'étant levé, quelques uns des Peres donnerent au Prince Paul des Reliques bien enchassées, des Croix & des Médailles qui portent avec elles des Indulgences; il les reçût à genoux dans un profond respect, & avec une joïe qui éclatoit sur son visage & dans ses paroles: rien de plus édifiant que la confiance que ces Princes Chrétiens ont en ces choses saintes; aussi leur pieté a-t-elle été récompensée de Dieu par des graces toutes particulieres.

les conduisit dans la Chapelle nouvellement benite, pour y faire leurs prieres ; après quoi elle les remena dans ſon appartement pour les y traiter, tandis que ſon mari le Prince Paul nous traitoit dans la grande Salle. Tous les conviez furent régalez ſplendidement : le repas fut ſervi avec un bel ordre & par des Officiers proprement vêtus. Le Prince Paul en faiſoit les honneurs, & tout s'y paſſa ſans la moindre confuſion.

Si la Muſique & la Comédie ne s'y trouverent pas comme aux

liers de personnes, parceque son exemple seroit suivi du reste de la famille; & qu'une grande partie des parens du côté des femmes déja instruits, & d'autres ébranlez, se rangeroient tous sous l'étendart de JESUS-CHRIST. Comme il est naturel de croire aisément ce qu'on souhaite avec passion, ils parloient de la construction de cette Chapelle, comme d'une chose prochaine.

A la fin du repas les Princesses envoyerent un Eunuque, qui un genou en terre demanda de leur part, si les Peres se portoient

lorsqu'on va visiter leur mari, ou leurs enfans, & qu'on est ami particulier de la famille.

Quand on eut desservi le fruit, & présenté de deux especes de thé à la Tartare & à la Chinoise; le Prince Paul, pour nous entretenir, se fit apporter quantité de peintures qu'il avoit fait faire dans son Hôtel, & dont il avoit donné le dessein. C'étoient des énigmes, des emblêmes, & des devises. Chaque peinture avoit son explication en vers ou en prose; le sens renfermoit toûjours une morale utile, ou l'explication d'un

Christ, ceux qui en étoient éloignez par leur infidélité. Avant que de nous laisser sortir, il pressa fort le Pere Suarès de venir dire la Messe dans sa Chapelle pour les femmes chrétiennes, qui ne pouvoient pas sortir; ce Pere ne voulut s'engager à rien, de peur qu'on ne lui demandât trop souvent la même grace, & qu'il ne se vît obligé de l'accorder aussi aux freres & aux neveux qui travailloient pareillement à bâtir des Chapelles, chacun dans leur Hôtel; mais le Prince Paul l'alla

plusieurs autres : ce furent-là les premiers fruits qu'on recüeillit dans ce saint lieu.

De si belles espérances ne pouvoient manquer d'être traversées, selon la destinée de toutes les œuvres qui tendent à la gloire Dieu, & au salut des ames : le Demon avoit trop d'intérêt de ne pas permettre que la Religion prît de si fortes racines dans une famille, d'où elle se répandoit de tous côtez, par autant de bouches qu'il y avoit de Princes & de Princesses converties ; & ne pou-

permis, pour éprouver de plus en d'avantage ſes nouveaux ſerviteurs; il s'étoit déja ſervi d'eux pour relever le courage des plus timides, & ranimer la ferveur des ames tiédes; il les choiſit encore comme les plus forts dans la Foi, pour ſervir d'exemple & de modéle à tous ceux qui ont à ſouffrir pour ſon ſaint Nom; on verra qu'ils ont dignement répondu à un choix ſi glorieux.

Sur la fin de Juin de cette année, on nous manda de toutes les Provinces, que les Mandarins, en exécution des Ordres de l'Empe-

& s'y rendre au plus-tard avant la my-Septembre.

Sur ces connoiſſances nous ſongeâmes à faire un dernier effort pour obtenir de ſa Majeſté, que du moins elle nous fît la grace de laiſſer les Miſſionnaires à Canton, ſans les obliger d'aller à Macao. Nos raiſons ſont déduites dans un Mémorial, que nous lui fîmes remettre le premier jour de Juillet avec bien de la peine, par le moyen de ſes deux freres le treiziéme & le ſeiziéme Regulo. Sa Majeſté répondit par

en sa présence, le Pere Bouvet, le Pere Kegler, & moi. Il nous fit un discours qu'il avoit préparé, comme s'il eût voulu se justifier, & réfuter les principaux points des écrits que nous lui avions présentez pour notre défense. Vous trouverez toutes ces piéces dans la relation qu'on vous envoye.

Il y a cependant une chose à remarquer que vous n'y trouverez pas; c'est qu'un peu avant que d'être admis en la présence de l'Empereur, son oncle mater-

nées ; il crut donc que l'ancienne amitié l'obligeoit à nous donner des conſeils qu'il croyoit néceſſaires dans les conjonctures préſentes : prenez garde à vous, me » dit-il, & au tems où nous ſommes, prêchez un peu moins votre Religion ; vous renverſez les » coûtumes de l'Empire, vous » troublez la paix des familles, » vous broüillez les fils avec le pere. Je fus d'abord ſurpris d'entendre ainſi parler un homme, qui d'ailleurs étoit inſtruit des vérités chrétiennes, & de la morale que

faites attention à l'avantage que
vous donne. Il n'en dit pas d'avan- «
tage, parcequ'un des autres Gou-
verneurs vint se joindre à nous.

Le même jour premier de Juil-
let, arriva, comme nous l'avons
sçû depuis, un Mémorial secret
adressé à l'Empereur par le fa-
meux *Nien Kem yao Tsongtou* des
deux Provinces de *Chansi* & de
Chensi grand Général de toutes
les troupes envoyées contre *Tse
vam raptan*, & frere de *Nien sy
yao*, Viceroi de Canton. Dans ce
Mémorial il accusoit les Princes
Louis & Joseph de s'être faits

tendre. Le fils de l'accuſateur, qui eſt aujourd'hui Cenſeur public à Peking, ayant reçû le Mémorial de ſon pere pour le donner aux quatre Gouverneurs de l'Empire, en donna avis ſecretement à un des fils du vieux Regulo *Sou nou* qui étoit ſon allié & ſon ami. Celui-ci en avertit ſes autres freres, mais il eſt vraiſemblable qu'ils n'en dirent rien à leur pere de peur de l'affliger. Je n'ai pû ſçavoir ſi l'Empereur avoit déja reçû ce Mémorial quand il nous admit en ſa préſen-

d'aller à leur Hôtel; ils étoient curieux de ſçavoir le détail de ce qui s'étoit paſſé devant l'Empereur & avec les Grands, avant que Sa Majeſté nous eût admis en ſa préſence. Je m'en excuſai pour ce jour-là à cauſe de quelques occupations qu'il m'étoit impoſſible de différer. Dans l'impatience où ils étoient d'être inſtruits de ce qui s'étoit paſſé à notre audience, le Prince aîné qui n'étoit que Cathécumene crut pouvoir avec moins de riſque me venir trouver. Il m'aborda d'un air content, & me diſſimula tout

tion de la Cour, & de tous les Acteurs qui y joüent actuellement leurs rôles. Mais il parla toûjours en Prince vrayement chrétien, & qui n'étoit plus touché de tout ce qu'on appelle faveur & fortune.

Il me preſſa de lui rapporter les expreſſions mêmes, dont s'étoit ſervi l'oncle maternel : je me contentai de lui dire en général que ce Seigneur ſçavoit qu'il y avoit beaucoup de Chrétiens dans leur famille, que l'Empereur ne pouvoit pas l'ignorer, & qu'il falloit agir avec réſerve :

crainte dans l'ame des plus foibles.

Mais que je le connoissois mal! & que je lui rendois peu de justice! quoique je le regardasse comme un grand homme de bien, l'idée que j'avois de lui ne répondoit pas à sa vertu, & s'accordoit mal avec les progrès qu'il avoit déja fait dans les voies de Dieu.

Ce grand homme qui prévoyoit le renversement de toute sa famille, le regardoit, non pas comme un état de malheur & de disgrace, mais comme une sour-

ſentimens de ſon cœur, mais ſa joye éclatoit juſques ſur ſon viſage, & cauſoit cet épanoüiſſement avec lequel il me quitta, & dont la cauſe ne m'étoit pas connuë. Je ſçavois encore moins que je l'entretenois pour la derniere fois de ma vie, & qu'il n'y auroit plus que l'Eternité bienheureuſe qui devoit un jour nous rejoindre.

J'allai enfin viſiter le Prince Jean, & quoique je ne doutaſſe pas que ſon aîné ne lui eût appris ce que j'avois à lui dire, je

mais comme je leur
te même gayeté, & cet air aisé &
agréable qui leur est ordinaire,
je me rassurai, sçachant d'ailleurs
que l'union étroite qu'ils ont en-
semble les réünit souvent dans
le même Hôtel, quoiqu'ils ayent
chacun leur Palais séparé.

La conversation fut assez sem-
blable aux précédentes : ils ne
me parlerent point du Mémorial
secret, dont ils avoient connois-
sance, mais je vis bien que leur
aîné ne leur avoit rien laissé igno-
rer de notre dernier entretien.
Le Prince Jean me demanda s'il

leur fait, de les conduire au Ciel
» par une voye si courte. Mais qui
» oseroit espérer une telle grace,
ajoûta-t-il ? Puis se tournant vers
ses freres, il leur dit d'un air riant.
» Oh ! que nous sommes entrez
» bien à propos dans le bercail de
» JESUS-CHRIST ! un peu plus tard
» la porte en étoit fermée. Il fai-
soit allusion au Mémorial qui a-
voit été présenté à l'Empereur
contre lui & contre ses freres ;
comme on avoit eu soin de me le
cacher, je ne pouvois pas tout à
fait comprendre ce qu'il vouloit

gé d'eux ; mais le Prince Jean qui
vit mon embarras, me dit auſſi-
tôt que le Regulo leur pere étoit
parti le matin pour aller à la ſé-
pulture de ſes Ancêtres, & que
peu après ſon départ l'Empereur
avoit ordonné qu'on le fît venir
au Palais ; qu'à l'inſtant on avoit
couru après lui pour le faire re-
tourner ; qu'il ſeroit ſans doute dé-
ja arrivé au Palais ; que ſelon les
aparences l'Empereur n'étoit pas
content, & qu'ils s'étoient tous
raſſemblez pour en ſçavoir des
nouvelles à ſon retour : il me
pria enſuite de le confeſſer dans

Je me retirai la triſteſſe dans le cœur ; car je n'eſperois rien de conſolant de l'ordre qui étoit venu au Regulo. Tous nos peres jugerent comme moi, que nous n'avions point d'autre parti à prendre, que de recommander cette affaire à Dieu, & de nous conformer à ſa ſainte volonté.

Le lendemain nous apprîmes ce qui s'étoit paſſé au Palais. Dès que le Regulo parut à la porte où eſt la Garde interieure, & où ſont aſſis les Grands, un des quatre Gouverneurs, Regulo du premier

che avoient été de tout tems les ennemis ſecrets de la branche regnante. Venant enſuite à ſes fautes perſonnelles ; on avoüoit qu'il s'étoit bien comporté pendant les dix années qu'il exerçoit la charge de Général dans la Province de *Leaotong* ; mais qu'ayant été fait Chef de Banniere, il étoit tombé dans pluſieurs fautes qu'on lui détailla ; entr'autres, que quand l'Empereur défunt dépoſa le Prince heritier, & demanda aux Grands leurs ſuffrages pour en élire un autre ; il avoit donné le

qu'il ne pût ignorer que ce Seigneur étoit mort dans la disgrace de l'Empereur; que pour toutes ces fautes, on le destituoit de sa dignité, on le privoit de ses apointemens, & on lui ordonnoit de partir dans dix jours avec toute sa famille, ses femmes, ses enfans, & ses petits-fils, pour aller demeurer à *Yeou oué*. * Parmi ceux

* C'est le huitiéme fils de l'Empereur défunt; tous les Grands de l'Empire, Tartares & Chinois lui donnerent leur suffrage pour être Prince héritier; ainsi cette faute, si c'en étoit une, étoit commune à tous.

* *Yeou oué* est un petit lieu où il y a une

de raiſon. Les Courtiſans virent clairement que toutes ces fautes qu'on faiſoit revivre depuis tant d'années, n'étoient qu'un prétexte pour couvrir le véritable motif d'un traitement ſi dur: car nonobſtant toutes ces prétendues fautes qu'on n'ignoroit pas il y a deux ans, on n'avoit pas laiſſé de l'élever à un nouveau degré d'honneur.

Le Regulo qui avoit vêcu tant

garniſon de ſoldats Tartares à quatre-vingt-dix lieuës à l'Oueſt de Peking, un peu au delà de la grande muraille.

mauvaise part : c'eſt pourquoi le Préſident qui étoit ſon ami, & qui devoit porter ſa réponſe à l'Empereur, craignant que l'accablement d'affliction où il étoit, ne le fît tomber dans une faute véritable, lui ordonna de ſe lever, & de penſer à loiſir à ce qu'il avoit à répondre ; il ſuppoſa le beſoin qu'il avoit d'aller changer d'habit à cauſe de la chaleur ; mais ce n'étoit qu'un prétexte pour lui laiſſer le tems de rentrer en lui-même, & de meſurer mieux ſes termes. A ſon retour il fit un ex-

où l'on étoit déjà informé
qui venoit de lui arriver.

Presque tous ses fils le reçurent à sa porte ; & d'un air gai & content ils le prierent de ne point s'affliger inutilement, & de conserver sa santé, l'assurant qu'ils le suivroient par tout avec joye, & qu'ils feroient en sorte qu'il ne manquât jamais de rien. Ensuite le Prince aîné portant la parole au nom de tous, lui demanda en grace, qu'il permit à ses autres freres, qu'il n'avoit point vûs depuis qu'ils étoient Chrétiens, sçavoir le troisiéme, le dixiéme, &

teſſe que cauſoit leur exil. Le Regulo lui-même oublia pour un moment ſon infortune, & prenant un air agréable; nous avons, » dit-il, dans notre famille un pé- » ché originel; il vouloit parler des reproches qu'on lui avoit faits ſur les fautes de ſes Ancêtres; aprés quoi il alla ſe repoſer de la fatigue qu'il avoit euë à eſſuyer au Palais, & qui en effet devoit être pénible pour un homme de ſon âge, tandis que ſes enfans iroient mettre ordre à leurs affaires pour ſe diſpoſer au départ.

vier, vint à Rig
avec empreſſement le Baptême :
il eſt à craindre, dit-il, que l'Em- «
pereur touché des longs ſervices «
& du grand âge de mon pere, ne «
lui remette la peine de l'éxil ; ſi «
cela étoit je déſeſpererois preſ- «
que de ma converſion : il revien- «
droit du Palais chargé de tant «
d'ordres pour arrêter le progrès «
de la Religion dans notre famil- «
le, que mes autres freres & moi «
ſerions liez par de nouvelles «
chaînes bien plus difficiles à rom- «
pre. Il n'y a plus à délibérer, je «
veux déſormais vivre & mourir «

de vingt-ſix ans, qui réünit en ſa perſonne les plus belles qualités de l'eſprit & du corps; & ce qui eſt infiniment plus eſtimable, qui eſt rempli des plus grands ſentimens de la Religion. Il y a long-tems qu'il imitoit ſes oncles dans leurs pratiques de zéle. Il avoit inſtruit tous ceux de ſa maiſon, & pluſieurs avoient déja été baptiſez. Après ces deux Princes, trois domeſtiques du ſecond fils qui devoient accompagner leur maître dans leur exil, furent auſſi régénérez dans les eaux du Baptême.

Pendant

Joſeph) ont embraſſé la Loi « Chrétienne, & ont fourni de l'ar- « gent pour bâtir une Egliſe ; vous « en avez encore d'autres qui ont « imité leur exemple : que n'em- « ployiez-vous votre autorité pour « les en détourner, ou que ne les « déféries-vous à l'Empereur ? On « ſçaura les ranger à leur devoir, « puiſque vous ne ſçavez pas les « gouverner. «

Le Regulo répondit qu'à la vérité le troiſiéme, le dixiéme & l'onziéme de ſes enfans s'étoient faits Chrétiens, mais qu'il avoit

ou faute. Ces excuses furent inutiles : on lui tourna le dos, & on le laissa là jusqu'au soir.

Le septiéme il retourna encore au Palais, & il y demeura presque tout le jour aussi inutilement » que la derniere fois : allez par- » tez, lui disoit-on, corrigez vous, » & l'Empereur vous fera grace ; mais on ne lui disoit pas de quoi il devoit se corriger. Le même jour j'allai dès le matin à l'Eglise des Peres Portugais me doutant bien que j'y trouverois quelques uns de ces Princes Chrétiens,

tances, on le lui avoit toûjours differé, ſoit à cauſe de ſon âge, & du danger qu'il y avoit qu'il ne ſe laiſſât pervertir par les autres Princes du même Sang encore infideles, ſoit parce qu'il demeuroit encore chez le Regulo ſon grand-pere qui l'avoit élevé dès le berceau, qui l'aimoit tendrement, & qui eût porté les choſes à quelque éclat, s'il eût ſçû qu'il étoit Chrétien. D'ailleurs il n'étoit pas inutile chez le Regulo ; il parloit à ce vieillard avec une liberté que tout autre

» Chrétiens, ſçavoir, que Dieu l'a-
» voit recüeilli : oui, reprit le jeu-
» ne homme, Dieu l'a recüeilli ;
» mais il faut ſçavoir que nous
» mourrons tous comme lui ,
» grands & petits, jeunes & vieux,
» perſonne ne peut éviter la mort ;
» mais tous iront-ils dans le même
» endroit ? L'enfer eſt la demeure
» éternelle des infideles, qui ont
» refuſé le Baptême & rejetté la
» Loi de Dieu : les Chrétiens iront
» au Ciel, où ils joüiront d'éter-
» nelles délices : oh ! ſi vous ſça-
» viez ce que c'eſt que l'enfer ! nul-

Christianisme.

Pendant qu'on disposoit toutes choses pour la cérémonie, la nouvelle se répandit que l'Empereur remettoit la peine de l'exil au Regulo, & qu'il se contentoit de le dépoüiller de sa dignité. Quoique cette nouvelle se trouvât fausse dans la suite, elle devoit, ce semble, causer un mouvement de joye; cependant les Princes l'écouterent froidement, & y parurent peu sensibles. Celui qui étoit prêt d'être baptisé, craignit qu'on ne prît de là occasion de différer encore son Baptême.

grande Sacriſtie bien ornée. Le Prince Jean fut le Parrain, & donna au jeune Prince le nom de Michel, comme il le ſouhaitoit, à cauſe de la dévotion particuliere qu'il avoit envers cet Archange. Après la cérémonie nous entrâmes tous à l'Egliſe pour y adorer Notre Seigneur; & comme on ſe retiroit, le nouveau Néophyte alla ſeul à la Chapelle de ſon ſaint Patron pour y faire ſa priere, puis il vint nous rejoindre dans la ſalle: là il ſe mit à genoux aux pieds du Pere qui l'avoit baptizé

reçût à genoux avec beaucoup de reſpect & d'actions de graces.

On l'obligea après de s'aſſeoir avec tous les autres pour boire le thé, ce qu'il ne fit que par complaiſance ; car il étoit dans l'impatience de ſortir de la ſalle, pour aller auſſi remercier les Catéchiſtes : il n'y eut pas juſqu'aux domeſtiques des Peres, & à tous ceux qu'il crût avoir contribué à ſon bonheur, à qui il ne donnât des marques d'amitié & de reconnoiſſance ; & quoiqu'il ſçût

cheules circonſtances où il ſe trouvoit, prêt de partir pour un exil très rude, & peut-être ſans eſpérance de retour, fût ſi attentif à de ſimples devoirs de bienſéance, & auſſi peu embaraſſé, que s'il ne ſe fût agi après cela, que d'aller faire un tour à ſa maiſon de campagne.

Le Regulo qui s'attendoit toûjours à quelque favorable retour du côté de l'Empereur, alla au Tribunal des Princes pour s'informer ſi Sa Majeſté ne s'étoit point radoucie. Il eut pour toute

son indignation, ainſi qu'il en fit telle juſtice qu'il lui plairoit. C'eſt une coutume établie chez les *Mantcheoux* de livrer leurs enfans à l'Empereur, quand il ſe plaint de leur conduite. Auſſitôt qu'il fut de retour à ſon Hôtel, il envoya chercher ſes fils, & ſes Officiers, il fit apporter des chaînes, & d'un ſigne de main, il ordonna qu'on les mît au Prince Jean, qui les reçut ſans dire un ſeul mot; il indiqua de même le Prince Paul; l'Officier s'approcha pour le lier; mais ce Prince repouſſant de la main les chaî-

trouvoit : ſur quoi le Prince Jean
„ prenant la parole ; ne voyez-vous
„ pas, lui dit-il, que tout notre cri-
„ me eſt d'avoir embraſſé la Reli-
„ gion Chrétienne : c'eſt cela mê-
„ me, reprit le Prince Paul, que je
„ voulois qu'on me dit clairement ;
„ je recevrai volontiers ces chaî-
„ nes pour une ſi bonne cauſe ; &
de la même main qu'il les avoit
rejettées, il les reprit, & aida à
ſe les mettre ; le Prince François
qui dès ſa jeuneſſe avoit un com-
mencement de ſurdité, n'enten-
dit pas bien ce qui ſe diſoit ; mais

lais de l'Empereur, pour y rendre compte de ce qu'il venoit de faire. Avant que de partir, il ordonna à un de ſes Officiers infidele d'aller dans tous les Hôtels de ſes enfans, & d'enjoindre à leurs domeſtiques qu'ils euſſent à détruire promptement les Chapelles & les Oratoires, & à ramaſſer les images, les Croix, les Chapelets pour les reporter à l'Egliſe.

Pendant que le Regulo étoit au Palais, les trois Princes Chrétiens, qui reſterent avec leurs Gardes, ne doutoient pas qu'on

on parloit ſi différemment ſans la connoître : ils prétendoient en démontrer la verité aux autres Princes, leur faire ſentir la néceſſité où ils étoient de s'y ſoumettre, & leur remettre devant les yeux, que puiſqu'on l'avoit examinée & approuvée tant de fois au Tribunal des Rites, il ſeroit injuſte d'inquiéter ceux qui l'embraſſoient. Les Miſſionnaires qui avoient ſçû cette réſolution, s'y oppoſerent, dans la crainte qu'on ne la prît pour une inſulte, & qu'à ce ſujet il ne s'élevât une perſécu-

un témoignage
tés de la Religion. Le Prince Jean
& le Prince Paul s'entretenoient
de la sorte, tandis que le Prince
François, qui se promenoit dans
la Salle, montrant ses chaînes à ses
domestiques, & à ceux de son «
pere : vous voyez ces fers, leur «
disoit-il, je les estime plus que «
toutes les richesses de l'univers ; «
gardez-vous bien de me plain- «
dre, ou d'appréhender pour vous «
le même sort : le plus grand «
bonheur qui puisse vous arriver, «
c'est d'être enchaînez, & de souf- «
frir comme nous pour la cause de «

» compenſer ſes Saints !

Il parloit encore, lorſqu'un de ſes domeſtiques envoyé par la Princeſſe ſon Epouſe, vint l'avertir de l'ordre qu'avoit donné le Regulo d'enlever les Images, les Croix, & les autres ſymboles de la pieté Chrétienne. Il ne répondit qu'en récitant d'un ton ferme, le premier précepte du Décalogue : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & ne ſervirez que lui ſeul* ; » qu'on ne touche à rien, ajoûta-t-» il, avant que ces chaînes tombent » par ma mort, ou que j'en ſois dé-

jamais ménager
nos domeſtiques Chrétiens ; il «
faut ſi peu de choſe pour af- «
foiblir leur courage, ſur tout «
lors qu'ils voyent leurs maîtres «
couverts de chaînes : ce ne ſont «
encore que de jeunes arbres «
qu'on vient de tranſplanter ; le «
moindre vent peut les abbattre. «

Cependant le Regulo, qui étoit allé au Palais, afin de demander à qui l'Empereur ſouhaitoit qu'il remît ſes enfans pour en faire juſtice, ne fut pas reçû comme il l'eſpéroit : le Préſident l'ayant entendu, ne parut pas con-

loin, & qu'enſuite venant à s'en repentir, il ne le rendît reſponſable de ſa trop grande ſévérité; ſoit par quelqu'autre motif que j'ignore, il ne voulut jamais ſe charger d'en faire le rapport à ſa » Majeſté: tout eſt fini, lui dit-il, » vous êtes inſtruit de la ſentence » qui a été portée, il ne vous reſte » plus d'autre parti à prendre que » celui d'obéïr, & de vous corri- » ger vous & vos enfans. Comme on lui ajoûta qu'en cas d'a- mandement, ils ſeroient tous avancés, mais qu'autrement ils

fit ôter les chaînes à ſes enfans ſans leur dire un ſeul mot. Le Prince Xavier ſon aîné prit cette occaſion, de lui repréſenter de nouveau ce qu'il lui avoit déja dit tant de fois, que de toutes les familles de Peking, il n'y en avoit aucune qui eût reçû de Dieu des faveurs plus ſingulieres; que le traitement qu'on lui faiſoit ne devoit pas lui paroître une diſgrace; mais qu'il devoit le regarder comme un effet de la miſéricorde infinie de Dieu, qui cherchoit à le ſauver par la voye des

Il voulut parler, mais ſa foibleſſe & les ſanglots lui couperent la parole. Le Prince Paul ſon cadet y ſuppléa : à ce trait, dit-il, » ne reconnoiſſez-vous pas le » monde qui a été juſqu'ici votre » idole ? Quoi de plus ingrat ! il » oublie les plus longs & les plus » importans ſervices. Quoi de plus » injuſte ! ce n'eſt nullement la » raiſon qui le conduit. Quoi enfin de plus trompeur ! il n'a que » des apparences qui éblouiſſent. » Mais nous donna-t-il des biens » réels, quelle en eſt la ſolidité ?

à coup goûter une p
ne puiſſe altérer, & vous rem- «
plir d'une force ſupérieure à tous «
les évenemens ? Attachez-vous «
uniquement à Dieu, adorez le, «
ſervez le de la maniere dont il «
veut être adoré & ſervi, en un «
mot faites-vous Chrétien ; vous «
avez avoué tant de fois que cet- «
te Religion eſt bonne. Dites- «
moi, y en a t-il quelqu'autre qui «
ſoit capable de donner ce zéle «
& cette ardeur que vous nous «
voyez, qui nous fait pleurer & «
gemir depuis ſi long-tems ſur le «
danger où vous êtes de vous per- «

faillí de tous côtez, porta les deux mains à la tête, & s'appuyant contre la muraille, il y demeura attaché ſans répondre un ſeul mot. Cette poſture fit connoître à ſes enfans qu'il ne les écoutoit pas volontiers, & que le tems de ſa converſion n'étoit pas encore venu, ce qui les obligea de ſe retirer.

Si on a dit de S. Auguſtin que le fils de tant de larmes ne pouvoit pas périr, n'avons-nous pas raiſon deſpérer que Dieu accordera enfin la converſion de ce bon

en exil, vinrent à l'Egliſe de la ſainte Vierge demander & recevoir le ſaint Baptême.

Cependant preſque tous les parens du vieux Regulo, lui conſeillerent de ne plus avoir recours aux Mémoriaux ni aux Apologies, qu'il lui falloit tenter une autre voye plus capable de fléchir la colere de l'Empereur ; c'étoit d'aller encore au Palais, d'implorer ſa clémence, & d'y reſter dans une poſture humiliée juſqu'à ce qu'il eût reçû quelque réponſe ; qu'on ne manqueroit

Le Regulo n'étoit pas éloigné de prendre ce parti; ſes enfans Chrétiens l'appréhendoient fort, ſans oſer néanmoins ouvrir la bouche pour l'en détourner; ils ſe contentoient de conjurer la tempête par leurs continuelles prieres, car ils déſeſpéroient de ſa converſion, s'il obtenoit quelque adouciſſement à ſa peine, qui lui rendît la liberté de demeurer à la Cour. Dieu permit qu'un ami du Regulo en qui il avoit une entiere confiance, deſaprouvât fort ce deſſein, comme in-

un flux & reflux continuel de Seigneurs qui inondoit le quartier; nous n'oſâmes pas aller les voir, parce que nous étions inſtruits qu'il y avoit des gens poſtez, pour épier tous ceux qui entreroient dans leurs maiſons. Le parti que je pris, fut de leur écrire une lettre en langue Tartare ſans la ſigner, où je tâchois de les fortifier en leur inſpirant les ſentimens qu'ils devoient prendre dans des conjonctures ſi triſtes: je l'adreſſai au Prince Jean, & je la lui envoyai par un Caté-

il vint me rendre compte de la commiſſion dont je l'avois chargé, je trouvai un homme tranſ-
» porté hors de lui-même, ah !
» mon Pere, s'écria-t-il, dans une
» eſpece d'enthouſiaſme, chez
» quelles perſonnes m'avez-vous
» envoyé ? Et quelles paroles de
» conſolation pouvois je porter à
» des gens, qui ne reſpirent que
» les Croix & les ſouffrances ? J'ay
» vû des Saints qui parlent de Dieu
» avec une éloquence toute di-
» vine ; je n'ay eû autre choſe à
» faire qu'à les écouter, & à admi-
rer

part : non, ſi je n'avois pas vû « moi-même ces Seigneurs, je « n'aurois jamais ajoûté foi à tout « ce qu'on auroit pû me dire de « leur courage & de leur vertu. «

Ce même jour le Prince François dépêcha un de ſes Eunuques aux Miſſionnaires, pour leur demander la permiſſion de cathéchiſer & de baptiſer dans le lieu de ſon exil, où il ne prétendoit pas, diſoit-il, aller inutilement; & il les prioit de lui envoyer de toutes les Egliſes le plus qu'on pourroit trouver de petites Ima-

sourd ; il lui répondit qu'au contraire, il remercioit le Seigneur de lui avoir envoyé cette infirmité, parce que comme elle le rendoit inutile pour le monde, elle lui laissoit une liberté entiere de penser à Dieu, & de ne servir que lui.

Le lendemain le Regulo envoya chercher la Princesse Françoise épouse du Prince Joseph ; pendant son absence il dépêcha un de ses Officiers infidéles avec ordre de visiter sa maison, & de pénétrer même jusques dans la

de ce monceau de cendres, elle penſa tomber en défaillance, & elle exprima ſa douleur par les cris les plus lamentables; ce qui fit croire aux voiſins qu'une douleur ſi exceſſive ne pouvoit être que l'effet du déplaiſir que lui cauſoit l'éxil: elle ne ſe conſola, que quand ſes beaux-freres Chrétiens lui eurent promis de la dédommager de ſa perte, en partageant avec elle ce qu'ils avoient. Ils firent en même tems réflexion que le Regulo pourroit ordonner une ſemblable viſite dans leurs mai-

veau leur pere à embraſſer le Chriſtianiſme ; mais ils ne purent rien gagner ſur ſon eſprit. Cette journée finit par le Baptême de trois Domeſtiques d'un de ſes enfans Cathécumenes. Le jour ſuivant il y en eut encore quelques uns de baptiſez, & d'autres qui ſe purifierent dans le Sacrement de la Pénitence.

Le 13, le Regulo & tous ſes enfans devant aller à la ſépulture de leurs Ancêtres, & étant obligez de paſſer près de l'Egliſe des Peres Portugais qui étoit ſur

me ſon cousin ; ſon pere étoit toûjours Cathécumene ; il ſouhaitoit fort d'être baptiſé avant que de partir ; mais le ſoin de ſes affaires domeſtiques, que les autres négligeoient, l'engagea dans tant de délais, qu'il en perdit l'occaſion.

Ce même jour, vingt Dames Suivantes des maiſons de ces Princes vinrent ſe confeſſer : enfin tous ceux qui avoient la liberté de ſortir, quelque embarras qu'ils euſſent d'ailleurs, trouvoient le tems de venir à l'Egliſe. Il y eut même une Prin-

Le 14, un Pere Portugais alla de grand matin chez le Prince Xavier, il étoit incommodé de même que la Princeſſe Thereſe ; l'un & l'autre entendirent la Meſſe, & y communierent, ainſi que le Prince Pierre leur ſecond fils, la Princeſſe Agnès leur belle-fille, & pluſieurs autres perſonnes qui devoient partir le lendemain pour leur exil.

Au même tems, le Pere Joſeph Suarès, vieillard vénérable, qui travaille depuis ſi long tems dans cette vigne du Seigneur, ſe rendit à la Chapelle de la ſain-

& aux circonſtances [illegible]
dans lequel il les anima à ſouffrir généreuſement leur exil pour Jesus-Christ. Il leur montra ſur tout que leurs peines étoient paſſageres, mais que la récompenſe qui leur étoit deſtinée n'auroit jamais de fin ; que Dieu traitoit ainſi ſes fidéles ſerviteurs, pour les détacher des biens périſſables de la terre ; & qu'elles devoient ſans ceſſe le remercier de ce qu'il les avoit choiſies préférablement à tant d'autres, pour ſervir de modéles aux perſonnes de leur ſexe.

Après qu'il eut achevé, elles

voit une vraië confiance ; il les leur demandoit principalement lorſqu'elles apprendroient la nou-
» velle de ſa mort : car enfin, ajoû-
» ta-t'il, à mon âge, elle ne doit
» pas être éloignée ; je ne m'attends
» plus à vous revoir que dans l'é-
» ternité. A ce mot les ſanglots & les ſoupirs recommencerent ; le Pere, qui en fut attendri, ſortit auſſi-tôt de la Chapelle. Comme il traverſoit la grande cour, il y trouva le Prince Jean, le Prince Paul, & le Prince Michel, qui l'attendoient pour lui dire

leur Pasteur. Le Pere qui ne peut renverser en un instant l'ouvrage de tant d'années, & s'évanouir les espérances qu'il fondoit sur les exemples de tant d'illustres Chrétiens, pouvoit-il n'y être pas sensible ? Il n'y a que ceux qui ont à cœur le salut des ames, qui sentent ce qu'il en coûte dans ces sortes d'occasions; ceux qui y sont indifferents ne le comprennent pas de même.

Le 15, le Regulo partit pour se rendre au lieu de son exil, avec ses enfans, ses petits-fils, ses arrieres petits-fils, au nom-

faute de temps, ils ont été obligez d'attendre qu'ils fussent arrivez au terme de leur voyage pour se faire baptiser.

Je ne finirois point si je voulois entrer dans le détail de ce qui concerne les Dames Chrétiennes, & vous raconter ce qui s'est passé avant & après leur Baptême; elles ne cédoient en rien aux Princes leurs époux, soit pour la vivacité de leur foi, soit pour la rigueur de leurs austéritez, soit pour l'ardeur de leur zéle à instruire des véritez de la Religion les personnes de leur sexe. Deux

blures de leurs habits, dans leurs chevets de lit, & dans les autres choſes qu'elles croyoient n'être point ſujettes à la viſite. Deux d'entre elles qui ne pouvoient cacher aiſément les cilices dont elles uſoient, paroiſſoient fort affligées de ne pouvoir les emporter ; leur Confeſſeur les conſola en leur faiſant dire, que les fatigues du voyage qu'elles entreprenoient pendant les ardeurs de la canicule, & les montagnes affreuſes qu'elles auroient à traverſer, leur tiendroient lieu de cilice, & qu'il leur ſuffiſoit

& aprés leur converſion, du moins dans pluſieurs, dont je pourrois rapporter une infinité de traits édifians; mais auſſi comment n'auroient-ils pas été touchez, lorſqu'ils comparoient leurs maîtres infideles à ces mêmes maîtres devenus Chrétiens, & qu'ils voyoient le changement extraordinaire que la grace avoit fait dans leurs perſonnes? On ſçait ce que peut l'exemple pour nous porter au bien; mais il a beaucoup plus de force quand il ſe trouve dans des perſonnes du

dans le ſein du Chriſtianiſme, comblez de graces, environnez de bons exemples, ne penſent à rien moins qu'à l'affaire de leur ſalut, & qui ſe trouvent à l'heure de la mort, preſque ſans autre mérite, que celui de n'avoir pas fait tout le mal qu'ils pouvoient faire.

Le jour même que ces illuſtres exilez arriverent au terme qui leur étoit marqué, le Prince François Xavier paſſa à une meilleure vie à l'age de cinquante-neuf ans. Quand il partit, il ſe

Prince Paul écrivit au Pere Suarès la lettre ſuivante.

» Je ſuis en peine de la ſanté » des Peres Suarès, Fridelli, Ke- » gler, Parennin, Slavicek, Bou- » vet, & de tous vos autres Peres. » Il n'y a qu'un peu plus d'un mois » que je vous ay quittez, & ce » tems m'a déja paru une année. » Par la grace de Dieu il ne nous » eſt arrivé aucun accident durant » notre voyage. Le ſeiziéme de la » ſixiéme Lune à deux heures après » midi, Dieu appella à lui notre » frere François Xavier; un vomiſ-

jours auparavant il fut [illegible]
un vomiſſement ſemblable, & «
pour lors il nous pria inſtamment «
de dire les prieres que les Chré- «
tiens ont accoutumé de réciter «
pour ceux qui ſont à l'article de «
la mort : il fit ſon acte de contri- «
tion, & nous témoigna par ſes «
larmes la douleur qu'il reſſentoit «
de ſes péchez. Selon que je puis «
juger, je crois que Dieu lui a «
fait miſericorde : je prie cepen- «
dant tous vos Peres de dire la «
Meſſe à l'Autel privilégié, & de «
réciter les autres prieres de l'E- «
gliſe pour notre frere François «

» commis plusieurs fautes : je sup-
» plie tous les Peres de prier Dieu
» qu'il me les pardonne ; qu'il me
» fasse la grace de bien garder ses
» commandemens, & qu'il me
» donne la force de vaincre les en-
» nemis de mon salut. J'aurois bien
» d'autres choses à dire que le pin-
» ceau ne peut achever ; vous en
» pourrez juger par celles que j'ay
» dites.

PAUL, *dixiéme de la famille a écrit ; cacheté le 23 de la sixiéme Lune.*

MICHEL *vous salue aussi.*

Seigneur, il part le 15 pour le lieu de ſon exil : il en benit Dieu, il ſouffre avec une patience héroïque les fatigues d'un voyage pénible, dans une ſaiſon affreuſe, & attaqué d'une maladie mortelle ; il ne ceſſe de pleurer ſes péchez ; enfin le 4 du mois d'Août, jour de ſon arrivée au terme de ſon exil, il ſort de cette vie mortelle, pour aller recevoir dans le Ciel, ainſi qu'il y a lieu de l'eſperer, la récompenſe de ſes ſouffrances & de ſes vertus.

Je me flate mon REVEREND

MISSIONNAIRE

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Peking, ce 16.e Octobre 1724.

MON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

COMMENT vous écrire dans l'accablement de douleur où

les Missionnaires, à la réserve de ceux qui étoient à Peking, sont chassez de l'Empire, les Eglises sont ou démolies, ou destinées à des usages profanes; les Edits se publient, où sous des peines rigoureuses on ordonne aux Chrétiens de renoncer à la Foy, & où l'on défend aux autres de l'embrasser. Tel est le déplorable état où se trouve réduite une Mission, qui depuis près de deux cens ans, nous a coûté tant de sueurs & travaux.

Les premiéres étincelles qui

Eſpagnols, venus depuis peu des Philippines. Un Bachelier Chrétien mécontent de l'un des Miſſionnaires, renonça à la Foi; enſuite s'étant aſſocié pluſieurs autres Bacheliers à qui il avoit fait part de ſon mécontentement, ils allerent enſemble préſenter une Requête au Mandarin du lieu, qui contenoit pluſieurs accuſations: les principales étoient, comme on le verra par l'Ordonnance du Mandarin, que des Européans qui ſe tenoient cachez, avoient élevé un grand Temple

moins certain que c'étoit avec peu de connoiſſance des uſages & des coutumes de la Chine, ou ſans y avoir aſſez d'égard : car les autres Miſſionnaires, ſoit Jeſuites, ſoit des autres Ordres qui ſont répandus dans ce vaſte Empire, tels que ſont les Révérends Peres Franciſcains, & les Auguſtins, Meſſieurs des Miſſions Etrangeres, &c. qui connoiſſent la délicateſſe des Chinois ſur la ſéparation des perſonnes de différent ſexe, ont principalement ſur cet article, évité

envoyée aux Mandarins ſupérieurs ; car dès le 12 de la cinquiéme lune, c'eſt-à-dire le 14 de Juin, il reçut du *Tſong tou* * l'ordre qui ſuit.

J'ai appris que dans votre Gouvernement il y a des gens qui « profeſſent la Religion du Seigneur du Ciel ; que les riches « « «

» femmes ; que dans le Territoire
» qui dépend de *Foungan*, on com-
» pte quinze ou seize Temples de
» cette Secte. C'est-là une Reli-
» gion étrangere qui séduit le peu-
» ple, & qui corrompt nos bon-
» nes coutumes : cela est d'une
» grande conséquence. C'est pour
» quoi il est à propos de défendre
» cette Loy, & d'en arrêter le
» cours. J'envoye donc cet ordre,
» & aussi-tôt que vous l'aurez re-
» çû, ayez soin de le publier dans
» toute l'étenduë du ressort de
» *Foungan*, d'interdire cette Re-
ligion,

des fautes passées. Que si dans la « suite il se trouve quelqu'un qui « ait la témérité de violer ces or- « dres, il faut le punir selon les « Loix; qu'on prenne à l'instant le « nom de ceux qui se rassemblent « pour suivre cette Loi étrangere, « qu'on se saisisse de leurs person- « nes, afin que selon les Régle- « mens on les châtie de leur crime. « On ne leur pardonnera point. « Examinez donc, dressez un Mé- « moire du Temple de chaque lieu, « d'écrivez-en la forme, afin que « je juge à quel usage il peut servir, « & en quoi on peut le convertir; «

ayant reçu cet ordre, porta aussi-tôt un Edit public qu'il fit afficher aux endroits les plus fréquentez de la Ville. D'abord, selon la coûtume observée à la Chine, il rapporte les paroles du *Tsongtou*, & ensuite il ajoûte.

» C'est pourquoi en conséquen-» ce de cet ordre, je publie cet » Edit pour instruire au dehors, » afin qu'on examine. Que les » Mandarins subalternes l'obser-» vent & s'y conforment; que les » Chefs des cinq quartiers s'assem-» blent; qu'ils aillent au Temple » des Chrétiens qui est dans la Vi-

oyer ; qu'ils en lisent la liste ; «
& qu'ils les gardent, car ils en ré- «
pondront ; qu'on me donne cette «
iſte afin que j'en rende compte «
aux Mandarins ſupérieurs ; que «
el Mandarin examine combien «
l y a de filles qui gardent la virgi- «
nité. J'ordonne que ſur le champ «
es Chefs des familles, & les «
Chefs de quartier s'en informent «
exactement, & qu'ils avertiſſent «
eurs parens de les retirer chez «
eux. On ne leur permet point de «
demeurer plus long-tems dans le «
Temple. Ce ſeroit violer l'ordre «
de mon Supérieur. Qu'on obéiſſe «
promptement.

» qu'on n'en prétendît pas cauſe
» d'ignorance : j'ai interdit cette
» Secte au dehors par une Sentence
» prohibitive que j'ai fait afficher ;
» & je me ſuis tranſporté en per-
» ſonne à l'Egliſe qu'on bâtit à la
» ruë *Tchong ſſé :* quoique cet Ou-
» vrage ne ſoit que commencé, j'ai
» jugé, & par les matériaux qui
» ſont deſtinez à le conſtruire, &
» par le plan qui en a été tracé, que
» la dépenſe ne ſçauroit aller à
» moins de deux ou trois mille
» Taëls *. Cet argent ſeroit bien

* Le Taël vaut à peu près 5 liv. de notre monnoye.

gner le cœur. «

Là j'ai fait connoître aux Ca- «
pitaines & aux Chefs des quar- «
tiers, les soins que vous vous don- «
nez pour le bon gouvernement «
de cette Province, afin d'y main- «
tenir nos usages, & de perfection- «
ner le cœur des Peuples. Alors «
l'Ecrivain *Kouo yu Siun*, & le «
Gradué *Ou ou entcho*, & autres «
qui ont soin de la fabrique de cet- «
te Eglise, m'ont répondu à voix «
haute : le Seigneur du Ciel est le «
Maître de toutes choses, qui ose- «
roit ne pas le respecter, ne pas «
l'honorer ? «

» des garçons & des filles qui ne se
» marioient point ? Pourquoi ils
» regardoient comme des Diables
» nos anciens sages que nous révé-
» rons ? A tout cela ils me répon-
» dirent qu'il y avoit un Européan
» maître de la Loy, qui la publioit
» & leur enseignoit le chemin du
» Ciel ; qu'au regard des cérémo-
» nies après la mort, elles n'étoient
» d'aucune utilité, à quoi bon les
» faire ? Je leur demandai com-
» ment s'appelloit cet Européan,
» s'il avoit la Patente Impériale,
» quel étoit le lieu de sa demeure,
» & si je ne pourrois pas le voir.
» Ce Maître de la Loy, répondi-

te, & sans rien entendre.

Au moment que j'étois à ré- «
pondre à vos ordres, le Portier «
de mon Tribunal m'a apporté un «
écrit d'une feüille qu'il a trouvé «
sans nom, collé au bas de l'Edit «
que j'avois fait afficher. Cet écrit «
est rempli de tant d'orgueil & «
d'expressions si grossieres, que je «
n'ose vous en faire le rapport, de «
peur de blesser vos yeux & vos «
oreilles. «

En examinant les Regîstres de «
mon Tribunal, je trouve que la «
56e année de *Canghi*, le Tribunal «
souverain ordonna qu'on laissât «

» vivre dans leur Loy, il ne permet
» pas aux Chinois de la ſuivre, &
» de ſe ſoumettre à des Etrangers.
» De plus ceux qui ont la Patente
» Impériale, ont chacun leur Egli-
» ſe ; il n'y en doit avoir qu'une ſeu-
» le en chaque Province, & l'on
» n'a jamais prétendu ſouffrir que
» dans un petit *hien**, tel que *Foun-*
» *gan*, il y eût plus de dix de ces
» Egliſes, où les hommes & les
» femmes s'aſſemblaſſent pêle-mê-
» le ſans diſtinction de ſexe.

* *Hien* marque une Ville du troiſiéme Ordre.

Mandarins & de leur autorité ; « que ſi vous n'employez tout ce « que vous avez de pouvoir pour « en arracher juſqu'à la racine, & « ſi vous ne l'employez au plûtôt, « tout le peuple embraſſera cette « Loy, & s'écartera abſolument de « nos coûtumes, pour en ſuivre « d'étrangeres. «

Je ne ſuis qu'un petit Manda- « rin, & mon autorité eſt peu de « choſe, & je n'ai pas le pouvoir « de réformer de tels abus. J'en « voye *Yang tſé ki* mon Subſtitut « dans toutes les Egliſes de ce diſ- « trict, avec ordre d'en dreſſer un «

» remede si efficace; qu'après la
» défense qui sera faite, personne
» n'ose plus se soustraire aux sages
» Loix du Gouvernement. Le 26
» de la 5e Lune, c'est-à-dire, le 28
» Juin 1723.

Le premier jour de la sixiéme Lune, c'est-à-dire le 2 de Juillet, les deux Mandarins de la Capitale après avoir lû la Lettre du Mandarin de *Foungan*, lui écrivirent qu'il étoit surprenant qu'un Bachelier eût abandonné la saine Doctrine, pour embrasser une secte étrangere : ils ordonnerent que sur le champ on arrêtât le Ba-

ſur chacun de ces articles.

De plus le *Tſongtou* envoya ſécretement un billet au Mandarin, qui contenoit ce qui ſuit.

Le Peuple de la Ville de *Foungan* a été ſéduit par la fauſſe Secte « du Seigneur du Ciel ; c'eſt un « peuple qui a été confié à vos ſoins, « ne falloit-il pas y mettre ordre de « bonne heure, & interdire cette « Loy dès qu'on a commencé de la « publier, afin d'en arrêter le pro- « grès ? Que faiſiez-vous donc « alors ? Convenoit-il d'être tran- « quile & de vivre dans l'oiſiveté ? « Voyez à quels excès les choſes «

» les ignorans penſent differem-
» ment. Il ne faut rien omettre
» pour faire rentrer dans la bonne
» voye ceux qui ſe ſont égarez.
» C'eſt pourquoi auſſitôt que vous
» aurez reçû ce billet, appliquez-
» vous à découvrir combien il y a
» de perſonnes qui ont embraſſé
» cette Loy. Informez-vous de
» ceux qui paſſent pour en être les
» chefs. Si ceux-ci ont leur pere,
» ou des freres qui ſoient chefs de
» famille, il faut ſe ſervir d'eux pour
» exhorter les autres à ſe corriger,
» à abandonner l'erreur, & à ren-

tente Impériale ? mais quand il l'auroit, vous ne devez pas lui permettre de prêcher sa Loy dans votre district, ni de tenir des Assemblées, & de séduire le Peuple. J'attends sur cela une prompte réponse, afin qu'on se saisisse de sa personne, & qu'on le conduise à *Canton* & de-là à *Macao*, où on le laissera, en tirant un témoignage qui fasse foy qu'il y est arrivé.

Quant aux Lettrez qui se trouveroient être les chefs, comme les Bacheliers & autres, il faut s'y prendre d'une autre maniere

» choses, & avertissez-moi au plu-
» tôt afin que j'envoye mes ordres,
» & que j'y fasse passer des soldats
» pour tenir le peuple en respect.
» L'affaire est de conséquence, &
» ne souffre point de retardement :
» mais ne faites rien à l'étourdie,
» & comportez-vous avec pruden-
» ce.

» J'envoye en même tems un
» billet au Mandarin de la ville de
» *Foning*, avec ordre de choisir
» dans son tribunal un Officier in-
» telligent, & de l'envoyer secret-
» tement à *Foungan*, afin qu'il tâche
» de découvrir la disposition des

vous ai fait ſçavoir que j'avois « donné un Edit public pour proſ- « crire la ſecte étrangere ; que j'a- « vois envoyé un Mandarin ſubal- « terne dans les villages, pour exa- « miner les Temples des Chré- « tiens, & en dreſſer le catalogue ; « que moi-même je m'étois tranſ- « porté au Temple qui eſt dans la « ville : qu'on commence à le bâ- « tir ; que j'avois fait un état des « matériaux qui étoient ſur le lieu ; «

* Lorſqu'il s'agit d'une affaire fort preſſée, on attache une plume au paquet des dépêches, & il faut que ceux qui le portent, marchent nuit & jour, & faſſent une extrême diligence.

» ſont des gens yvres ; ils ne paroiſ-
» ſent pas vouloir ſortir de leur aſ-
» ſoupiſſement : loin de penſer ſé-
» rieuſement à ſe corriger, ils ont
» attaché au bas de mon Edit, un
» écrit injurieux. Je vous remer-
» cie de la grace que vous me fai-
» tes, de me promettre des gens de
» guerre, pour faire exécuter les dé-
» fenſes.

» Selon le rapport du Mandarin
» ſubalterne qui a dreſſé la liſte des
» Temples, il en manque deux ou
» trois dans le billet que j'ay en-
» voyé : en tout il y en a dix-huit.

pauvres gens qui font
quand il s'agit de toute autre dé- «
penſe, ne regrettent point l'ar- «
gent qu'ils donnent pour un uſa- «
ge ſi pernicieux: ils engagent leur «
maiſon, & vendent leurs hérita- «
ges. «

Les jeunes femmes & les jeu- «
nes filles entrent auſſi dans cet- «
te Religion. Elles vont dans un «
lieu retiré dire à l'oreille de l'Eu- «
ropéan des paroles ſecretes: c'eſt «
ce qu'ils appellent, *ſe confeſſer.* «
Ils n'ont pas de honte de s'aſſem- «
bler pêle mêle hommes & fem- «
mes; les enfans de famille, les «

» comme un eau sans sour-
» ce, & un arbre sans racines. On
» ne rend aucun honneur aux sages
» dont nous avons reçû la doc-
» trine : ainsi le Chinois est méta-
» morphosé en Européan. Les fil-
» les qui gardent la continence, ne
» se marient jamais; ceux dont la
» femme est décedée, restent sans
» se remarier, & consentent à passer
» leur vie sans enfans. N'est-ce pas
» là une secte qui séduit le peuple,
» qui désunit les familles, & qui
» corrompt les bonnes mœurs ?
» L'affaire est de conséquence &
» ne souffre aucun retardement.

qu'il faudroit les détr

Ici le Mandarin propoſe au *Tſongtou* de trouver bon qu'on renverſe ces Temples ; & qu'on employe les matériaux à réparer ſon Tribunal qui eſt fort ancien, & qui menace ruine.

Le *Tſongtou* répondit que puiſque, ſelon l'expoſé qu'on lui faiſoit, ces matériaux appartenoient au peuple, on devoit les employer à des choſes qui lui fuſſent utiles ; qu'il ne falloit point détruire ces Temples, & qu'il étoit plus à propos de les deſtiner à des uſages avantageux au public.

Requête au *Tsongtou*, dans laquelle ils soutenoient faussement, que les Eglises dont il s'agissoit, avoient été bâties par ordre du feu Empereur *Canghi*. C'est ce que le *Tsongtou* ne pouvoit se persuader, & c'est ce qui l'engagea dans la huitiéme Lune à étendre la persécution dans toute la Province de *Fokien*, & à envoyer un Mémorial secret à l'Empereur, où il lui rendoit compte des plaintes qu'il avoit reçûës contre la Loy Chrétienne ; de la conduite qu'il avoit

Dans la cinquiéme, ſixiéme & ſeptiéme Lune, il n'y avoit que le *Tſongton* qui agiſſoit contre la Chrétienté de *Fanzan*. Sur la fin de la ſeptiéme Lune le Viceroi ſe joignit à lui, & tous deux de concert ils envoyerent ordre dans toute la Province d'examiner combien il y avoit de Temples de Chrétiens, s'il y avoit des Européans qui y demeuraſſent, & s'ils avoient la Patente Imperiale ; c'eſt ce qu'ils firent par l'Edit public que je vais rapporter.

» le Code de nos Loix. Par exem-
» ple, l'obéïſſance filiale ne con-
» ſiſte pas préciſément à nourrir
» délicatement ſon pere & ſa mere;
» on peut avec des vivres ordinai-
» res & groſſiers leur procurer une
» vie douce : mais à la mort de
» ſon pere & de ſa mere un fils doit
» pleurer, gemir, ſe lamenter, pré-
» parer avec tout le ſoin dont il eſt
» capable l'appareil de leurs fune-
» railles, & être attentif à faire les
» cérémonies du *Tſi*. Ce ſont-là
» des devoirs indiſpenſables, que
» tout fils bien né doit pratiquer
» envers ſes parents.

blie ces cérémonies, comme un « des principaux fondemens du « bon gouvernement de l'Etat. «

Des trois péchez contre l'o- « béïſſance filiale : celui de ne pas « laiſſer de poſtérité eſt le plus « grand. C'eſt pour cela que ſi un « homme perd ſa femme ſans en « avoir eû d'enfans, il doit ſe re- « marier. Quand les filles ſont nu- « biles, leurs parens doivent leur « chercher des maris. Les hommes « & les femmes, les garçons & les « filles ne doivent rien recevoir les « uns des autres. Ce ſont là des «

» quent à l'étude du *Chiking*, du
» *Chuking*, de nos cérémonies & de
» nos Loix. Cette étude n'eſt né-
» gligée que dans le Payis de *Foun-*
» *gan hien* près de la mer, où eſt
» venu tout récemment un Euro-
» péan, qui prend le titre de maître
» de la Loy, & qui s'y tient caché.
» La Loy qu'il y prêche ſéme le
» trouble parmi le peuple, & le
» fait douter de la bonté de nos
» Loix. Non ſeulement les labou-
» reurs & les Marchands l'écou-
» tent & le ſuivent, des Lettrez
» même s'en ſont tellement laiſſez

infatue

ples : dans la seule ville de *Foun-* «
gan hien & dans ses dépendan- «
ces, ils ont élevé dix-huit Egli- «
ses, & ceux qui les fréquentent «
sont en grand nombre. Qui «
pourroit dans un tems si serein «
& au plus beau Soleil qui luit à «
nos yeux, voir d'un air tranquil- «
le que le Diable *Hy* mui* courre «
çà & là? «

Nous avons examiné avec soin «
cette Loy, & nous avons trouvé «
que ceux qui la professent, re- «
gardent nos anciens sages, nos «

* Démon de l'illusion & de l'erreur.

» permis d'en épouſer une ſecon-
» de, & ils ſe font un plaiſir de n'a-
» voir point de poſterité : ils ex-
» hortent les filles à ne point ſe
» marier; & celles qui ſuivent leur
» conſeil, ils les appellent *petites*
» *Vierges*. De plus ils ont une eſ-
» pece de chambre obſcure, où
» l'on voit entrer les hommes &
» les femmes, qui y parlent à voix
» baſſe, & c'eſt ce qu'ils appellent
» *ſe confeſſer*.
» . Une conduite ſemblable dé-
» truit les cinq ſortes de devoirs
» & la doctrine de nos anciens ſa-

nos Loix que le Chef d'une ſec- «
te, qui ſous prétexte de Religion «
& de bonnes œuvres trompe le «
peuple, doit être étranglé ; & «
que ceux qui travaillent ſous lui «
au même deſſein, doivent être «
punis de cent coups de bâton, & «
bannis à trois cens lieuës. De plus «
il eſt ſéverement défendu d'éri- «
ger de nouveaux Temples, ſoit «
de *Hochang*, ſoit de *Taoſſe*, & «
d'autres ſectes ſemblables ; & «
que ſi quelqu'un contrevient à «
cet ordre, il doit être puni de «
cent coups de bâton, & banni «

» de rentrer dans la Chine. Ordon-
» nons pareillement aux Manda-
» rins des villes, à tous les Lettrez,
» Docteurs, Bacheliers, ſoldats,
» Marchands, peuple &c. de s'éloi-
» gner d'une ſi mauvaiſe Loy, &
» aux coupables de ſe corriger. Il
» faut qu'ils s'occupent à lire les
» livres de nos anciens ſages, du
» *Chiking*, & du *Chuking*, des cé-
» rémonies, des Loix & des en-

* Macao eſt une petite Ville dans une Iſle près de l'embouchure de la Riviere de *Canton*: elle eſt cenſée appartenir aux Portugais, mais les Chinois y ſont à préſent plus maîtres qu'eux.

Dans la ville de *Foüning Fou* « *ou*, au lieu dit *Si che*, à la partie « Orientale de la ville, il y a une « Egliſe: dans la ville de *Ningte* « *hien* il y en a auſſi une; il faut les « convertir en écoles publiques: « dans la ville de *Foungan hien*, & « dans ſon diſtrict on en compte « juſqu'à dix-huit, il faut les chan- « ger, ou en ſales pour les Lettrez, « ou en écoles publiques, ou en « ſales des Ancêtres. Quand les « Mandarins des lieux auront exé- « cuté cet ordre, qu'ils nous en « donnent avis. «

Pour ce qui regarde les Let- «

» ſeulement nous leur pardonne-
» rons leur crime, mais nous les
» louërons de leur zéle. Que ſi
» leur ſoumiſſion n'eſt qu'extérieu-
» re, & qu'en ſecret ils tranſgreſ-
» ſent nos ordres, que les Manda-
» rins nous en avertiſſent, afin que
» nous les privions de leur dégré,
» & que nous les puniſſions ſuivant
» les Loix. C'eſt un crime qu'on
» ne ſçauroit pardonner. Que ſi les
» Mandarins les favoriſent, les pro-
» tégent, & manquent de nous in-
» former de leur conduite, nous les
» ferons dépoſer de leur Mandari-

avions tout lieu de craindre que cette tempête ne s'étendît plus loin. Le *Tsong tou* de Fokien gouverne aussi la Province de *Tche Kiang*. Il est Docteur du premier Ordre & de la famille des Ceintures rouges, c'est-à-dire, de la premiere famille des Tartares après la famille Impériale, & par conséquent d'une grande autorité dans l'Empire. D'ailleurs les tems sont bien changez; l'Empereur regnant ne se sert presque plus des Européans, & il paroît peu touché des sciences & des autres

vions, nous conclûmes que de tous les moyens humains, il ne en nous reſtoit qu'un ſeul ; c'étoit d'avoir quelque forte recommandation. On nous aſſûra que le premier Preſident Tartare du Tribunal des Mathematiques, étoit intime ami du Viceroi de *Fokien*. Nous engageâmes le P. Kegler ſon Collégue au même Tribunal, de lui demander une lettre pour ce Viceroy. Le Preſident Tartare la lui accorda telle que nous la ſouhaitions, & elle fut envoyée au Viceroi vers la

lettre de recommandation au *Tſongtou* de *Fokien*. Le Viceroi avoit de la peine à ſe mêler d'une affaire ſi délicate : il donna cependant de bonnes paroles, & en effet il écrivit au *Tſongtou*, & lui envoya ſa lettre par un Exprès. La réponſe qu'il reçut du *Tſongtou*, fut qu'il n'étoit plus le maître de cette affaire, qu'il en avoit informé l'Empereur, & qu'il falloit attendre ce que Sa Majeſté en décideroit.

En effet, le 25 de Décembre fête de Noël, nous ſçûmes que

avoit reçû de l'Empereur des Ordres peu favorables à notre sainte Religion. Le Placet public étoit conçû en ces termes.

» Moi *Mouan pao Tsongtou* de
» *Fokien* sur une sentence sévere
» que j'ay portée contre une po-
» pulace ignorante & stupide, qui
» est entrée sans réflexion dans la
» Religion Chrétienne.

» Après avoir suffisamment éxa-
» miné toutes choses, j'ay trouvé
» que dans la ville de *Foungan hien*
» de la dépendance de *Fou ning*
» *Tcheou* lieu situé dans les mon-

soit dedans, soit dehors de la ville, «
une quinzaine d'Eglises ; que les «
deux Européans étoient cachez «
dans la maison d'un Lettré, qui «
ne permettoit à personne d'en «
approcher ; qu'ils ne font nul cas «
des défenses portées par les Man- «
darins ; qu'ils s'assemblent hom- «
mes & femmes pêle-mêle dans «
un même lieu pour prier, ce qu'ils «
appellent publier la Loy ; enfin «
que leurs coûtumes sont détes- «
tables.. «

Nous sujets de Votre Majesté «
Tsongtou, & Viceroi, avons sur «

» ques, ou d'en faire des sales où
» le Peuple puisse honorer ses An-
» cêtres.

» Avons de plus ordonné aux
» Lettrez qui ont embrassé cette
» Loy étrangere, de réparer leur
» faute en instruisant le pauvre peu-
» ple qui s'est laissé séduire, & en
» l'exhortant à obéïr à nos ordres,
» & à quitter cette Loy; que s'il s'en
» trouve encore qui la suivent, nous
» les condamnons à perdre leur
» grade, & à être punis sévérement
» selon les Loix. Tel est l'ordre que
» nous avons fait publier dans cet-

rendent quelques ſervices, ſoit «
en travaillant au Calendrier, ſoit «
en s'appliquant à d'autres ouvra- «
ges; mais ſi on les laiſſe dans les «
Provinces y ériger des Temples, «
il eſt à craindre que les Peuples «
peu à peu ne ſuivent leur Loy, & «
ne s'attachent à eux, & que la «
multitude ſéduite n'abandonne «
nos bonnes coûtumes. Ils n'y ſont «
d'aucune utilité, ni pour le bon «
gouvernement, tel que nous l'a- «
vons reçû de nos ſages, ni pour «
le bien public. «

Nous oſons donc ſupplier Vo- «

» ges. Cette affaire nous paroît très-
» importante pour le bien du Peu-
» ple, & pour le repos de l'Empire.
» Nous vos fidéles ſujets avons
» déja eu l'honneur de préſenter
» un placet à Votre Majeſté ſur cet-
» te affaire. Votre Majeſté en eſt
» parfaitement inſtruite : nous
» avons exécuté ſes ordres avec
» reſpect, & avons proſcrit la Re-
» ligion Chrétienne dans la Pro-
» vince de Fokien. Le 24 de la di-
xiéme Lune, de la 1e année de
Yong Tching, c'eſt-à-dire le 22
de Novembre 1723.

voya dire au P. Parennin qu'il
ne touchoit point aux Egliſes, ni
aux Européans qui ſont à la Cour,
mais qu'il n'en étoit pas de même des Provinces, où l'on ne ſouffriroit plus ni Egliſes, ni Européans.

Cette réponſe jointe au dernier article du placet du *Tſongtou*, nous fit juger que l'affaire de la Religion étoit déſeſpérée, & que ſa ruine avoit déja été concluë ſecretement entre l'Empereur & le *Tſongtou* : cependant comme la réponſe étoit obſcure, le P. Pa-

déterminât ce qu'il y avoit à faire.

Quoique ce Tribunal ait toûjours été fort contraire à la Religion, nous eûmes quelque eſpérance qu'en gagnant les Officiers qui ont ſoin des regiſtres, nous pourrions les engager à en tirer les ordres de *Canghi* qui nous ſont favorables, & à dreſſer ſur ces ordres la minute de la détermination que prendroit le Tribunal. Nous nous flattions que par ce moyen, on conſerveroit du moins dans les Provinces les

pereur *Canghi* de la 31e année de ſon regne, qui permettoient le libre exercice de la Religion Chrétienne dans tout l'Empire, & l'ordre de l'année 50e ſur un placet que *Fan tchao tſo* Cenſeur de l'Empire avoit préſenté contre nous; il eſt fait mention dans cet ordre de la Patente Impériale. Sur ces deux ordres on dreſſa deux minutes, dont l'une nous donnoit gain de cauſe ſur le *Tſong-tou* de Fokien; & l'autre permettoit de demeurer dans les Provinces, aux Miſſionnaires qui

tant mieux fondée que le Tribunal s'étant assemblé le 3 de Janvier, & l'un des Mandarins subalternes chargé de présenter les minutes aux Présidens & aux Assesseurs, en ayant donné une qui ratifioit tout ce qu'avoit fait le *Tsongtou* de *Fokien*, le Prince Président la lut, & sur ce qu'on n'y faisoit nulle mention d'aucun ordre précédent, il demanda si dans les Registres, il n'y avoit pas des ordres du feu Empereur son pere touchant la Religion Chrétienne, & pourquoi on ne les produisoit pas. Un des Assesseurs

nin lui en avoit envoyé des copies imprimées.

Ces nouvelles nous rempliſſoient d'eſpérance ; mais le jour ſuivant le 4 de Janvier nous en reçûmes une qui nous accabla. Le Tribunal s'aſſembla ce jour là à l'ordinaire : le Prince Préſident ayant demandé ſi la minute de la détermination qu'on devoit prendre ſur la Religion Chrétienne, étoit prête, le Mandarin dont j'ay parlé ci-deſſus, eut la hardieſſe de lui préſenter la même minute du jour précé-

ordre ſecret de l'Empereur autoriſoit la témérité du Mandarin, ſoit par quelque autre motif que nous ignorons, il prit le pinceau, corrigea quelque choſe de nulle conſéquence dans la minute, & la ſigna. Le Préſident Tartare & les Aſſeſſeurs ſuivirent ſon exemple. Il n'y eut que le Preſident Chinois, & l'Aſſeſſeur ami du Pere Parennin qui prirent le pinceau, lurent la minute, & rendirent l'un & l'autre ſans ſigner. Ils firent la même choſe les deux jours ſuivans qu'on leur

dérentance, & concluent sur
gnant la détermination du Tri-
bunal, telle que je vais la rappor-
ter.

Les Européans qui sont à la « Cour y sont utiles pour le Calen- « drier, & y rendent d'autres ser- « vices : mais ceux qui sont dans « les Provinces ne sont de nulle « utilité : ils attirent à leur Loy le « peuple ignorant, les hommes & « les femmes ; ils élevent des Egli- « ses où ils s'assemblent indiffé- « remment * sans distinction de «

* Ce qui ne regardoit que la seule Mission de *Fungan* est ici attribué faussement à tous les Missionnaires.

» ils peuvent être utiles, il
» faut les conduire à la Cour ; les
» autres, qu'on les conduise à *Ma-*
» *cao*. Il y en a qui ont reçû ci-de-
» vant la Patente Imperiale du Tri-
» bunal intérieur appelé *Noui vou*
» *fou*, qu'elle soit remise aux Man-
» darins des lieux qui l'envoyeront
» à notre Tribunal, pour la ren-
» dre au Tribunal d'où elle est sor-
» tie, & y être brûlée. Que les
» Temples qu'ils ont bâtis soient
» tous changez en maisons publi-
» ques ; qu'on interdise rigoureuse-
» ment cette Religion ; & qu'on
» oblige ceux qui ont été assez

afin que nous déterminions le « châtiment qu'ils méritent. «

Cette déliberation du Tribunal des Rites fut préſentée à l'Empereur le 14 de la douziéme Lune, c'eſt-à-dire le 10 de Janvier; le lendemain il écrivit avec ſon pinceau rouge, la ſentence qui étoit conçuë de la ſorte.

Qu'il ſoit fait ainſi qu'il a été « déterminé par le Tribunal des « Rites. Les Européans ſont des « étrangers; il y a bien des années « qu'ils demeurent dans les Pro- « vinces de l'Empire: maintenant «

„ leur donner un Mandarin qui les
„ accompagne dans le voyage,
„ qui prenne soin d'eux, & qui
„ les garantisse de toute insulte.
„ Qu'on observe cet ordre avec
„ respect.

Nous avions appris le quatriéme de Janvier, comme je viens de le dire, le resultat de la délibération du Tribunal des Rites, & n'ayant plus d'espérance de ce côté-là, nous prîmes le parti de recourir à l'Empereur lui-même, & de le prier de jetter sur nous un regard de compassion. La difficulté

le Pere Fredelli, le Frere Caſtil- «
lon que ſon habileté dans la pein- «
ture a rendu agréable à ce Prin- «
ce, & moy, nous irions le len- «
demain à ſon Hôtel lui deman- «
der audience, & le prier de nous «
accorder ſa protection. «

Le lendemain 5 de Janvier à «
ſix heures du matin, nous nous «
trouvâmes tous trois à la porte «
de ſon Hôtel : ſon cortege ſe diſ- «
poſoit déja à le conduire au Pa- «
lais. L'Eunuque fit d'abord diffi- «
culté de nous introduire, parce «
que le Prince étoit ſur le point de «

Prince, lui répondîmes-nous, &
nous vous supplions instamment
de nous honorer de votre protec-
» tion. « hier, dit-il, l'Empereur
» remit votre affaire au seiziéme
» Prince mon frere & à moi, mais
» je n'en suis pas assez instruit : de-
» puis le tems que durent vos dis-
» putes, vous voyez le train que
» prennent vos affaires: quelles pei-
» nes, quelles fatigues n'ont-elles
» pas données au feu Empereur
» mon pere ? Que diriez-vous si
» nos gens alloient en Europe, &
» y vouloient changer les Loix &

tout eſt fini »? Nous ne les con- «
noiſſons point, lui dîmes-nous; « ceux que nous connoiſſons ont « des Patentes du feu Empereur, « ils ſont répandus dans les diffé- « rentes Provinces; ils ſont tous « fort âgez, le plus jeune a cin- « quante-cinq ans; un ordre du « Tribunal des Rites donné la cin- « quantiéme année de *Canghi*, ap- « prouve leur ſéjour dans l'Empire, « comme votre Alteſſe peut le voir: nous lui mîmes en même-tems cet ordre entre les mains: il le lût avec attention, puis en

naux ; mais qu'ayant reçû la Patente des mains de l'Empereur, nous nous étions perſuadez que nous n'avions rien à craindre.

« Oh je ſçai, nous dit-il prenant la parole, qu'il y a pluſieurs ſortes d'Européans qui » viennent à la Chine : il y en a » qui y viennent pour le ſervice de » l'Empereur, d'autres pour le » commerce, d'autres pour prêcher » votre Loy : Je n'ai pas le tems » maintenant d'examiner vos af- » faires, mais avertiſſez tous les Eu- » ropéans de ſe rendre demain au

vous voudrez bien nous servir de « pere, & nous prendre sous votre « protection. « Soyez en repos » , « nous répondit-il , l'Empereur m'a » remis votre affaire , j'en prendrai » soin ». Cette promesse nous consola , & nous sortîmes aussi contents de son Palais , que nous y étions entrez tristes & affligez.

Nous nous assemblâmes aussitôt tout ce que nous étions de missionnaires à Peking, pour convenir ensemble de ce que nous aurions à répondre aux questions que nous feroit le Prince ; car rien n'étoit plus important que

ment. Le seiziéme Prince qui devoit s'y trouver avec le treiziéme n'y parut point. Celui-ci nous ordonna de revenir le lendemain sur le soir à son Hôtel ; mais il ajoûta qu'il n'étoit pas nécessaire que tous les Européans y vinssent, mais qu'il suffisoit que quatre ou cinq de ceux qui parlent mieux la langue s'y trouvassent. Nous allâmes donc sur les trois heures au nombre de six à son Hôtel. Il n'arriva du Palais que vers la nuit, & comme il avoit quelques affaires à expedier, nous ne fûmes

diriez-vous si nous transportant « dans l'Europe, nous y tenions la « même conduite que vous tenez « ici? le souffririez-vous? Je m'inf- « truirai avec le tems de cette affai- « re, mais je vous déclare qu'il ne « manquera rien à la Chine, lorf- « que vous ceſſerez d'y être, & que « votre abſence n'y cauſera aucune « perte. On n'y retient perſonne « par force, & l'on n'y ſouffrira qui « que ce ſoit qui en viole les Loix, « & qui travaille à anéantir les coû- « tumes. » Le Prince dit cela d'un ton qui nous perſuada, qu'il ne

uſions de déguiſement pour nous tirer d'affaire, nous lui dîmes que nous ne prêchions point notre Religion en cachette ; que les Livres qui l'enſeignoient étoient entre les mains de tout le monde; que nous nous faiſions un plaiſir de les diſtribuer; que nous avions même des feüilles imprimées qu'on expoſoit en public, afin que les Chrétiens euſſent toûjours devant les yeux, & ce qu'ils doivent ſçavoir, & ce qu'ils doivent pratiquer pour remplir leurs obligations. Nous lui préſentâ-

tre, le Prince parut un peu ſe radoucir ; ſurquoi nous lui fîmes obſerver que notre conduite avoit toûjours été ſage ; qu'on ne nous a jamais accuſé d'avoir violé les Loix de l'Empire ; que nous vivons en bonne intelligence avec les Mandarins. Alors le Prince demanda à voir la Patente : heureuſement le P. Parennin en avoit apporté une copie, il la lui préſenta : Le Prince fut ſurpris d'y lire que le Miſſionnaire qui avoit cette Patente, ne retourneroit pas en Europe ; il de-

» l'accusation du *Tsongtou* de *Fo-*
» *kien*, je ne suis pas le maître; mais
» je tâcherai de vous rendre servi-
» ce; & avec ces paroles il nous
congédia.

Deux jours après, la décision du Tribunal des Rites fut présentée à l'Empereur, & Sa Majesté la confirma le 12 de la maniere que j'ai rapporté cy-dessus. Nous espérions en vain que le treiziéme Prince agiroit en notre faveur; nous n'osions cependant pas trop le presser, de crainte de perdre par notre importunité le

ger, & de l'appuyer de ſon crédit. Le Prince étoit ce jour-là accablé d'affaires, & l'Eunuque auquel nous nous adreſſâmes pour avoir audience, nous conſeilla de différer au jour ſuivant.

Nous y retournâmes donc le lendemain 14 à la même heure. L'Eunuque qui nous apperçût entra chez le Prince pour nous obtenir une audience; il en ſortit un moment après, & nous dit de ſa part qu'il n'avoit pas le loiſir de nous parler, mais qu'il penſoit à notre affaire, qu'il l'avoit à

nous le rendoit, afin que le jour ſuivant nous allaſſions le lui préſenter à une des portes intérieures du Palais qu'il nous indiqua.

Le lendemain 15e nous allâmes au Palais ſur les onze heures; le même Eunuque vint de la part du Prince nous demander notre Placet. L'ayant rencontré une heure après, je lui demandai ſi ce Placet étoit parvenu juſqu'à l'Empereur; il me répondit que le Prince ſe trouvant avec les trois Gouverneurs de l'Empire, & le Prince ſon ſeiziéme

méritoit d'être réformé, le Prince ne manqueroit pas de nous en avertir ; & que s'il avoit eû leur approbation, nous avions lieu d'en attendre un succès favorable. Le voici tel que nous l'avions dressé.

Nous Kegler, & autres Européans, offrons avec respect ce Placet à Votre Majesté pour la remercier de ses bienfaits, lui représenter l'accablement de douleur où nous sommes, & la prier instamment d'avoir compassion de nous.

» lui accorder six mois à ceux qui
» sont renvoyez, & ordonner
» qu'ils fussent accompagnez par
» des Mandarins. C'est un bienfait
» dont nous connoissons le prix,
» & dont nous sommes tres recon-
» noissans. Que nous serions heu-
» reux si nous pouvions être admis
» en sa présence, & lui en rendre
» nos très-humbles actions de gra-
» ces ! mais comme il ne nous est
» pas permis d'aller nous jetter aux
» pieds de son Trône, nous pre-
» nons la liberté de l'en remercier
» avec le plus profond respect, par

examiné dans les Provinces
qui ont des Patentes du feu Em- «
pereur, qu'on les oblige de les «
rendre, afin qu'on les renvoye à «
la Cour ; qu'elles ſoient annul- «
lées, &c. ceux qui dans les Pro- «
vinces ont cette Patente Impé- «
riale, ne ſont gueres qu'au nom- «
bre de trente : on leur a fait pro- «
mettre de ne plus retourner en «
Europe, ils ſont tous ſur l'âge, «
& leur ſanté eſt ruinée. Com- «
ment pourront-ils ſupporter les «
fatigues d'un voyage ſi pénible ? «
D'ailleurs Macao n'eſt point leur «

» Majesté ne les renvoye pas sur
» le champ, c'est ce qu'on regar-
» dera comme l'effet de son cœur
» genereux & bienfaisant ; mais
» leur confusion n'en sera que plus
» grande.

» Le Tribunal des Rites ajoû-
» te que des peuples ignorans,
» hommes & femmes, suivent cet-
» te Loy ; que sous prétexte de ré-
» citer des prieres, ils s'assemblent
» pêle mêle sans distinction de se-
» xe ; que les Provinces n'en reti-
» rent pas le moindre avantage,
» &c. Il y a près de deux cens ans

ſoumettre aux Loix du Gouver- «
nement ; d'entretenir la paix, l'u- «
nion & la concorde. Il ne faut «
qu'avoir jetté les yeux ſur les Li- «
vres qui traitent de la Religion «
Chrétienne, pour ſe convaincre «
que ce n'eſt pas une fauſſe ſecte ; «
& c'eſt pour cette raiſon qu'elle «
eſt approuvée depuis tant d'an- «
nées dans l'Empire, & qu'on en «
a permis le libre exercice : elle «
a été examinée pluſieurs fois, & «
l'on n'y a jamais rien trouvé qui «
fût contraire aux Loix d'un bon «
Gouvernement, ni qui ne fût «

» à l'Egliſe pour remercier Dieu
» de ſes continuels bienfaits ; pour
» le prier de maintenir dans la paix
» & la tranquillité leur Prince,
» leurs Peres & meres, leurs Man-
» darins, leurs amis, le peuple, &c.
» Cependant l'on ordonne au peu-
» ple ſous des peines ſéveres de re-
» noncer à cette Loy. Nous la lar-
» me à l'œil, nous ne pouvons
» comprendre l'excès de notre mi-
» ſere, lorſque nous conſidérons
» tant d'autres Religions qu'on
» ſouffre, ſans obliger ceux qui les
» ſuivent à y renoncer, pourvû

ce que nous
humblement V. M. de laiſſer à «
la Chine les Européans qui ont «
la Patente, & qui y demeurent «
depuis tant d'années, d'avoir «
compaſſion de leur vieilleſſe, «
de leur permettre de garder la «
ſépulture de leurs prédéceſſeurs «
le peu d'années qu'il leur reſte à «
vivre, & de ne pas forcer les «
Chrétiens d'abandonner la Reli- «
gion qu'ils ont embraſſée. C'eſt «
une grace que nous nous flattons «
d'obtenir du grand cœur de Vo- «
tre Majeſté, & dont nous aurons «
une éternelle reconnoiſſance; «

parut vers le midi dans le lieu où nous étions. « Il ſemble par » votre Placet, nous dit-il, que » vous vouliez entrer en diſpute » avec l'Empereur : je crains que ſi » je le préſente tel qu'il eſt, il ne » ſoit pas bien reçû. Il faut vous » contenter de remercier * l'Em- » pereur & de le prier : ſi cepen- » dant vous en voulez courrir les » riſques, à la bonne heure ; mais » je ne réponds pas de l'évene-

* Le Prince vouloit qu'on remerciât l'Empereur de ce qu'il laiſſoit les Européans à Peking, & de ce qu'il accordoit à ceux des Provinces un délai de ſix mois.

lais le Pere Parennin & moi, afin d'y trouver le Prince qui avoit été de garde pendant la nuit, & nous lui remîmes notre Placet corrigé ſelon ſes vûës. Ce qui nous détermina à nous conformer aux intentions du Prince, c'eſt que nous jugeâmes par la maniere dont il s'expliqua, que notre Placet avoit été montré ſecrettement à l'Empereur, & qu'il nous parloit des diſpoſitions de ſa Majeſté avec certitude, & non pas ſur de ſimples conjectures. Si nous nous fuſſions opiniâ-

lût, & l'emporta ſans rien dire, ce qui nous fit juger qu'il l'approuvoit. Nous n'en pûmes ſçavoir aucune nouvelle ce jour-là, & ce qui nous inquieta beaucoup, c'eſt qu'on nous dit que le Prince partoit le lendemain 18e pour une partie de chaſſe, qui devoit durer deux ou trois jours. Il n'en revint en effet que le 21. Nous eſpérions que le 22 ou le 23, nous apprendrions quel ſuccès auroit eû notre placet ; mais nous ne pûmes pas même ſçavoir s'il avoit été préſenté à

les du Placet. La choſe réuſſit comme nous l'avions déſiré. Le Prince nous ayant apperçû, nous dit que des affaires preſſantes qui lui étoient ſurvenuës, l'avoient empêché de préſenter notre placet, mais qu'il ne nous oublioit point, & qu'il chercheroit un moment favorable. Ainſi nous fûmes encore dans l'incertitude juſqu'au 28 de Janvier.

Ce jour-là nous nous rendîmes au Palais, le P. Bouvet, le P. Regis, le P. Parennin & moi. Sur les neuf à dix heures le Prince ſortit

» venir. » Rien n'eſt moins diffici-
» le, répondîmes-nous, à un auſſi
» grand Prince qu'eſt l'Empereur :
» il peut faire grace, & cette gra-
» ce n'arrivera point trop-tard, ſi
» elle eſt envoyée par le Tribunal
» des Rites : les Mandarins ne ſe
» preſſeront point d'exécuter les
» ordres qu'ils ont reçûs, parce
» que l'Empereur a eû la bonté
» d'accorder un délai de ſix mois. »
» L'Empereur m'a dit, répondit le
» Prince, que pour le préſent il ne
» pouvoit rien changer à ce qu'il
» avoit fait ; mais que ſi dans la ſui-
te

protection de Sa Majesté ; mais « nous y sommes sans honneur, « dès que nos Compagnons sont « exilez. « Ce n'est pas l'Empereur « qui les chasse, reprit le Prince, « c'est le *Tsongtou* de *Fokien* pour « remedier aux troubles que deux « Européans ont excité dans la Pro- « vince. » Nous ne connoissons pas « ces Européans, répondîmes-« nous, nous ne sçavons pas même « leurs noms, parce qu'on les a ac- « cusez, faut-il enveloper dans « leur malheur tant d'autres, dont « on n'a aucun sujet de se plaindre, «

l'Empereur de nous faire grace,
& ce Prince d'intercéder pour
» nous. Que voulez-vous que je
» fasse, nous répondit-il ? voulez-
» vous que je me jette dans le
» bourbier où vous êtes, & que je
» me perde pour entreprendre de
» vous sauver ? D'ailleurs l'Empe-
» reur a dit qu'il vous laisse ici & à
» Canton. Je lui ai objecté qu'on
» vous chassera pareillement de
» Canton à *Macao* où vous seriez
» très-mal : à cela l'Empereur m'a
» répondu que *Nien hi yao* Viceroi
» de Canton ne manquera pas sur

bonté de lui faire ſçavoir les in- «
tentions de Sa Majeſté. Il n'eſt «
pas néceſſaire, nous répondit-il, «
écrivez-lui vous-mêmes. Il ne «
nous croira pas, dîmes-nous; «
mais ſi dans deux mois nous pré- «
ſentions un nouveau placet à Sa «
Majeſté! Le Prince nous fit ſigne «
que cela ne ſe pouvoit pas, & il ſe
retira à l'inſtant, nous laiſſant
dans un accablement de triſteſſe,
que vous pouvez bien imaginer,
mais qui ne ſe peut décrire.

Tel eſt le triſte état où cette
Miſſion eſt réduite. Vous n'igno-
rez pas, MON REVEREND PERE,

leur fut accordée par une délibération publique du Tribunal des Rites, confirmée par le feu Empereur *Canghi*: que n'avoit-on pas lieu d'espérer dans des circonstances si favorables ? Mais l'esprit de discorde, ennemi de l'union des cœurs & du salut des ames, vient de nous ravir tous ces avantages. La Sentence portée contre la Religion a été suivie des plus déplorables évenemens. Je ne puis vous en rapporter qu'une partie, parce qu'à la premiere nouvelle qui s'en est répanduë dans les Provinces, toute com-

connoiſſance qu'ils en auront par les Gazettes publiques. Dans cette Province de *Petcheli*, nonobſtant la liberté qu'on nous laiſſe de reſter dans la Capitale, le Mandarin de *Ouen ngan hien* s'empara auſſitôt de l'Egliſe Françoiſe que nous y avons, & la changea en un grenier public. A *Koupekeou* ſur le chemin de la Tartarie au paſſage de la grande Muraille, où nous avons une Egliſe Françoiſe, les Mandarins s'en ſaiſirent : ils prirent les Tableaux des Autels de notre Seigneur, de la ſainte Vierge, & de ſaint Joſeph,

s'empara de l'Egliſe de *Kouei linfou* Capitale de la Province, qu'il en fit renverſer les Autels, & brûler les ſaintes Images.

Dès que la Sentence du Tribunal eſt arrivée dans les Provinces, on s'eſt ſaiſi preſque par tout des Egliſes où il ne ſe trouvoit pas de Miſſionnaires. Toutes celles de la Province de Fokien ont été changées les unes en écoles publiques, les autres en greniers publics, d'autres en *Tſe tang*, ou ſales à honorer les Ancêtres; quelques-unes même ont été

matériaux ont été transportés ailleurs. La même chose sera sans doute arrivée dans les autres Provinces : & ce qui met le comble à notre affliction, c'est qu'en quelques endroits on a fait succeder Belial au vrai Dieu, & qu'on a changé en des Temples d'Idoles, les Eglises qui lui étoient consacrées ; ainsi qu'il est arrivé dans le *Honan*, comme nous l'apprenons par des Lettres du Pere Gozani.

Quoique l'ordre de l'Empereur recommande aux Mandarins d'empêcher que les Mission-

pour le mettre à couvert d'une grêle de pierres dont il étoit assailli : le P. Porquet à *Ding hou hien* de la même Province, auroit couru risque de la vie, si le Mandarin du lieu n'avoit posté des gens à la porte de son Eglise, pour le garantir de la fureur du peuple. Monseigneur l'Evêque de Lorime, Vicaire Apostolique des Provinces de *Chensi* & de *Chansi*, ne se trouvant pas à son Eglise de *Si ngnan fou*, fut pris dans une de ses Missions avec un Pere Franciscain qui l'accompagnoit ; on le reconduisit à son Eglise ; mais

étoient menez à Canton de la même maniere, qu'on les avoit conduits à *Singnanfou*.

Les Lettres même de Canton nous apprennent que les Missionnaires ne peuvent plus regarder cette Ville comme un lieu d'azile. A peine le Viceroi eut-il reçû la Sentence du Tribunal, qu'il la fit publier dans tout son district. Il fit déclarer en même-tems aux Missionnaires de Canton, qu'ils eussent à se disposer de bonne heure à partir pour *Macao*, & qu'il prétendoit qu'à la sixiéme Lune, ou pour le plus tard à

ne manqueroit pas de lui préſenter ſur cela un placet, & que nous n'avions qu'à lui écrire. Quelque perſuadez que nous fuſſions que nos lettres ſeroient inutiles, néanmoins pour n'avoir rien à nous reprocher, le P. Fredelli & le P. Parennin écrivirent au Viceroi, & lui manderent ce qui nous avoit été dit par le treiziéme Prince.

Mais quand nous apprîmes au commencement de Juin les ordres ſéveres du Viceroi, nous réſolûmes d'adreſſer un nouveau

qui viennent commercer à la Chine, abordent à Canton, & non pas à *Macao*; que de renvoyer à *Macao* ceux qui voudroient retourner dans leurs payis, c'étoit les mettre dans l'impossibilité de le faire; que l'Empereur nous laissant ici à son service, difficilement y pourrions-nous subsister, s'il n'y avoit personne à Canton qui entretint notre correspondance avec l'Europe: qu'ainsi nous le priions instamment d'obtenir de l'Empereur qu'on laissât à Canton ceux qui à cause de leur âge & de leurs

15e de Juin, le Pere Parennin accompagné de quelques autres Missionnaires, se rendit sur les deux heures après midi à la porte du Prince ; ils l'attendirent jusqu'à ce qu'il revint du Palais : quand il entra chez lui, ils s'approcherent de sa chaise, & le Pere Parennin lui présenta son » Mémoire. » N'y a-t-il point de » difficulté, dit le Prince, dans ce » que vous me présentez ? Aucune répondit le Pere, alors le Prince prit le Mémoire & le lut : dès qu'il vit qu'on citoit l'Empereur

rigez en le commencement, & « me le rapportez ; je le recevrai. «

Le 25 nous corrigeâmes le Mémoire, & le 26 nous nous rendîmes au Palais le Pere Parennin, le Pere Kegler & moi pour le préſenter au Prince : mais ce jour-là ni les jours ſuivans nous ne pûmes le joindre. Ce ne fut que le 3 de la cinquiéme Lune veille de ſaint Jean-Baptiſte, qu'il envoya un Eunuque pour prendre notre Mémoire. Il le lut, & l'approuva ; mais parce que l'Empereur avoit chargé de

Palais la réponſe de notre Mémoire. Le 5e étoit un jour de fête Chinoiſe auquel on ne traite aucune affaire. Nous allâmes encore au Palais le 6e le Pere Parennin, le Pere Fridelli & moi. Le Prince nous fit venir ſur le midi, & nous parla en ces termes.

» Je vais vous dire ma penſée » ſur ce que vous demandez dans » votre Mémoire ; au reſte c'eſt » moi qui parle, ne vous y trom- » pez pas. Vous ſçavez que l'Em- » pereur, lorſqu'il n'étoit que qua- » triéme Prince, étoit fort attaché

Lettrez Chinois. Ce n'eſt pas à « dire que l'Empereur mon frere « ait quelque choſe contre vous, « & qu'il ne vous conſidere, vous « n'avez pas oublié avec quelle « bonté il vous traittoit avant qu'il « fût Empereur; mais maintenant « qu'il eſt ſur le Trône, il ne ſçau- « roit ſe diſpenſer de tenir la con- « duite qu'il tient à votre égard : « depuis l'affaire de *Fokien* il a re- « çû contre vous plus de vingt « placets de Lettrez Chinois : il « les a ſupprimez; ils ne veulent « pas qu'on change rien à la doc- «

» venu le premier à la Chine, vous
» n'avez rien fait contre les Coû-
» tumes de l'Empire ; que vous
» êtes des Religieux qui ne penſez
» qu'à vous perfectionner ; que la
» Loy que vous enſeignez n'eſt
» pas une fauſſe Loy ; que vos
» compagnons qui ſont dans les
» Provinces, ſont ſur le point d'en
» être chaſſez ; faites ſentir les in-
» conveniens & les embarras où
» ils ſe trouveront, ſi on ne leur
» permet pas de demeurer à Can-
» ton ; que c'eſt la triſte ſituation
» où vous êtes, puiſque le Viceroi

des grands Maîtres de la Maiſon «
de l'Empereur, dont mon frere «
le ſeiziéme eſt le chef. Ils ne «
voudront pas le recevoir ; alors «
vous vous adreſſerez à moy, & je «
le feray paſſer à Sa Majeſté par «
le canal de ceux qui reçoivent «
les Mémoriaux de l'Empire. «
Charmez des bontés de ce Prin- «
ce, nous nous proſternâmes juſ- «
qu'à terre pour le remercier de «
ſes inſtructions, & des mouve- «
mens qu'il vouloit bien ſe don- «
ner en notre faveur. «

Dès que nous fûmes de retour

ſujet d'inquiétude, parce qu'on nous aſſûra qu'il devoit partir le jour ſuivant pour la campagne, où il paſſeroit quinze jours pour s'y délaſſer de ſes fatigues. Comme dans les circonſtances où nous nous trouvions, les momens étoient précieux, ce retardement pouvoit beaucoup nous nuire.

Le Prince partit effectivement le lendemain, comme on nous l'avoit dit, mais il ne nous oublia pas, & il recommanda notre affaire au ſeiziéme Prince ſon

der une grace. «

Il y a près de deux cens ans « que depuis *Ly ma teou* (c'eſt le « nom Chinois du Pere Ricci.) « Nous vos fideles ſujets venons « dans cet Orient par la voye de « la mer. Votre illuſtre Dynaſtie « par un bienfait ſignalé ne nous « a point conſidéré comme des « étrangers, ce qui nous a fait re- « garder la Chine comme ſi elle « étoit notre véritable Patrie : nous « en ſuivons les coûtumes, nous « nous y occupons aux œuvres de « pieté & à notre propre perfection: «

» pas nous ſoumettre avec reſpect
» aux ordres de Votre Majeſté.
» mais nous la ſupplions de conſi-
» dérer que *Macao* n'eſt pas le lieu
» ordinaire où abordent les Vaiſ-
» ſeaux qui viennent à la Chine.
» Si on leur permettoit de demeu-
» rer à Canton, ceux qui vou-
» droient s'en retourner dans leurs
» Payis, trouveroient des Vaiſ-
» ſeaux prêts à les recevoir & à
» leur donner le paſſage. Sans ce-
» la ils n'ont aucun moyen de s'en
» retourner. Quoique *Macao* ſoit
» un port de Marchands, vos fi-

blables à un voyageur qui surpris «
d'une nuit obscure, ne trouve «
aucun gîte où il puisse se retirer. «
Suivant les nouvelles que nous «
avons reçûës de Canton, le Vi- «
ceroi a fait afficher publique- «
ment la décision du Tribunal des «
Rites; il a envoyé des ordres sé- «
veres, qui portent que les Euro- «
péans ayent à sortir de toute l'é- «
tenduë de son district à la sixiéme «
Lune, ou au plûtard à la septié- «
me. Quand nous faisons réflexion «
que d'un côté Votre Majesté nous «
laisse à la Cour pour son service, «
que d'un autre côté nous ne pou- «

» dans & hors de la mer : Nous
» vieillards ſans force, ſans appui,
» ſans terres, ſans ſecours, ſaiſis
» que nous ſommes de frayeur ;
» nous ne pouvons néanmoins
» nous empêcher d'importuner Vo-
» tre Majeſté, & nous oſons eſpé-
» rer de ſon grand cœur, que par
» une grace ſpéciale, elle ordon-
» nera que nous ne ſoyons pas chaſ-
» ſez de Canton. Ce bienfait ſigna-
» lé pénétrera nos cœurs de la plus
» vive reconnoiſſance.

» Que Votre Majeſté regarde
» d'un œil de compaſſion ces in-
» fortunez vieillards qui ſont dans

de Votre Majeſté, c'eſt dans cet-
te vûë qu'avec un profond reſ-
pect nous lui préſentons ce pla-
cet, la ſuppliant avec la derniere
inſtance de le lire, & de nous ac-
corder la grace que nous lui de-
mandons. Le 11e de la cinquiéme
Lune, c'eſt-à-dire le premier
Juillet 1724.

Le même jour nous allâmes au Palais pour offrir notre placet, & afin que le ſeiziéme Prince fût averti de notre arrivée, nous nous rendîmes d'abord au Tribunal où il a voulu que nous euſſions rapport. Comme ſous

Le Mandarin s'acquitta volontiers de cette commiſſion, & le Prince lui ordonna de lui amener deux ou trois des Peres qui lui apportaſſent le placet. Le Mandarin conduiſit le Pere Parennin, le Pere Bouvet, & le Pere Kegler juſqu'au lieu où étoit le Prince, dont ils furent trés bien reçus. A l'inſtant il fit appeller un des grands Mandarins, par les mains duquel les Mémoriaux de l'Empire vont à l'Empereur, & il lui ordonna de recevoir le placet des Européans & de le porter à Sa Majeſté. Ce

Mandarin

tems assez considérable il rapporta notre placet, sur lequel l'Empereur venoit d'écrire lui-même sa réponse de la maniere qui suit.

Vous, Gouverneurs de l'Empire, Princes & Grands, prenez « le placet de *Tai tsin hien*, (c'est « le nom Chinois du P. Kegler) « envoyez-le au *Tsongtou*, & Vi- « ceroi de la Province de Canton ; « qu'ils suspendent les ordres pour « un tems, & qu'ils ne pressent pas « les Européans d'aller demeurer à « Macao : que le *Tsongtou*, le Vi- « ceroi, le *Tsiang* * *Kiun*, le *Ti-* «

* Général des soldats Tartares.

» me faites Votre rapport.

Le Mandarin ayant rapporté notre placet avec la réponſe de Sa Majeſté, le remit aux Gouverneurs de l'Empire, qui après avoir lû cette réponſe, la firent communiquer aux Peres qui étoient préſens: ſurquoi le P. Parennin remercia Sa Majeſté, & fit un compliment ſi à propos, que le Mandarin jugeant qu'il plairoit à l'Empereur, alla ſur le champ lui en faire le rapport. En effet l'Empereur en parut ſi content, qu'il ordonna au Mandarin de faire

* Général des ſoldats Chinois.

juſtifier la conduite à notre égard, & il réfuta les raiſons contenuës dans le placet que j'ai rapporté page 259, & que le treiziéme Prince nous obligea de corriger. Voici en détail ce que Sa Majeſté leur dit.

Le feu Empereur mon pere, « après m'avoir inſtruit pendant « quarante ans, m'a choiſi préfé- « rablement à mes freres pour lui « ſucceder au Trône. Je me fais « un point capital de l'imiter, & « de ne m'éloigner en rien de ſa « maniere de gouverner. Des Eu- « gopéans dans la Province de Fo- «

» tois que Prince particulier.
» Vous dites que votre Loy n'eſt
» pas une fauſſe Loy ; je le crois ; ſi
» je penſois qu'elle fût fauſſe, qui
» m'empêcheroit de détruire vos
» Egliſes & de vous en chaſſer? Les
» fauſſes Loix ſont celles qui ſous
» prétexte de porter à la vertu,
» ſoufflent l'eſprit de révolte, com-
» me fait la Loy de *Pelien kiao.*
» Mais que diriez-vous ſi j'envoiois
» une troupe de Bonzes & de *La-*
» *mas* dans votre payis pour y prê-
» cher leur Loy ? Comment les re-
» cevriez-vous ?
» *Ly ma teou* (c'eſt le nom Chi-

ce n'eſt que ſous le regne de « mon pere qu'on a élevé par tout « des Egliſes, & que votre Loy « s'eſt répanduë avec rapidité. Nous « le voyions, & nous n'oſions rien « dire : mais ſi vous avez ſçu trom- « per mon pere, n'eſperez pas de « me tromper de même. «

Vous voulez que tous les Chi- « nois ſe faſſent Chrétiens ; votre « Loy le demande, je le ſçai bien : « mais en ce cas là que devien- « drons-nous ? les ſujets de vos « Rois ? Les Chrétiens que vous « faites ne reconnoiſſent que vous, «

» mépriſable ; elle a au ſud les Eu-
» ropéans & leurs Royaumes qui
» ſont encore plus conſidéraples,
» & à l'oüeſt *ße ouan raptan.** Je
» veux le retenir chez lui, & l'em-
» pêcher d'entrer dans la Chine,
» de peur qu'il n'y excite du trou-
» ble L'Ange compagnon d'ſma-
» lioff Ambaſſadeur du Czar, prioit
» qu'on accordât aux Ruſſiens la
» permiſſion d'établir dans toutes
» les Provinces des Factoreries

* Expreſſion Chinoiſe pour dire en grand nombre.

* Prince de Tartarie, qui depuis huit ans fait la guerre aux Chinois.

la ſuite, je ne vous laiſſerai, ni «
ici, ni à Canton : je ne veux point «
de vous dans les Provinces. «
L'Empereur mon pere a perdu «
beaucoup de ſa réputation dans «
l'eſprit des Lettrez, par la condeſ- «
cendance avec laquelle il vous «
y a laiſſé établir. Il ne ſe peut fai- «
re aucun changement aux Loix «
de nos ſages, & je ne ſouffrirai «
point que de mon regne, on ait «
rien à me reprocher ſur cet ar- «
ticle. Quand mes fils & mes pe- «
tits-fils ſeront ſur le trône, ils «
feront comme bon leur ſemble- «

» *Leaotong*, ſe ſouleva contre lui,
» parce qu'il n'honoroit pas ſes An-
» cêtres. Dans l'embarras où vous
» étiez, vous eûtes recours à moy,
» & j'accommodai cette affaire. Ce
» que je fais maintenant, c'eſt en
» qualité d'Empereur; mon unique
» ſoin eſt de bien régler l'Empi-
» re; je m'y applique du matin au
» ſoir: je ne vois pas même mes
» enfans ni l'Imperatrice, je ne
» vois que ceux qui ſont chargez
» du ſoin des affaires publiques,
» & cela durera autant que le deüil
» qui eſt de trois ans. Après quoi

venant pas à l'esprit, il fit signe
au Pere Parennin, qui le lui
nomma aussi-tôt ; & saisissant
cette occasion : quand le feu Em- «
pereur votre pere, ajouta-t-il, «
refusa à Lange des établissemens «
pour les Russiens, je fus chargé «
de lui en expliquer l'ordre qui «
étoit en langue Tartare. Cet or- «
dre portoit qu'il ne devoit pas «
demander cette grace, sous pré- «
texte qu'il voyoit d'autres Euro- «
péans dans les Provinces : ce sont «
des Religieux, disoit l'Empe- «
reur, qui prêchent leur Loy ; ils «
ne font point de commerce, ils «

» & ce ſera entre nous un ſujet
» de broüillerie ; cela ne ſe peut
» pas. L'Empereur vit bien que ces paroles réfutoient la comparaiſon qu'il avoit apportée des Ruſſiens, mais il fit ſemblant de ne pas s'en appercevoir, & il continua comme s'il n'y avoit fait nulle attention.

L'Empereur en finiſſant chargea les trois Miſſionnaires, de faire part à leurs compagnons de ce qu'il venoit de leur dire, après quoi il leur fit à tous trois de petits préſens dont ils remercierent très-humblement Sa Majeſté.

être préjudiciables.

La maniere dure, dont peu après cette audience, l'Empereur traita une famille illuſtre preſque toute Chrétienne, ne fit que trop voir que ſa réſolution étoit priſe, d'éteindre tout-à-fait le Chriſtianiſme. Le chef de cette famille eſt un Prince du Sang âgé de près de quatre-vingts ans, lequel deſcend du frere aîné de celui qui a fondé la Dynaſtie regnante ; ſans avoir égard ni à ſon rang, ni à ſa vieilleſſe, ni aux ſervices importans qu'il a rendus à l'Etat, ni aux plus grands

voye.

Ce que je puis ajoûter à ce que je viens de vous écrire, c'eſt le départ de preſque tous les Miſſionnaires qu'on a chaſſez des Provinces pour les conduire à Canton. Monſeigneur l'Evêque de Lorime, Vicaire Apoſtolique des Provinces de *Chenſi & Chanſi*, a mandé que ſon départ, de même que celui de trois Peres Franciſcains & du Pere Baborier Jeſuite François, étoit fixé au premier de la nouvelle Lune 17 Octobre, & que l'Egliſe de notre Compagnie avoit déja été

le second du *Honan*, & que le 14 de la huitiéme Lune, le lendemain de la fête de saint Michel, le Pere Gozani devoit sortir de la même Province.

Des lettres du Pere Laureati que nous reçûmes hier, nous marquent qu'il étoit à *Nan tchang fou* capitale de la Province du *Kiang si*, avec le Pere de Premare qu'on avoit renvoyé de son Eglise de *Kieou Kiang*, & qu'ils n'attendoient plus que l'arrivée du Pere Concantin pour être conduits tous trois a *Kan tcheou fou* de la même Province, y

qui étoit à *Nanking*, d'abandonner leurs Egliſes, pour ſe rendre à la Capitale de la Province, & ſe joindre au Pere Bayard & au Pere le Couteux, afin d'être conduits tous enſemble à Canton.

Nos Peres qui ſont dans la Province de *Kiangnan* écrivent que le Pere de Sylva, le Pere Mendez, le Pere de Sa, le Pere de Brito, le Pere Pinto tous Portugais; le Pere Marabito Italien, le Pere Jacquemin François & le Pere Bonkouſki Polonois doivent partir vers le milieu de la huitiéme Lune, c'eſt-

Missionnaires seront forcez de quitter leurs Eglises : vous pouvez juger, Mon Reverend Pere, quelle est notre douleur, de voir d'un côté entre les mains des infideles plus de trois cens Eglises, qui avoient été consacrées au culte du vray Dieu ; & d'un autre côté plus de trois cens mille Chrétiens sans Prêtres, sans Pasteurs, & destituez de tout secours spirituel : ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'à moins d'un grand miracle, nous ne voyons pas qu'on puisse les assister, sans exposer visiblement

son de regarder comme la plus étenduë & la plus floriſſante de l'Egliſe de JESUS-CHRIST. Trop heureux ſi nous pouvions par l'effuſion de tout notre ſang, lui rétablir cette belle portion de ſon héritage !

Je ſuis, &c.

Depuis l'arrivée de cette lettre, on en a reçû d'autres d'une datte plus recente, qui apprennent les choſes ſuivantes.

Le Pere Hervieu Supérieur de

Lopez, Miller, Pereyra, & preſque tous les autres Miſſionnaires.

Aux premieres nouvelles de l'Arrêt du *Li* * *pou* confirmé par l'Empereur, M. Mullener Evêque de Myriophis s'eſt retiré a Peking: le Pere Caſtorano Franciſcain de la Propagande a auſſi deſſein de s'y rendre.

Le Pere Angelo Pareſé Religieux de ſaint François Napolitain, qui étoit au ſervice de l'Empereur en qualité d'Horlogeur, eſt mort à *Peking*: on y a per-

* Tribunal des Rites.

à Canton.

Sur la simple nouvelle de l'Arrêt du *Li pou* & avant qu'il fût publié, l'Eglise du *Son kiang fou* dans le Nankin fut sur le point d'être pillé par le peuple. on pilloit déja celle des Peres Portugais à *Tchang tho fou*, & le peuple la démolissoit, lorsque les Mandarins y accoururent à propos, & par leur présence écarterent les infideles.

L'Eglise de *Kiang tcheou fou* dans la Province de *Chansi*, a été changée en College pour les Lettrez.

Les Eglises de la Province de *Fokien*, ont été changées les unes en Ecoles, les autres en Colleges pour les Lettrez, d'autres en magazins de ris, ou en maisons publiques. Les trois qui sont dans la capitale, sont destinées à servir d'Hôtels publics, pour les Mandarins. L'Eglise de *Lin kiang hien* est changée en College, & celle de *Yen ping fou* en Ecole : l'Eglise de la Vierge en magazin de ris. On a placé une Idole dans celle de *Pou tchin hien*, & de l'interieur on a fait un magazin. L'Eglise de la Vierge a été

MISSIONNAIRE

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

DANS LA NOUVELLE FRANCE.

à Monsieur son Neveu.

A Nanrantsouak, ce 15 Octobre 1722.

MONSIEUR MON CHER NEVEU,

La Paix de N. S.

DEPUIS plus de trente ans que je vis au milieu des forêts avec

me demandez de mes occupa-
tions. Je le dois par reconnois-
ſance de l'amitié, qui vous fait ſ
fort intereſſer à ce qui me tou
che.

Je ſuis dans un canton de cet
te vaſte étenduë de terre qui e
entre l'Acadie & la nouvelle An
gleterre Deux autres Miſſionna
res y ſont occupez comme mo
aupres des Sauvages *Abnakis*
mais nous ſommes fort éloigne
les uns des autres. les Sauvage
Abnakis, outre les deux village
quils ont au milieu de la Colo
nie Françoiſe, en ont encor

e décharge dans la mer à trente lieuës delà. J'y ai bâti une
glise qui eſt propre & très or-
ée. J'ai cru ne devoir rien épar-
ner ni pour ſa décoration, ni
our la beauté des ornemens qui
ervent à nos ſaintes cérémo-
ies : paremens, chaſubles, chap-
es, Vaſes ſacrez, tout y eſt pro-
re, & ſeroit eſtimé dans nos
gliſes d'Europe. Je me ſuis fait
n petit Clergé d'environ qua-
ante jeunes Sauvages, qui aſſiſ-
ent au Service, divin en ſouta-
es & en ſurplis : ils ont chacun

pour s'y trouver. Vous serez sa
fié du bel ordre qu'ils y gardent
& de la pieté qu'ils font paroî
tre.

On a bâti deux Chappelles à
trois cens pas environ du villa
ge: l'une, qui eſt dédiée à la trè
ſainte Vierge, & où l'on voit ſa
Statue en relief, eſt au haut d
la riviere; l'autre, qui eſt dédiée
à l'Ange gardien, eſt au bas d
la même riviere: comme elle
ſont l'une & l'autre ſur le che
min qui conduit, ou dans le bois
ou dans les campagnes, les Sau
vages n'y paſſent jamais, qu'il
n'

cette nature, elt employé à la parer.

Le grand luminaire ne contribuë pas peu à la décoration de l'Egliſe & des Chapelles : je n'ay pas lieu de ménager la cire, car ce payis-ci m'en fournit abondamment. Les Iſles de la mer ſont bordées de lauriers ſauvages, qui portent en Automne des graines à peu près ſemblables à celles que portent les Genevriers. On en remplit des chaudieres, & on les fait boüillir avec de l'eau. A meſure que l'eau bout, la cire verte ſurnage & ſe tient

lignac, que de cire, on en fait des cierges beaux, fermes, & d'un très-bon uſage. Avec 24 livres de cire & autant de ſuif, on fera deux cens bougies longues de plus d'un pied de Roy. On trouve une infinité de ces lauriers dans les Iſles & ſur les bords de la mer : une ſeule perſonne cueilleroit aiſément quatre minots de graine par jour. Cette graine pend par grappes aux branches de l'arbre. J'en ai envoyé une branche à Kebec avec un pain de cire : elle a été trouvé excellente.

ges trop aisée à se distraire, j'ai composé des prieres propres à les faire entrer dans l'esprit de l'auguste Sacrifice de nos Autels : ils les chantent, ou bien ils les récitent à haute voix pendant la Messe. Outre les prédications que je leur fais les Dimanches & les Fêtes, je ne passe gueres de jours ouvriers, sans leur faire une courte exhortation, pour leur inspirer l'horreur des vices auxquels ils ont le plus de penchant, ou pour les affermir dans la pratique de quelque vertu.

Après la Messe je fais le Caté-

en foule me faire part de leurs peines & de leurs inquiétudes, ou me communiquer les sujets qu'ils ont de se plaindre de leurs compatriotes, ou me consulter sur leurs mariages, & sur leurs autres affaires particulieres. Il me faut instruire les uns, consoler les autres, rétablir la paix dans les familles désunies, calmer les consciences troublées, corriger quelques autres par des réprimandes mêlées de douceur & de charité; enfin, autant qu'il est possible, les renvoyer tous contens.

L'après midi je visite les mala-

au lieu où se tient le conseil; si je juge qu'ils prennent un sage parti, je l'approuve : si au contraire je trouve à dire à leur décision, je leur déclare mon sentiment, que j'appuye de quelques raisons solides, & ils s'y conforment. Mon avis fixe toûjours leurs résolutions. Il n'y a pas jusqu'à leurs festins où je suis appellé : les Invitez apportent chacun un plat de bois ou d'écorce : je donne la bénédiction aux viandes ; on met dans chaque plat le morceau préparé. La distribution étant faite,

peu de repos pendant la nuit ; car
la diſcrétion n'eſt pas ſa vertu des
Sauvages. Mais depuis quelques
années je me ſuis fait une loy de
ne parler à perſonne, depuis la
priere du ſoir juſqu'après la Meſſe
du lendemain, & je leur ai dé-
fendu de m'interrompre pendant
ce tems-là, à moins que ce ne
fût pour quelque raiſon impor-
tante, comme, par exemple
pour aſſiſter un moribond, ou
pour quelque autre affaire qui ne
pût pas ſe differer. Je joüis de ce
tems-là pour vacquer à la priere

de laquelle ils dreſſent une petite cabane pour ma demeure. J'ai ſoin d'y tranſporter une partie des ornemens, & le Service s'y fait avec la même décence & le même concours de peuples qu'au Village.

Voilà, mon cher neveu, quelles ſont mes occupations. Pour ce qui me regarde perſonnellement, je vous dirai que je ne vois, que je n'entends, que je ne parle que Sauvage. Mes alimens ſont ſimples & legers: je n'ai jamais pû me faire le goût à la

On n'en manque point dans ces forêts. Au printems les Erables renferment une liqueur assez semblable à celle que contiennent les cannes des Isles. Les femmes s'occupent à la recevoir dans des vases d'écorce, lorsque ces arbres la distillent : elles la font boüillir, & elles en tirent un assez bon sucre. Le premier qui se tire est toûjours le plus beau.

Toute la Nation Abnakise est Chrétienne, & très-zelée pour conserver sa Religion. Cet at-

ne sont éloignez que d'une ou de deux journées, la commodité du chemin, le grand marché qu'ils trouvent dans l'achat des marchandises qui leur conviennent; rien n'étoit plus capable de les attirer. Au lieu qu'en allant à Kebec, il leur faut plus de quinze jours pour s'y rendre, qu'ils doivent se munir de vivres pour le voyage, qu'ils ont différentes rivieres à passer, & de fréquens portages * à faire. Ils sentent ces

* Faire portage, c'est transporter son canot & son bagage d'une riviere à une autre, avec laquelle il n'y a point de communication. Ces portages sont quelquefois de

gion, & dans un danger manifeſte d'être replongez dans leurs premieres infidélitez. C'eſt-là le lien qui les unit aux François. On s'eſt efforcé vainement de le rompre, ſoit par des pieges qu'on a tendus à leur ſimplicité, ſoit par des voyes de fait qui ne peuvent manquer d'irriter une Nation infiniment jalouſe de ſes droits & de ſa liberté. Ces commencemens de méſintelligence ne laiſ-

pluſieurs lieuës ; & c'eſt la principale raiſon qui porte les Sauvages à ſe ſervir de canots d'écorce, car ils ſont fort legers & aiſez à tranſporter.

Le Gouverneur général de la nouvelle Angleterre, envoya il y a quelques années au bas de notre riviere le plus habile des Miniſtres de Baſton, afin d'y tenir une Ecole, d'y inſtruire les enfans des Sauvages, & de les entretenir aux frais du Gouvernement. Comme la penſion du Miniſtre devoit croître à proportion du nombre de ſes écoliers, il n'oublia rien pour ſe les attirer; il les alloit chercher, il les careſſoit, il leur faiſoit de petits préſens, il les preſſoit de venir

ponſes qui lui étoient faites, il tournoit en riſée les Sacremens, le Purgatoire, l'invocation des Saints, le Chapellet, les Croix & les Images, le luminaire de nos Egliſes, & toutes les pratiques de pieté ſi ſaintement obſervées dans la Religion Catholique.

Je crus devoir m'oppoſer à ces premieres ſemences de ſéduction: j'écrivis une lettre honnête au Miniſtre, où je lui marquois que mes Chrétiens ſçavoient croire les véritez que la

ou de vive voix, ou par lettres ; que je lui envoyois ſur cela un Mémoire, & que je le ſuppliois de le lire avec une attention ſérieuſe. Dans ce Mémoire qui étoit d'environ cent pages, je prouvois par l'Ecriture, par la tradition, & par des raiſonnemens théologiques, les véritez qu'il avoit attaquées par d'aſſez fades plaiſanteries. Je lui ajoûtois en finiſſant ma lettre, que s'il n'étoit pas ſatisfait de mes preuves, j'attendois de lui une réfutation préciſe & appuyée ſur des rai-

tourner à Baſton, & il m'envoya une courte réponſe, qu'il me fallut lire pluſieurs fois pour en comprendre le ſens, tant le ſtile en étoit obſcur, & la latinité extraordinaire. Je compris néanmoins à force d'y rêver, qu'il ſe plaignoit que je l'attaquois ſans raiſon; que le zele pour le ſalut des ames l'avoit porté à enſeigner le chemin du Ciel aux Sauvages; que du reſte mes preuves étoient ridicules & enfantines. Lui ayant envoyé à Baſton une ſeconde lettre, où je relevois les

avoit formé de séduire mes Néophytes.

Cette premiere tentative ayant eû si peu de succès, on eut recours à un autre artifice. Un Anglois demanda permission aux Sauvages, de bâtir sur leur riviere une espece de magazin, pour y faire la traitte avec eux, & il leur promit de vendre ses marchandises à beaucoup meilleur marché, qu'ils ne les achetoient à Baston même. Les Sauvages qui y trouvoient leur profit, & qui s'épargnoient la peine du voya-

demander l'agrément : ils y bâtirent des maisons, & y éleverent des Forts dont trois sont de pierre.

Cette proximité des Anglois fit d'abord assez de plaisir aux Sauvages, qui ne s'appercevoient pas du piége qu'on leur tendoit, & qui ne faisoient attention qu'à l'agrément qu'ils avoient, de trouver chez leurs nouveaux hôtes tout ce qu'ils pouvoient désirer. Mais enfin se voyant insensiblement comme environnez d'habitations Angloises, ils com-

dans de plus grandes allarmes ; car il n'y a aucune Nation Sauvage, qui ne ſouffre impatiemment qu'on la regarde comme aſſujettie à quelque Puiſſance que ce ſoit : elle ſe dira bien ſon alliée, & rien plus. C'eſt pourquoi les Sauvages députerent ſur le champ quelques uns des leurs, vers M. le Marquis de Vaudreuil Gouverneur général de la nouvelle France, pour s'informer s'il étoit vray, qu'en effet le Roy eût ainſi diſpoſé d'un Payis dont il n'étoit pas le maître. Il ne fut

poſer. Il n'y avoit que peu de tems qu'ils y étoient, lorſqu'ils virent la maiſon inveſtie tout à coup par une troupe de près de deux-cens hommes armez. *Nous ſommes morts*, cria auſſi-tôt l'un deux, *vendons cher notre vie.* Ils ſe préparoient déja à ſe jetter ſur cette troupe, lorſque les Anglois s'appercevant de leur réſolution, & ſçachant d'ailleurs de quoy le Sauvage eſt capable dans les premiers accez de fureur, tâcherent de les appaiſer, en les aſſurant qu'on n'avoit aucun mauvais deſ-

compatriotes qui se rendirent à Baston : mais quand ils y furent arrivez, la conférence dont on les avoit amusez, aboutit à les retenir prisonniers.

Vous serez surpris sans doute qu'une si petite poignée de Sauvages, ait prétendu tenir tête à une troupe aussi nombreuse qu'étoit celle des Anglois. Mais nos Sauvages ont fait une infinité d'actions qui sont beaucoup plus hardies. Je ne vous en rapporterai qu'une seule qui vous fera juger des autres.

même à poſer pendant la nuit une ſentinelle. Un parti de 600. Anglois commandé par un Colonel, les pourſuivit juſqu'à leur * Cabanage, & les trouvant plongez dans le ſommeil, il les fit environner par ſa troupe, ſe promettant bien qu'aucun d'eux ne lui échaperoit. Un des Sauvages s'étant éveillé, & ayant apperçu les troupes Angloiſes, aver-

* Les Sauvages appellent ainſi le lieu où ils campent, quand ils vont à la guerre ou à la chaſſe; leur premier ſoin en arrivant au lieu où ils doivent ſe repoſer, eſt d'y conſtruire des cabanes.

ils se jetterent sur les Anglois avec tant d'impetuosité & de furie, qu'après avoir tué plus de soixante hommes, au nombre desquels étoit le Colonel, ils mirent le reste en fuite.

Les *Abnakis* n'eurent pas plûtôt appris de quelle maniere on traitoit à Baston leurs Compatriotes, qu'ils se plaignirent amérement de ce qu'au milieu de la paix dont on joüissoit, on violoit de la sorte le droit des gens. Les Anglois répondirent qu'ils ne retenoient les prisonniers que comme des ôtages du tort qu'on

laisserent pas de payer les 200. livres de Castor, ne voulant point pour si peu de chose, qu'on pût leur reprocher d'avoir abandonné leurs freres. Cependant nonobstant le payement de la dette contestée, on refusa de rendre la liberté aux prisonniers.

Le Gouverneur de Baston craignant que ce refus ne forçât les Sauvages d'en venir à un coup d'éclat, proposa de traiter amiablement cette affaire dans une conférence : on convint du jour & du lieu où elle se tiendroit : les Sauvages s'y rendirent avec le P.

timens par une Lettre écrite en Sauvage, en Anglois, & en Latin; & le P. de la Chasse qui possede ces trois langues, fut chargé de l'écrire. Il paroissoit inutile d'y employer d'autre langue, que la langue Angloise; mais le Pere étoit bien aise, que d'un côté les Sauvages connussent par eux-mêmes, que la lettre ne contenoit que ce qu'ils avoient dicté; & que d'un autre côté les Anglois ne pussent pas douter, que la traduction Angloise ne fût fidele. Le sens de cette lettre étoit 1°. Que les Sauvages ne pou-

leur agrément. 3°. Que les Anglois eussent à en sortir au plûtôt, & à élargir les prisonniers ; qu'ils attendoient leur réponse dans deux mois, & que si après ce tems-là on refusoit de les satisfaire, ils sçauroient bien se faire justice.

Ce fut au mois de Juillet de l'année 1721, que cette lettre fut portée à Baston par quelques Anglois qui avoient assisté à la conférence. Comme les deux mois s'écoulerent sans qu'il vînt de réponse de Baston, & que d'ailleurs les Anglois cesserent de

encore quelque-tems les Voyes de fait.

Mais leur patience fut pouſſée à bout, par deux actes d'hoſtilité que les Anglois exercerent ſur la fin de Décembre de l'année 1721 & au commencement de l'année 1722. Le premier fut l'enlevement de M. de ſaint Caſteins. Cet Officier eſt Lieutenant dans nos troupes: ſa mere étoit *Abnakis*, & il a toûjours vécû avec nos Sauvages, dont il a mérité l'eſtime & la confiance à un point, qu'ils l'ont choiſi pour leur Commandant géné-

demeure. Le Capitaine eut soin de faire cacher son monde, à la réserve de deux ou trois hommes qu'il laissa sur le pont. Il fit inviter M. de saint Casteins, dont il étoit connu, à venir sur son bord pour s'y rafraîchir. M. de saint Casteins qui n'avoit nulle raison de se tenir sur la défiance, s'y rendit seul & sans suite. Mais à peine y eut-il paru, qu'on appareilla, & qu'on le conduisit à Baston. Là on le tint sur la sellette, & on l'interrogea comme un criminel. On lui demanda entre autres choses, pourquoi &

étoit *Abnakis* par sa mere ; qu'il passoit sa vie parmi les Sauvages ; que ses Compatriotes l'ayant établi le Chef de leur Nation, il étoit obligé d'entrer dans leurs assemblées pour y soutenir leurs interêts ; que c'est en cette qualité seule qu'il avoit assisté à la derniere conférence ; qu'au reste l'habit qu'il portoit n'étoit point un habit d'ordonnance, comme ils se le figuroient ; qu'à la verité il étoit propre & assez bien garni, mais qu'il n'étoit pas au dessus de sa condition, indépendamment même de l'honneur

près vers le tems que le Gouverneur Anglois s'attendoit à en recevoir une seconde, il rendit la liberté au prisonnier, après l'avoir tenu renfermé pendant cinq mois.

L'entrepriſe des Anglois ſur moi-même, fut le ſecond acte d'hoſtilité, qui acheva d'irriter à l'excès la Nation Abnakiſe. Un Miſſionnaire ne peut gueres manquer d'être pour ces Meſſieurs un objet de haine. L'amour de la Religion qu'il s'efforce de graver dans le cœur des Sauvages, retient fortement ces Néo-

& l'Acadie. Ils ont souvent taché de m'enlever à mon troupeau, & plus d'une fois ma tête a été mise à l'enchere. Ce fut vers la fin de Janvier de l'année 1722 qu'ils firent une nouvelle tentative, qui n'eut d'autre succès que de manifester leur mauvaise volonté à mon égard.

J'étois resté seul au Village avec un petit nombre de vieillards & d'infirmes, tandis que le reste des Sauvages étoit à la chasse. Ce tems-là leur parut favorable pour me surprendre, & dans cette vûë ils firent partir un détachement

terres pour m'en donner avis, & faire retirer en hâte les vieillards, les femmes, & les enfans. Je n'eus que le tems de consumer les Hosties, de serrer dans un petit coffre les Vases sacrez, & de me sauver dans les bois. Les Anglois arriverent sur le soir au Village, & ne m'y ayant pas trouvé, ils vinrent le lendemain me chercher jusqu'au lieu de notre retraite. Ils n'étoient qu'à une portée de fusil, lorsque nous les découvrîmes : tout ce que je pus faire, fut de m'enfoncer avec

me cacher derriere un arbre. Ils parcoururent auſſitôt les divers ſentiers frayez par les Sauvages, lorſqu'ils vont chercher du bois, & ils parvinrent juſqu'à huit pas de l'arbre qui me couvroit, & d'où naturellement ils devoient m'appercevoir ; car les arbres étoient dépoüillez de leurs feüillages : cependant comme s'ils euſſent été repouſſez par une main invisible, ils retournerent tout à coup ſur leurs pas, & reprirent la route du Village.

C'eſt ainſi que par une protec-

ver que fort tard, & pendant ce tems-là je me vis dépourvû de tout ſecours, & dans des beſoins extrêmes.

Ces inſultes réïterées firent juger aux Sauvages qu'il n'y avoit plus de réponſe à attendre, & qu'il étoit tems de repouſſer la violence, & de faire ſucceder la force ouverte aux négociations pacifiques. Au retour de la chaſſe, & après avoir enſemencé leurs terres, ils prirent la réſolution de détruire les habitations Angloiſes nouvellement conſtruites, &

la main, dans la néceſſité où ils étoient d'une juſte défenſe. La députation eut ſon ſuccès. On chanta la guerre parmi les Hurons de Lorette, & dans tous les Villages de la Nation Abnakiſe. *Nanrantſouak* fut le lieu deſtiné à raſſembler les Guerriers, afin d'y concerter enſemble leur projet.

Cependant les *Nanrantſoüakiens* deſcendirent la riviere : arrivez à ſon embouchure, ils enleverent trois ou quatre petits bâtimens des Anglois. Puis remontant la même riviere, ils pillerent & brûlerent les nouvelles maiſons

tenus dans les prisons de Baston. Cette modération des Sauvages n'eut pas l'effet qu'ils esperoient : au contraire un parti Anglois ayant trouvé seize *Abnakis* endormis dans une Isle, fit sur eux une décharge générale, dont il y en eut cinq de tuez, & trois de blessez.

C'est là un nouveau signal de la guerre, qui va s'allumer entre les Anglois & les Sauvages. Ceux-ci n'attendent point de secours des François, à cause de la paix qui regne entre les deux Nations: mais ils ont une ressource dans

que-tems à Rebec. Mais que viendra le troupeau, s'il eſt deſtitué de ſon Paſteur? Il n'y a que la mort qui puiſſe m'en ſéparer. Ils ont beau me repréſenter, qu'au cas que je tombe au pouvoir de leurs ennemis, le moins qui puiſſe m'arriver, c'eſt de languir le reſte de mes jours dans une dure priſon; je leur ferme la bouche avec les paroles de l'Apôtre, que la bonté Divine a fortement gravées dans mon cœur. Ne vous inquiétez point, leur dis-je, ſur ce qui me regarde: je ne crains point les menaces de ceux qui

que je puiſſe vivre & mourir, ſans ceſſer de travailler au ſalut de ces ames abandonnées, qui ſont le prix de ſon Sang, & qu'il a daigné commettre à mes ſoins.

Je ſuis, &c.

SUPERIEUR GENERAL

DES MISSIONS

DE LA NOUVELLE FRANCE.

*Au P*** de la même Compagnie.*

A Kebec, le 29
Octobre 1714.

MON REVEREND PERE,

La Paix de N. S.

DANS l'extrême douleur que

s'eſt allumée entre les Anglois & les Sauvages : dans ceux-là le deſir d'étendre leur domination ; dans ceux-cy l'horreur de tout aſſujettiſſement, & l'attachement à leur Religion, ont cauſé d'abord des méſintelligences, qui ont enfin été ſuivies d'une rupture ouverte.

Le Pere Rasles Miſſionnaire des *Abnakis*, étoit devenu fort odieux aux Anglois. Convaincus que ſon application à fortifier les Sauvages dans la Foy, formoit le plus grand obſtacle au deſſein

tems ils lui ont procuré une
glorieuſe, qui fut toujours l'ob-
jet de ſes deſirs; car nous ſça-
vons qu'il aſpiroit depuis long-
tems au bonheur de ſacrifier ſa
vie pour ſon troupeau. Je vais
vous décrire en peu de mots les
circonſtances de cet événement.

Après pluſieurs hoſtilitez fai-
tes de part & d'autre entre les
deux nations, une petite armée
d'Anglois & de Sauvages leurs
alliez, au nombre de onze cens
hommes, vint attaquer à l'impro-
viſte le Village de *Nanrantſoüak*.
Les broſſailles épaiſſes dont ce

toutes les cabanes furent criblées. Il n'y avoit alors que cinquante guerriers dans le Village. Au premier bruit des Mousquetades, ils prirent tumultuairement les armes, & sortirent de leurs cabanes pour faire tête à l'ennemi. Leur dessein étoit, non pas de soutenir témérairement le choc de tant de combattans, mais de favoriser la fuite des femmes & des enfants, & de leur donner le tems de gagner l'autre côté de la riviere, qui n'étoit pas encore occupé par les Anglois.

Le Pere Rasles averti par les

tion, & aux dépens de [illegible] procurer le ſalut de ſon troupeau.

Auſſi-tôt qu'on apperçut le Miſſionnaire, il s'éleva un cri général, qui fut ſuivi d'une grêle de Mouſquetades qu'on fit pleuvoir ſur lui. Il tomba mort au pied d'une grande Croix, qu'il avoit plantée au milieu du Village, pour marquer la profeſſion publique qu'on y faiſoit d'y adorer un Dieu crucifié. Sept Sauvages qui l'environnoient, & qui expoſoient leur vie pour conſerver celle de leur Pere, furent tuez à ſes côtez.

rent raſſemblez au nombre de cent cinquante. De plus de deux mille coups de fuſil qu'on tira ſur eux, il n'y eut que trente perſonnes de tuez, y comprenant les femmes & les enfans, & quatorze de bleſſez. Les Anglois ne s'attacherent point à pourſuivre les fuyards; ils ſe contenterent de piller & de brûler le Village; le feu qu'ils mirent à l'Egliſe, fut précédé de l'indigne profanation des Vaſes ſacrez, & du Corps adorable de JESUS-CHRÎT.

lez. Leur premier ſoin fut de pleurer ſur le corps de leur ſaint Miſſionnaire ; ils le trouverent percé de mille coups, ſa chevelure enlevée, le crâne enfoncé à coups de hache, la bouche & les yeux remplis de boüe, les os des jambes fracaſſez, & tous les membres mutilez. On ne peut guéres attribuer qu'aux Sauvages alliez des Anglois, ces ſortes d'inhumanitez exercées ſur un corps privé de ſentiment & de vie.

Après que ces fervens Chrétiens eûrent lavé & baiſé pluſieurs fois le reſpectable dépôt

le 23 d'Août de cette année, une carriere de trente-sept ans passez dans les travaux pénibles de cette Mission. Il étoit dans la 67e année de sa vie. Ses jeûnes & ses fatigues continuelles, avoient à la fin affoibli son tempérament : il se traînoit avec assez de peine, depuis environ dix-neuf ans qu'il fit une chute, où il se rompit tout à la fois la cuisse droite & la jambe gauche. Il arriva alors, que le calus s'étant mal formé dans l'endroit de la fraction, il fallut lui rompre la jambe gauche de nouveau.

Pere, laissez au moins échapper quelques plaintes, vous en avez tant de sujet.

Le Pere Rasles joignoit aux talens qui font un excellent Missionnaire, les vertus que demande le Ministere Evangélique, pour être exercé avec fruit parmi nos Sauvages. Il étoit d'une santé robuste, & je ne sçache pas, qu'à la réserve de l'accident dont je viens de parler, il ait eû jamais la moindre indisposition. Nous étions surpris de sa facilité & de son application à appren-

* M. Sarrazin.

dans les différentes Missions où elles sont en usage. Depuis son arrivée en Canada, on ne le vît jamais démentir son caractere : il fut toûjours ferme & courageux, dur à lui-même, tendre & compatissant à l'égard des autres.

Il y a trois ans que par ordre de M. notre Gouverneur, je fis un tour à l'Acadie : m'entretenant avec le Pere Rasles, je lui représentay qu'au cas qu'on déclarât la guerre aux Sauvages, il couroit risque de la vie ; que son village n'étant qu'à quinze lieuës des Forts Anglois, se trou-

Il répétoit ſouvent la même choſe à ſes Néophytes, pour fortifier leur conſtance dans la Foy. *Nous n'avons que trop éprouvé*, m'ont-ils dit eux-mêmes, *que ce cher Pere nous parloit de l'abondance du cœur: nous l'avons vû d'un air tranquille & ſerein affronter la mort, s'oppoſer lui ſeul à la fureur de l'ennemi, retarder ſes premiers efforts pour nous donner le tems de fuir le danger, & de conſerver nos vies.*

Comme ſa tête avoit été miſe à prix, & que l'on avoit tenté

lâche déſerteur ? Hé ! que deviendroit votre foy ſi je vous abandonnois ! Votre Salut m'eſt plus cher que la vie.

Il étoit infatigable dans les exercices de ſon zéle : ſans ceſſe occupé à exhorter les Sauvages à la vertu, il ne penſoit qu'à en faire de fervens Chrétiens. Sa maniere de prêcher véhemente & pathétique, faiſoit de vives impreſſions ſur leurs cœurs. Quelques familles de Loups * arrivées tout récemment d'O-

* Nations Sauvages.

range ;

cace, & laiſſoit de profondes traces dans le cœur de ceux qui l'écoutoient.

Il ne ſe contentoit pas d'inſtruire preſque tous les jours les Sauvages dans ſon Egliſe, il les viſitoit ſouvent dans leurs cabanes : ſes entretiens familiers les charmoient : comme il ſçavoit les aſſaiſonner d'une gayeté ſainte qui plaît beaucoup plus aux Sauvages, qu'un air grave & ſombre, auſſi avoit-il l'art de leur perſuader tout ce qu'il vouloit : il étoit parmi eux, comme

nuelle : il s'étoit preſcrit pour la
faire le premier jour de Carême,
qui eſt le tems que le Sauveur
entra dans le Deſert. *Si l'on ne fixe un tems dans l'année pour ces ſaints exercices*, me diſoit-il un
jour, *les occupations ſe ſuccedent les unes aux autres, & après bien des délais, on court riſque de ne pas trouver le loiſir de s'en acquitter.*

La pauvreté Religieuſe éclatoit dans toute ſa perſonne, dans
ſes meubles, dans ſon vivre,
dans ſes habits. Il s'interdit par
eſprit de mortification l'uſage du

dre alors, il ne parut jamais plus content. Les trois dernieres années de sa vie que la guerre empêcha les Sauvages de chasser librement, & d'ensemencer leurs terres, les besoins devinrent extrêmes, & le Missionnaire se trouva dans une affreuse disette. On avoit soin de lui envoyer de Kebec les provisions nécessaires à sa subsistance. *Je suis honteux*, m'écrivoit-il, *au soin que vous prenez de moy : un Missionnaire né pour souffrir, ne doit pas être si bien traité.*

Il ne souffroit pas que personne

pauvreté à les faire durer le plus long-tems, qu'il lui étoit poſſible. La ſoutane qu'il portoit lorſqu'il fut tué, parut ſi uſée & en ſi mauvais état à ceux qui l'en dépoüillerent, qu'ils ne daignerent pas ſe l'approprier, comme ils en eurent d'abord le deſſein. Ils la rejetterent ſur ſon corps, & elle nous fut renvoyée à Kebec.

Autant qu'il ſe traitoit durement lui-même, autant étoit-il compatiſſant & charitable pour les autres. Il n'avoit rien à lui, & tout ce qu'il recevoit, il le diſ-

Eglise, persuadé que cet appareil extérieur qui frappe les sens, anime la dévotion des Barbares, & leur inspire une plus profonde vénération pour nos saints Mysteres. Comme il sçavoit un peu de peinture, & qu'il tournoit assez proprement, elle étoit décorée de plusieurs ouvrages qu'il avoit travaillez lui-même.

Vous jugez bien, MON REVEREND PERE, que ces vertus dont la nouvelle France a été témoin depuis tant d'années, lui avoient concilié le respect & l'affection des François & des Sauvages.

Montréal. Lui ayant demandé
les ſuffrages accoûtumez pour
le défunt, à cauſe de la commu-
nication de prieres qui eſt entre
nous, il me répondit en ſe ſer-
vant des paroles ſi connuës de
ſaint Auguſtin, que c'étoit faire
injure à un Martyr que de prier
pour lui. *Injuriam facit Martyri*
qui orat pro eo.

Plaiſe au Seigneur que ſon
ſang répandu pour une cauſe ſi
juſte, fertiliſe ces terres infideles,
ſi ſouvent arroſées du ſang des
ouvriers Evangéliques qui nous
ont précédez; qu'il les rende fé-

tient qu'à l'Eglise de déclarer les saints, je le recommande à vos saints Sacrifices, & à ceux de tous nos Peres. J'espere que vous n'y oublierez point celui qui est avec beaucoup de respect. &c.

DE LA COMPAGNIE DE JESUS.

A MESSIEURS DE L'ACADEMIE des Sciences, en leur envoyant une Traduction qu'il a faite en Langue Tartare de quelques-uns de leurs Ouvrages, par ordre de l'Empereur de la Chine ; & adreſſée à Monſieur DE FONTENELLE de l'Academie Françoiſe, & Sécrétaire perpetuel de l'Academie des Sciences.

A Peking, le premier May 1723.

MESSIEURS,

Vous ſerez peut-être ſurpris

je vous envoye habillez à la Tartare. Oüi MM. ce ſont vos penſées & vos ingénieuſes découvertes, dignes fruits de cette continuelle application, à laquelle les ſciences doivent ce haut point de perfection où nous les voyons, ce ſont, dis-je, ces découvertes qui ont réveillé chez tant de peuples le goût d'une étude également utile & agréable. Ils ont ſçû profiter de vos premiers ſoins par les traductions qu'ils ont faites de vos ouvrages: mais comme ils ſe multiplioient tous les ans, pluſieurs ont mieux aimé

l'amour qu'il avoit pour les sciences, & si avide des connoissances étrangeres, n'a pas crû être obligé d'apprendre notre langue pour en profiter : il a jugé que le plus court & le plus aisé pour lui, étoit de me donner le soin de rendre en sa langue naturelle & en détail, les différentes découvertes dont je ne lui avois parlé que dans la conversation & assez légerement.

Ce Prince qui mourut le 20 Décembre 1722, étoit un de ces hommes extraordinaires, qu'on ne trouve qu'une fois dans

vertes, sur tout celles qui venoient d'Europe; & comme il ne s'en est fait nulle part en aussi grand nombre que dans votre illustre Académie, c'est aussi d'elle que les Missionnaires Jesuites ont le plus souvent entretenu ce grand Monarque.

Quand j'arrivai ici il y a vingt-cinq ans, on lui avoit déja inspiré une grande estime de l'Astronomie & de la Géométrie perfectionnée par vos soins; on lui avoit même présenté plusieurs beaux instrumens, grands & pe-

Ce grand Prince qui poſſedoit déja les livres de Médecine Chinoiſe, comprit bien que cette connoiſſance étoit imparfaite, ſi l'on n'y joignoit la connoiſſance de l'Anatomie pour diriger le Médecin dans ſes ordonnances, & conduire la main du Chirurgien dans ſes opérations : c'eſt pourquoi il m'ordonna de traduire en langue Tartare une Anatomie complette, & un corps de Médecine. Au reſte quand je dis qu'il me demanda cette traduction en langue Tartare, je parle

reur. Ces deux langues ſont très différentes entre-elles.

L'Empereur voulut d'abord avoir une idée de tout l'ouvrage; & enſuite il ſouhaita que je diſtribuaſſe le tout par parties ou par leçons; c'eſt-à-dire que quand on avoit mis au net environ dix pages, il falloit les lui porter. Il s'engagea à corriger lui-même, s'il étoit néceſſaire, les mots & le ſtile, ſans toucher au fond de la doctrine; & c'eſt ce qu'il a fait conſtamment, juſqu'à la fin de l'ouvrage. Ce ſage Prince prévint une difficulté qui regardoit

» habiles, qui traiteront les matie-
» res que vous trouverez être
» moins convenables à votre pro-
» fession: car je prétends, ajoûta-
» t-il, que l'on n'omette rien: ou-
» tre que nous ne manquons pas
» d'expressions modestes, c'est que
» le public doit retirer un grand
» avantage de ce livre, & qu'il doit
» contribuer à sauver, ou du moins
» à prolonger la vie: ce n'est pas
» un livre à être montré aux jeunes
» gens: ainsi les figures ne doivent
» être vûës que de ceux qui parta-
» geront avec vous le travail. Je
» trouve, continua-t-il, un défaut

étoient venues par la Moscovie.) « Je veux voir à chaque leçon la « figure peinte, qui exprime les « principes qu'on y enseigne, & « s'il en faut encore parler dans la « suite, il n'y aura qu'à renouvel- « ler la même figure. «

Tels furent, M M. les ordres que l'Empereur me donna, il ne s'agissoit plus que de les exécuter. Surquoi vous me demanderez peut-être si j'étois en état de le faire, ou si la langue Tartare des *Mantchéoux* fournit assez de mots pour s'expliquer clairement sur des matieres d'anatomie & de médecine.

lement j'en ai fait des langues Françoiſe, Latine, Portugaiſe & Italienne en langue Tartare. Pour bien traduire une langue, il faut s'y être exercé de longue main : avec la ſimple théorie & la connoiſſance de la langue, on n'eſt guéres ſûr de réuſſir, & parce que chaque langue a ſes tours & ſes délicateſſes, il ne me manquoit que quelque Tartare auſſi habile à tenir le pinceau, que l'eſt M. de Fontenelle à tenir la plume de votre Académie.

Pour ſuppléer à ce défaut, tout ce que put faire l'Empereur,

a pas tant fallu pour compoſer ce que je n'ai fait que traduire ; mais chaque Payis a ſes modes, & dans cette Cour on ne fait rien à petit bruit. Au reſte je n'ai pas crû devoir m'aſſujettir en eſclave à une traduction purement litterale. Notre langue eût perdu beaucoup de ſa beauté ſi j'en euſſe rendu ſervilement les expreſſions, les tours, & les arrangemens. L'Empereur en eût été dégoûté dès les premieres feüilles, & il n'auroit pas eû la patience d'attendre cinq années entieres la fin de cet ouvrage ;

raiſon qui fait naître ce doute, vient, ce me ſemble, de cette prévention dans laquelle ſont preſque toutes les Nations, que leur langue eſt la plus belle & la plus abondante qui ſoit au monde. Cette idée croît à meſure du peu de rapport qu'elle a avec d'autres langues. C'eſt une erreur dont j'ai eû bien de la peine à guérir le fils aîné de l'Empereur qui eſt homme de lettres. Vous en jugerez par l'entretien que j'eus avec lui, lorſque nous étions à la ſuite de l'Empereur en Tartarie. Il avoit pour lors

je m'enapperçûsse, il me fit appeller un jour dans sa tente, & me dit qu'il avoit à écrire au P. Suarès Jesuite Portugais, pour lui recommander une affaire importante; mais, m'ajoûta-t-il, « comme il n'entend point le Tar- « tare, je vous dicterai ce que j'ai à « lui mander, & vous le traduirez « en Latin, qui est, comme vous « me l'avez dit, une langue com- « mune en Europe à tous les gens « de Lettres. Rien de plus facile, « lui répondis-je, en prenant la plume, car le papier étoit déja préparé sur sa table. Le Prince com-

La traduction fut bien-tôt faite. Je lui demandai quelle ſuſcription il vouloit que je miſſe à la lettre : mettez celle-ci, me répondit-il : Paroles du fils aîné de » l'Empereur à *Soulin* (c'eſt le nom Chinois du P. Suarès.) Je le fis & lui préſentai la lettre, affectant » de ne la pas relire. Que ſçai-je, » me dit-il, ce que vous avez écrit? » Eſt-ce ma penſée ? Eſt-ce la vôtre ? N'avez-vous rien oublié, » changé, ou ajoûté ? N'eſt-ce pas » quelque piéce que la mémoire » vous a fournie ? Car j'ai remarqué qu'en écrivant vous n'avez

vous ſçavez le Latin, & moi je « veux m'aſſurer que votre traduc- « tion eſt fidéle. Dites-moi donc « en Chinois ce que je vous ai dic- « té en Tartare, & que vous dites « avoir mis en Latin. Je le fis auſſi- « tôt, & il en fut ſurpris. Cela n'eſt « pas mal, ajoûta-t il, & ſi la ré- « ponſe qui viendra, eſt conforme « à ce que vous venez de dire, je « ſerai un peu détrompé : mais il « faut que le Pere me réponde en « Chinois ; car s'il répondoit en « langue Européanne, vous pour- « riez me donner une réponſe de « votre façon. Je l'aſſûrai qu'il ſe- «

» conſidere vos livres d'Europe, je
» trouve que la couverture en eſt
» bien travaillée, & que les figu-
» res en ſont bien gravées ; mais
» les caracteres me déplaiſent fort :
» ils ſont petits & en petit nom-
» bre, mal diſtinguez les uns des
» autres, & font une eſpece de
» chaîne dont les anneaux ſeroient
» un peu tortillez : ou plûtôt ils
» ſont ſemblables aux veſtiges que
» les mouches laiſſent ſur les tables
» de vernis couvertes de pouſſiere.
» Comment peut-on avec cela ex-
» primer tant de penſées & d'ac-
» tions différentes, tant de choſes

tueuſe ; les mots frappent agréa- «
blement l'oreille, au lieu que «
quand vous parlez les uns avec «
les autres, je n'entends qu'un ga- «
zouillement perpetuel aſſez ſem- «
blable au jargon de la Province «
de *Fokien*. «

Ce Prince ne trouve pas mauvais qu'on le contrediſe ; choſe rare parmi les perſonnes de ſon rang ; ainſi je ſaiſis l'occaſion qu'il me préſentoit de défendre nos langues Européannes : je commençai cependant, ſelon la coutume du Payis, par avouër qu'il avoit raiſon ; ce mot plaît aux

il me ſemble que par tout c'eſt un mauvais métier, que celui de diſputer avec les Princes.

J'accordai donc au Prince que la langue Tartare étoit aſſez majeſtueuſe; qu'elle étoit propre à décrire les hauts faits de guerre, à louer les Grands, à faire des piéces ſérieuſes, à compoſer l'hiſtoire; qu'elle ne manquoit pas de termes & d'expreſſions pour toutes les choſes dont leurs Ancêtres avoient eû connoiſſance; mais qu'auſſi on devoit prendre garde de ne pas trop ſe prévenir en faveur de ſa langue.

Vous

re. Ces dernieres paroles avancées par un étranger, le surprirent ; mais sans lui donner le tems de m'interrompre, je lui fis un petit détail de ce que j'y avois remarqué de défectueux.

Vous convenez, lui dis-je, que « les Chinois avec tant de milliers « de caracteres, ne peuvent exprimer les sons, les paroles, les termes de votre langue sans les défigurer, de maniere qu'un mot « Tartare n'est plus reconnoissable, « ni intelligible, dès qu'il est écrit « en Chinois ; & de-là vous concluez avec raison que vos lettres «

»plus petit nombre, puisque par
»leur moyen nous pouvons ex-
»primer aisément les mots Tarta-
»res & Chinois, & beaucoup d'au-
»tres encore que vous ne sçauriez
» bien écrire.

» Le raisonnement que vous fai-
»tes, ajoûtai-je, sur la beauté des
» caracteres, prouve peu ou rien
»du tout. Ceux qui ont inventé
»les caracteres Européans, n'ont
»pas prétendu faire des peintures
»propres à réjoüir la vûë ; ils ont
»voulu seulement faire des si-
»gnes pour représenter leurs pen-
»sées, & exprimer tous les sons

point eſt un défaut, & c'eſt par-là « que la langue Chinoiſe eſt plus « pauvre que la vôtre, & que la « vôtre l'eſt plus que les langues « d'Europe. Je ne conviens pas, dit « le Prince, que nous ne puiſſions « avec les caracteres Tartares écri- « re les mots des langues étrange- « res. N'écrivons-nous pas la lan- « gue Mongole, la Coreéne, la « Chinoiſe, celle du Thibet? &c. « Ce n'eſt pas aſſez, lui répondis-je, « il faudroit encore écrire la nôtre. « Eſſayez, par exemple, ſi vous « pourrez écrire ces mots, *Prendre*, « *Platine*, *Griffon*, *friand*. Il ne le «

qu'en beaucoup de choses ſem-
blable au nôtre, ne laiſſoit pas
d'être fort défectueux. Il vous
„ manque, lui dis-je, deux lettres
„ initiales, le B & le D; vous ne
„ pouvez commencer aucun mot
„ par ces lettres, & vous leur ſub-
„ ſtituez le P & le T. Par exemple,
„ au lieu d'écrire *Beſtia*, *Deus*, vous
„ écrivez *Peſtia*, *Teus*. De-là vient
„ qu'il y a une infinité de ſons Eu-
„ ropéans que vous ne pouvez écri-
„ re, quoique vous puiſſiez les pro-
„ noncer: d'où je conclus que no-
„ tre Alphabet l'emporte ſur le vô-
„ tre. D'ailleurs vous prononcez

vous avez la lettre *r* qu'ils n'ont « pas ; votre langue eſt au-deſſus de « la leur, quand il s'agit d'expri- « mer les noms étrangers. «

Le Prince ne goûtoit pas trop ce diſcours, il me dit cependant de continuer mes remarques : je paſſai donc de l'Alphabet à la langue Tartare en général, je dis qu'elle n'étoit pas commode pour le ſtile concis & coupé, que pluſieurs mots étoient trop longs, & que je croyois que c'étoit une des raiſons qui la rendoit inutile pour la Poëſie ; que je n'avois pas vû de Docteurs faire des vers, ni

» que vous donnez à vos amis.
» Oſerois-je vous demander ſi
» vous en avez fait en Tartare ? Je
» ne l'ai pas tenté, dit le Prince, &
» je ne ſçache pas qu'on ait fait ſur
» cela des régles : mais qui vous a
» dit qu'il y avoit au monde des
» Poëtes & des vers ? Avoüez que
» ce n'eſt qu'à la Chine que vous
» l'avez appris. Cela eſt ſi peu vrai,
» lui dis-je, que j'étois prévenu,
» qu'on ne pouvoit faire des vers
» dans une langue, qui n'a que des
» monoſyllabes. Je me trompois
» de même que vous vous trom-
» pez. Je vais vous réciter des vers

attraper ; que c'étoit l'écueil où échoüoient les plus habiles gens ; qu'on en voyoit quelquefois demeurer assez long-tems le pinceau en l'air, pour passer d'une phrase à l'autre, & qu'après avoir rêvé, ils étoient obligez d'éfacer ce qu'ils avoient écrit; que quand on leur en demandoit la raison, ils n'en apportoient point d'autres que celles-ci ; *cela sonne mal, cela est dur, cela ne se peut dire, il faut une autre liaison*, &c.

Le Prince ne put nier que cet inconvenient ne se trouvât dans sa langue ; mais il me

» tinuel ſon discours : on le croi-
» roit frappé d'une apoplexie ſubi-
» te. Mais remarquez que ceux qui
» ne poſſedent pas la langue dans
» ſa perfection comme vous, traî-
» nent d'ordinaire les finales, &
» ajoûtent le mot *yala* qui ne ſi-
» gnifie rien ; ſi dans un entretien
» ils ne répetent que deux ou trois
» fois ce mot inutile, ils croyent
» qu'on doit leur en tenir compte.
» Je vois que ceux mêmes qui vien-
» nent récemment du fond de la
» Tartarie, l'emploient auſſi fré-
» quemment que les autres, ce qui
» prouve qu'en effet les tranſitions

l'autre. «

Le Prince me repliqua en souriant, que la partie n'étoit pas égale entre nous deux, parce que j'étois dans son payis, & que lui n'étoit jamais allé en Europe. Si j'y avois fait un voyage, dit-il « agréablement, j'en serois revenu « chargé de tous les défauts de vo- « tre langue, & j'aurois de quoi « vous confondre. Vous n'auriez « pas été aussi chargé que vous le « pensez, lui répondis-je, on y a « soin du langage, il n'est pas aban- « donné au caprice du public; il y « a, de même que pour les sciences «

» telle. Je me suis mal expliqué,
» lui dis-je, on ne l'a pas tant éta-
» bli pour réformer notre langue,
» que pour la contenir dans ses li-
» mites: en cela elle ressemble à vos
» grands fleuves : quoiqu'ils rou-
» lent majestueusement leurs eaux,
» vous ne laissez pas de commettre
» des Officiers pour y veiller, de
» peur qu'ils ne débordent, ou ne
» s'enflent par le mélange des
» eaux étrangeres, & ne devien-
» nent moins pures & moins utiles.
» Mais, poursuivit le Prince,
» votre langue n'a-t-elle rien em-
» prunté des autres ? Ne s'y est-il

Nations, avoit introduit des mots communs, sur tout dans les sciences & les arts, selon le langage des Nations qui les avoient inventées les premieres. Ces paroles furent un sujet de triomphe pour le Regulo : il s'écria qu'il avoit l'avantage. Nous n'avons « pris, dit-il, que fort peu de mots « des Mongols, & encore moins « des Chinois ; encore les avons- « nous dépayisez, en leur donnant « une terminaison Tartare. Mais « vous autres, vous vous êtes enri- « chis des dépoüilles de vos voisins. «

& des langues mortes ; car il n'avoit jamais oüi parler de ces dernieres : il ſuffit de vous dire que notre diſpute dura juſqu'à ce qu'il eût reçû la réponſe que lui fît le P. Suarès : il en fut content, & commença à avoir meilleure opinion des langues d'Europe, c'eſt-à-dire, qu'il les plaça immédiatement au-deſſous de la ſienne, encore vouloit-il mettre la Chinoiſe entre deux ; mais je proteſtai fortement contre cette injuſtice, alléguant la multitude des équivoques qui ſe trouvent

penſe bien de lui, de ſon pays, de ſa langue, de ſon mérite. Encore s'ils en demeuroient là ; mais de plus, ils ſe perſuadent que les autres Nations n'ont pas les mêmes avantages, & ſans façon ils ſe donnent mutuellement le nom de barbares ; c'eſt qu'aux uns & aux autres il en coûteroit trop de voyages & d'étude, pour ſe mettre en état de ſe rendre plus de juſtice.

Il n'eſt pas néceſſaire, Meſſieurs, de vous donner ici les régles de la langue Tartare, car je ne m'imagine pas qu'aucun de

de fois que change le ſubſtantif qui ſuit ce verbe. Nous diſons *faire une maiſon*, *faire un ouvrage*, des *vers*, *faire un tableau*, *une Statuë*, *faire un perſonnage*, *faire le modeſte*, *faire croire*, &c. Cela eſt commode & charge moins la mémoire, mais c'eſt ce que les Tartares ne peuvent ſouffrir. Ils ont des verbes différens autant de fois que les ſubſtantifs regis par le verbe *faire*, ſont différens entre eux. Quand on y manque dans le diſcours familier, on le pardonne : mais on ne le paſſe

C'eſt pour cette raiſon qu'ils ſe mettent à rire, lorſqu'on leur lit un de nos livres, parce qu'on entend très ſouvent, *que*, *qu'ils*, *qu'eux*, *quand*, *qu'on*, *quoi*, *quelquefois*, &c. La fréquente répétition de ces pronoms leur déplaît infiniment. On a beau leur dire que c'eſt le génie de notre langue, ils ne peuvent s'y accoutumer. Les Tartares s'en paſſent & n'en ont nul beſoin : le ſeul arrangement des termes y ſupplée, ſans qu'il y ait jamais ni obſcurité, ni équivoque : auſſi n'ont-ils point de jeux de mots,

que ſans leur ſecours on ne pourroit dire que par un long circuit de paroles : c'eſt ce qui ſe voit aiſément, quand il s'agit de parler des animaux domeſtiques ou ſauvages, volatiles ou aquatiques. Si l'on en veut faire une deſcription exacte dans notre langue, à combien de periphraſes ne faut-il point avoir recours, par la diſette des termes qui ſignifient ce qu'on veut dire ? Il n'en eſt pas de même chez les Tartares, & un ſeul exemple vous le fera comprendre. Je choi-

&c. Ils en ont qui marquent leur âge, leur poil, leurs qualitez bonnes ou mauvaises. Voulez-vous dire qu'un chien a le poil des oreilles & de la queuë fort long & bien fourni? Le mot *Taiha* suffit; qu'il a le muſeau long & gros, la queuë de même, les oreilles grandes, les lévres pendantes? Le ſeul mot *Yolo* dit tout cela. Que ſi ce chien s'accouple avec une chienne ordinaire, qui n'ait aucune de ces qualités, le petit qui en naîtra s'appelle *peſeri*. Si quelque chien que ce ſoit, mâle ou femelle, a au-deſſus des

au-dessus de la tête tombans en arriere, c'est *Kalia*; s'il a une prunelle de l'œil moitié blanche & moitié bleuë, c'est *Tchikiri*. S'il a la taille basse, les jambes courtes, le corps épais, la tête levée; c'est *Capari*, &c. *Indagon* est le nom générique du chien, *Nieguen* celui de la femelle. Leurs petits s'appellent *Niaha* jusqu'à l'age de 7 mois, & de là jusqu'à onze mois *Nouqueré*. A seize mois ils prennent le nom générique d'*Indagon*. Il en est de même pour leurs bonnes & mauvaises qualités, un seul mot

fois plus pour lui que pour le chien. Non seulement ils ont des mots propres pour ses différentes couleurs, son âge, ses qualités. Ils en ont encore pour les différens mouvemens qu'il se donne: si étant attaché il ne peut demeurer en repos; s'il se détache & court en toute liberté; s'il cherche compagnie; s'il est épouvanté de la chute du Cavalier, ou de la rencontre subite d'une bête sauvage; s'il est monté, de combien de sortes de pas il marche, combien de secousses différentes il fait éprouver au Cavalier.

c'eſt que il ne charge la mémoire de ceux qui l'apprennent, ſur tout dans un âge avancé ; elle leur fait beaucoup d'honneur dans la converſation, & eſt abſolument néceſſaire dans la compoſition. Sans cette multiplicité de noms pour toutes les parties externes ou internes des animaux, je n'eus jamais pû faire les huit volumes que j'ai l'honneur de vous préſenter. J'ai trouvé ſans peine les mots propres de toutes les parties, qui peuvent ſe voir ſans le ſecours du microſcope, que les Tartares n'a-

ſurpris: car je ne vois pas de quels voiſins ils en auroient pû emprunter. Ils ont à l'Occident les Tartares Mongols, & dans les deux langues il n'y a gueres que ſept à huit mots ſemblables. On ne peut dire même à qui ils appartiennent originairement. A l'Orient ſe trouvent quelques petites Nations juſqu'à la mer qui vivent en Sauvages, & dont ils n'entendent point la langue, non plus que de ceux qui ſont au Nord. Au midi ils ont les Coréens, dont la langue & les lettres, qui ſont Chinoiſes, ne ref-

langue de la langue Chinoise avec la leur : car ces deux langues ſont inalliables. Les vieux Tartares mouroient peu à peu à la Chine, & leurs enfans apprenoient plus aiſément la langue du Payis conquis que celle de leurs peres, parceque les meres & les domeſtiques étoient preſque tous Chinois. Pour parer à cet inconvénient, ſous le premier Empereur *Chun tchi* qui ne regna que dix-huit ans & quelques mois, on commença à traduire les livres Claſſiques de la Chine, & à faire des Dictionnaires de mots ran-

l'Empereur *Canghi* dès le commencement de son regne, érigea un Tribunal de tout ce qu'il y avoit ici de plus habiles gens dans les deux langues Tartare & Chinoise. Il fit travailler les uns à la version de l'histoire & des livres Classiques qui n'étoit pas achevée; les autres aux traductions des pieces d'éloquence, & le plus grand nombre à composer un trésor de la langue Tartare. Cet ouvrage s'exécuta avec une diligence extraordinaire. S'il survenoit quelque doute, on interrogeoit les vieillards des huit

propres à être placées dans le tréſor. On affectoit enſuite de s'en ſervir pour les apprendre à ceux qui les avoient oubliées, ou plûtôt qui n'en avoient jamais eû de connoiſſance. Quand tous ces mots furent raſſemblez, & qu'on crut qu'il n'y en manquoit que très peu, qui ſe pourroient mettre dans un ſupplément, on les diſtribua par Claſſes.

La premiere Claſſe parle du Ciel ; la ſeconde du tems ; la troiſiéme de la Terre ; la quatriéme de l'Empereur, du gouvernement,

des herbes, des oyseaux, des animaux domestiques & sauvages, des poissons, des vers, &c. Chacune de ces classes est divisée en chapitre & en articles. Tous les mots ainsi rangez & écrits en lettres majuscules, on met sous chacun en plus petits caracteres la définition, l'explication, & l'usage du mot. Les explications sont nettes, élégantes, d'un stile aisé, & c'est en les imitant qu'on apprend à bien écrire.

Comme ce livre est écrit en langue & en caracteres Tartares, il n'est d'aucune utilité pour les

naire ſubſiſtera. On laiſſe aux deſcendans le ſoin d'y faire des additions, s'ils viennent à découvrir quelque choſe nouvelle qui n'ait point de nom.

De tous les Anatomiſtes que j'avois, ſoit Latins, ſoit François ou Italiens, j'ai fait choix de M. Dionis, qui m'a paru le plus clair & le plus exact. J'ai ſuivi ſon ordre & ſa méthode pour les explications ; mais pour les figures, je me ſuis attaché à celles de Bartolin, qui ſont plus grandes & mieux gravées que les autres. Quand je vins à la circulation du

face à cette leçon, qui lui fut portée par un Eunuque de la chambre. Il la lut pluſieurs fois, & dit que la Théorie étoit admirable, le ſtile net & clair, les expreſſions bien choiſies. Il ajoûta qu'il ſe ſouvenoit d'avoir vû dans les gardemeubles, une Statuë de cuivre haute d'environ trois pieds, qui étoit couverte de veines & de lignes : il la fit tirer, afin que j'examinaſſe s'il y avoit quelque rapport avec ce que diſoient nos livres. Cet ordre de l'Empereur me fit plaiſir, dans la perſua-

nes ni d'arteres, & ne répondoient pas même aux endroits où il y en a. Deux des plus habiles Médecins du Palais, l'ayant consideré assez long-tems, furent de mon avis. Leur pensée fut, que par ces lignes on avoit voulu indiquer les endroits, où l'on doit enfoncer les aiguilles dans les Sciatiques, ou dans les douleurs podagriques. Ces aiguilles ne sont autre chose que de petites broches de fer, que les femmes emploient à tricoter des bas : les Chinois les enfoncent entre les

n'en disent pas plus que les Médecins qui vivent aujourd'hui.

Je fis mon rapport à l'Empereur, & il convint que les lignes de cette Statuë ne ressembloient en rien aux veines du corps & aux autres vaisseaux : il me dit qu'il se souvenoit que sous la Dynastie précédente des *Mim*, on avoit fait l'ouverture d'un cadavre, mais qu'il ne croyoit pas qu'avant ce tems-là on en eût jamais fait. J'avouë, m'ajoûta-t-il, qu'on « peut retirer de grands avantages « de la dissection des criminels ; sur « tout, si, comme vous me le di- «

Europe un pere faiſoit quelquefois ouvrir le corps de ſon fils, & le fils celui du pere. J'aurois eu beau lui en apporter les raiſons, jamais l'Empereur n'eût pû accorder cette conduite avec le reſpect du fils pour le pere, & la tendreſſe du pere pour ſon fils. Il y a des préventions qu'il eſt inutile, & même dangereux de combattre; celle-ci en eſt une, ſurtout à la Chine.

Je ne finirois point, Meſſieurs, ſi je vous rapportois toutes les queſtions que me faiſoit l'Empereur à chaque leçon que je lui

faire part des découvertes de M. Bon premier Préſident de Montpellier, & de l'expérience que M. de Reaumur a faite par vos ordres, dont j'avois vû le détail dans le Journal de Trévoux. Il m'ordonna de lui traduire cet endroit du Journal, ce qui interrompit pour quelque-tems les livres d'Anatomie. L'Empereur fut ſi charmé de cette lecture, qu'il envoya ma traduction à ſes trois fils, avec ordre de lui en rendre compte dans trois jours. L'aîné des trois Princes avoüa que dans la multitude de livres

» pereur. Ils veulent ne rien igno-
» rer de la nature. Les deux autres Princes ajoûterent d'autres éloges : enfin je puis vous assurer que cette recherche fit honneur aux Auteurs que je lui nommai, & augmenta l'idée que je lui avois donnée du corps célébre qui a de tels membres.

Dans la suite ce Prince me fit diverses questions sur la Chymie & ses principes, sur l'action subite des poisons, & sur la lenteur ordinaire des remedes. J'eus recours à M. Lemery, qui satisfit

tieres disparates.

Si cette traduction que je vous envoye, n'a été achevée que dans l'espace de cinq ans, comme j'ai déja eu l'honneur de vous le dire, il faut l'attribuer aux voyages presque continuels de l'Empereur, qui ne demeuroit gueres chaque année que quinze jours à Peking. J'ai toûjours été à sa suite les dix-huit dernieres années de sa vie: & comme entre Peking & le lieu de la grande Chasse, il a fait bâtir plus de vingt maisons de Plaisance, & qu'il s'arrêtoit près de trois mois à celle de *Ge he* pour

de me donner deux Docteurs & deux Médecins Chinois, pour le mettre en leur langue & l'imprimer, mais ensuite il changea » de sentiment : ce livre est singu- » lier, dit-il, & ne doit pas être » traité comme les livres ordinai- » res, ni abandonné à la discretion » des ignorans. Il ordonna qu'on en écrivît trois exemplaires avec respect, c'est-à-dire, en caracteres semblables à ceux qui se gravent sur la pierre & sur le bois ; que le premier exemplaire se conserveroit à Peking, parmi les livres qui sont à son usage ; que le second

fit enfermer dans une Bibliothe-
que. Il en parloit ſouvent pour
exciter la curioſité, & après quel-
ques années, il permit aux cu-
rieux de les aller lire dans la Bi-
bliothéque, mais avec défenſe de
les emporter ou de les tranſcrire.

On nomma plus de vingt per-
ſonnes habiles, tant Ecrivains
que Correcteurs de livres, pour
aider ceux que j'avois déja.
Quand je parle d'Ecrivains, ne
vous imaginez pas de ſimples
Copiſtes; c'étoient tous des fils
de Mandarins, gens habiles qui
cherchent à ſe faire connoître,

Quoique les Tartares n'ayent qu'une ſorte de caracteres, ils les écrivent cependant de quatre façons; la premiere eſt celle dont je viens de parler, qui demande beaucoup de tems. Un Ecrivain ne fait pas plus de vingt ou ving-cinq lignes dans un jour, lorſqu'elles doivent paroître devant l'Empereur. Si un coup de pinceau d'une main trop peſante, forme le trait plus large ou plus groſſier qu'il ne doit être; ſi par le défaut du papier il n'eſt pas net; ſi les mots ſont preſſez & inégaux; ſi on en a oublié un ſeul,

que un seul défaut. Il n'est pas plus permis de recommencer une ligne par un demi-mot, qui n'aura pû être dans la ligne précédente : il faut tellement prendre ses précautions, & si bien mesurer son espace, que cet inconvénient n'arrive pas. C'est avec toutes ces difficultés que fut écrit le premier exemplaire : il n'en a gueres moins coûté pour les autres.

La seconde façon d'écrire est fort belle & peu différente de la premiere, & cependant donne beaucoup moins de peine. Il n'est

qu'ils ne ſoient pas tous d'une même main, ils ſont ſans faute & ſans rature.

La troiſiéme façon d'écrire eſt plus différente de la ſeconde, que celle-ci ne l'eſt de la premiere, c'eſt l'écriture courante; elle va vîte & l'on a bientôt rempli la page & le revers: comme le pinceau retient mieux la liqueur que nos plumes, on perd peu de tems à l'imbiber d'encre; & quand on dicte à l'Ecrivain, on voit ſon pinceau courir ſur le papier d'un mouvement très-rapi-

tres.

La quatriéme façon, eſt la plus groſſiere de toutes, mais c'eſt auſſi la plus abregée & la plus commode pour ceux qui compoſent, ou qui font la minute ou l'extrait d'un livre. Pour mieux entendre ce que j'ai l'honneur de vous dire, jettés les yeux ſur un des livres que je vous envoye; vous verrez que dans l'écriture Tartare, il y a toûjours un maître trait, qui tombe perpendiculairement de la tête du mot juſqu'à la fin, & qu'à gauche de ce trait on ajoute comme les

che du mot près de la dent ; ce point pour lors tient lieu de la lettre *n* & il faut lire *ne* ; s'il y avoit un point opposé à droite, il faudroit lire *na*. De plus, si à la droite du mot au lieu d'un point on voit un *o*, c'est signe que la voyelle est aspirée, & il faut lire *ha he* en l'aspirant, comme il se pratique dans la langue Espagnole.

Or un homme qui veut s'exprimer poliment en Tartare, ne trouve pas d'abord les mots qu'il cherche ; il rêve, il se frotte le front, il s'échaufe l'imagination,

qu'il ait exprimé la pensée : il une autre la suit de près, il ne se donne pas le tems de relire ; il continuë ses lignes jusqu'à ce qu'il arrive à une transition difficile. Alors il s'arrête tout court, il relit ses perpendiculaires, & y ajoûte quelques traits dans les endroits, où un autre que lui ne pourroit deviner ce qu'il a écrit. Si en relisant il voit qu'il ait omis un mot, il l'ajoute à côté, en faisant un signe à l'endroit où il devoit être placé ; s'il y en a un de trop, ou s'il est mal placé, il ne l'efface pas, il l'enveloppe

laiſſe pas d'être liſible quand on eſt au fait de la matiere qui ſe traite, & qu'on a quelque habitude de la langue. Voici comment on s'y prenoit. Celui qui tenoit le pinceau jettoit ſur le papier ce que je dictois en Tartare, ſans y chercher que la vérité & l'exactitude. Après quoi c'étoit à lui à travailler & à compoſer l'ouvrage. Et quoique pendant ce tems-là les autres s'entretinſſent enſemble, ſon travail n'étoit nullement interrompu; il n'entendoit même rien de ce qui

portoit ſa feüille. Si je trouvois que le choix des plus beaux termes l'eût rendu moins exact, je ne faiſois point de quartier, il falloit recommencer & prendre un autre tour : car dans cette langue, comme dans les autres, il n'y a rien qu'on ne puiſſe dire d'un ſtile poli, clair, & net. Il en coûtoit un peu plus à celui qui tenoit le pinceau, mais il en falloit paſſer par-là, c'étoit l'ordre. Quand j'étois content, la feüille paſſoit dans les mains de deux autres aſſociez : c'étoit leur tour d'être attentifs & appliquez. Le

ne s'accordoient ni entr'eux, ni avec celui qui avoit tenu le pinceau : il falloit alors se rassembler tous, disputer ensemble, mais avec modestie & sans contention. Quand on étoit convenu des termes, & de l'expression, c'étoit l'affaire des Ecrivains de mettre la feuille au net : il leur étoit permis de n'employer que l'écriture du second ordre ; parce qu'elle n'étoit présentée à l'Empereur, qu'afin qu'il la retouchât. En effet, il ne passoit guéres quatre leçons de suite, sans ajoûter ou retrancher quelques

impropre, après quelques paroles obligeantes, il demandoit par maniere de doute, s'il n'y en avoit pas un autre plus expreſſif: & quoiqu'il le ſçût, au lieu de nous le dire, il nous avertiſſoit de le chercher. Son intention étoit ſans doute de nous exercer, plûtôt que de nous donner de la peine. Il en falloit pourtant prendre beaucoup. On refeuilletoit le tréſor de la langue qui eſt en vingt tomes; & l'on trouvoit enfin ce terme qui n'étoit que dans l'explication d'un mot écrit en lettres majuſcules. Il falloit

caracteres du premier ordre, ainſi que je l'ai dit.

Quoiqu'on ſe ſerve communément du pinceau pour écrire, il y a cependant des Tartares, qui employent une eſpece de plume faite de Bambou, & taillée à peu près comme les plumes d'Europe. Il n'y a pas un an que je fis écrire de fort beaux Caracteres avec cette ſorte de plume par un vieux Tartare; mais parce que le papier de la Chine eſt ſans alun & fort mince, le pinceau Chinois eſt plus commode que la plume. Si cepen-

pénétre.

Enfin, Meſſieurs, pour finir tout ce que j'ai à vous dire ſur la langue Tartare, les caracteres ſont de telle nature, qu'étant renverſez on les lit également, c'eſt-à-dire, que ſi un Tartare vous préſente un livre ouvert dans le ſens ordinaire, & ſi vous le liſez lentement, lui qui ne voit les lettres qu'à rebours, lira plus vîte que vous, & vous préviendra lorſque vous héſiterez. De-là vient qu'on ne ſçauroit écrire en Tartare, que ceux qui ſe trouvent dans la même ſalle, & dont

je me persuade que vous le regarderez comme une preuve certaine, du désir que j'aurois de vous faire plaisir, & du respect sincere avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE

A MESSIEURS DE L'ACADEMIE

DES SCIENCES.

MESSIEURS,

En vous envoyant la Traduction que j'ai faite de quelques-uns de vos Ouvrages en langue Tartare, pour satisfaire la curiosité du feu Empereur de la Chine, j'y ai joint quelques racines particulieres de cet Empire, dont il

Vous verrez en effet, Meſſieurs, ſi vous prenez la peine de la conſidérer, que ce nom ne lui a pas été donné ſans raiſon. Rien ne repréſente mieux un ver long de neuf lignes & de couleur jaunâtre. On voit bien formez, la tête, le corps, les yeux, les pieds des deux côtez du ventre, & les divers plis qu'il a ſur le dos. C'eſt ce qui paroît mieux quand elle eſt encore récente; car avec le tems, ſur-tout ſi on l'expoſe à l'air, elle devient noirâtre, & ſe corrompt aiſément, à cauſe de la tenuité de ſa ſubſtance qui eſt molle. Cette plante paſſe ici pour

ly. Je n'ai pû connoître ni la figure de ſes feüilles, ni la couleur des fleurs qu'elle porte, ni la hauteur de ſa tige : mais voici quelles ſont ſes vertus.

Elles ſont à peu près ſemblables à celles qu'on attribuë au *Ginſeng*, avec cette différence que le fréquent uſage de cette racine ne cauſe pas des hemorragies, comme fait le *Ginſeng*. Elle ne laiſſe pas de fortifier & de rétablir les forces perduës, ou par l'excès de travail, ou par de longues maladies : c'eſt ce que j'ai éprouvé moi-même.

tement, ou dans les payis circonvoiſins, & entr'autres choſes des racines *hia tſao tom chom.* Comme je l'avois connu autrefois, il me fit l'honneur de me venir voir. J'étois alors dans un abattement extrême cauſé par les fréquens voyages, qu'il me faut faire durant les rigueurs d'une ſaiſon froide & humide: J'avois perdu l'appetit & le ſommeil, & je languiſſois nonobſtant les divers remédes qu'on m'avoit donnez. Touché de mon état, il me propoſa d'uſer de ſa racine, qui m'étoit tout à fait inconnuë:

d'un canard domestique que vous
ferez cuire à petit feu. Quand il «
ſera cuit, retirez-en la drogue, «
dont la vertu aura paſſé dans la «
chair du canard, & mangez-en «
ſoir & matin pendant huit à dix »
jours. J'en fis l'épreuve ; & en «
effet l'appetit me revint, & mes
forces ſe rétablirent. Le *Tſong-*
tou fut ravi de voir avant ſon dé-
part l'heureux ſuccès de ſon re-
méde. Les Médecins de l'Empe-
reur que je conſultai ſur la vertu
de cette racine, me l'explique-
rent de la même maniere qu'a-
voit fait le *Tſongtou* ; mais ils me

dans les Royaumes voiſins : j'écrivis à un de mes amis qui y demeure, & je le priai de m'en envoyer ; il le fit, mais le peu de cette racine dont il me fit préſent, étoit noir, vieux & carié, & coûtoit quatre fois ſon poids d'argent.

Le *Santſi* eſt plus facile à trouver : c'eſt une plante qui croît ſans culture dans les montagnes des Provinces de *Yunnam*, de *Quoëtcheou*, & de *Sſe tchouen*. Elle pouſſe huit tiges qui n'ont point de branches. La tige du milieu

pied & demi de hauteur, & dont le corps eſt triangulaire, naiſſent de la premiere tige qui les ſurmonte, trois d'un côté & quatre de l'autre : elles n'ont chacune qu'une ſeule feuille à l'extrêmité ſupérieure ; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom de *Santſi*, qui veut dire trois & ſept, parce que la tige du milieu a trois feuilles, & les ſept autres tiges n'en ont en tout que ſept.

Toutes ces tiges ſortent d'une racine ronde de quatre pouces de diamétre. Cette racine en jet-

ches ; elles croiſſent à la pointe en forme de grappe de raiſin, & s'épanouiſſent ſur la fin de la ſeptiéme Lune, c'eſt-à-dire, au mois de Juillet.

Quand on veut multiplier cette plante, on prend la groſſe racine qu'on coupe en ruelles, & qu'on met en terre vers l'Equinoxe du Printems. Un mois après elle pouſſe ſes tiges, & au bout de trois ans c'eſt une plante formée, qui a toute la grandeur & la groſſeur qu'elle peut avoir.

Voici maintenant l'uſage qu'en

même jus mêlé avec le vin, pour arrêter les crachemens de sang ; mais ce reméde n'a de vertu qu'en Eté, & qu'à l'égard de ceux qui sont sur les lieux. C'est pourquoi à la fin de l'Automneils arrachent les grosses racines, & coupent les petites oblongues dont je viens de parler, puis les font sécher à l'air pour être transportées dans les autres Provinces. Les plus pesantes de ces petites racines, dont la couleur est d'un gris tirant sur le noir, & qui croissent en un terrain sec sur les côteaux, sont regardées comme

Si l'on en faiſoit l'analyſe, on leur trouveroit peut-être pluſieurs autres qualitez que j'ignore. Ce que je viens de dire eſt tiré d'un écrit Chinois que m'a donné un Médecin Botaniſte, qui a demeuré dans le lieu où croît cette racine. Il en a tranſporté dans la Province de *Kiangnan*, où il fait ſon ſéjour; & il aſſûre qu'elle y vient fort bien, mais il n'a pas encore éprouvé ſi elle aura les mêmes vertus.

Depuis quelques années on en conſerve à Canton dans des vaſes, & on la fait ſervir aux

pourquoi il des Marchands avoient commiſſion d'en acheter, ils doivent être ſur leurs gardes, pour ne pas prendre celle qui croît à Canton.

Vous parlerai-je de la Rhubarbe? Je ſçai, Meſſieurs, que cette plante & ſes propriétés ſont trés-connuës en Europe; peut-être néanmoins verra-t-on volontiers la deſcription que j'en vais faire, telle que je l'ai reçûë d'un riche Marchand, qui va l'acheter ſur les lieux, & qui vient la vendre à Peking. Elle ſera du moins plus exacte que celle qui

peu fideles. Voici donc ce qu'en dit le Chinois.

Le *Tai hoam* ou la Rhubarbe croît en plusieurs endroits de la Chine. La meilleure est celle de *Sse tchouen* ; celle qui vient dans la Province de *Xenſi* & dans le Royaume de *Thibet*, lui est fort inférieure : il en croît aussi ailleurs, mais qui n'est nullement estimée, & dont on ne fait ici nul usage. La tige de la Rhubarbe est semblable aux petits bambous, (ce sont des cannes Chinoises,) elle est vuide & très-cassante ;

quelque fois auſſi de couleur violette. A la cinquiéme Lune elle produit une petite ſemence noire de la groſſeur d'un grain de millet. A la huitiéme Lune on l'arrache : la racine en eſt groſſe & longue. Celle qui eſt la plus peſante & la plus marbrée en dedans, eſt la meilleure & la plus eſtimée. Cette racine eſt d'une nature qui la rend très-difficile à ſécher. Les Chinois après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font ſécher

toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les ſuſpendre à la plus forte ardeur du Soleil, juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être conſervez ſans danger de ſe corrompre.

Pour ce qui eſt de l'uſage qui ſe fait de la rhubarbe, les Chinois penſent à peu près comme les Européans : néanmoins il eſt rare qu'ils ſe ſervent de la rhubarbe cruë & en ſubſtance. Elle déchire les boyaux, diſent-

qu'ils aillent selon les regles de leur art. Que s'il est nécessaire qu'ils la prennent en substance, ils la préparent auparavant de la maniere que je vais dire.

Ils prennent une quantité de tronçons de rhubarbe, selon le besoin qu'ils en ont, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de ris, (celui de raisin, s'ils en avoient, seroit meilleur) jusqu'à ce qu'ils soient bien amollis, & qu'on les puisse couper en ruelles assez minces. Après quoi ils posent sur un fourneau de briques, une espece de

diere. Sur le fond du tamis ils poſent les ruelles de rhubarbe, & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, ſur lequel ils jettent encore un feutre, afin que la fumée de l'eau chaude ne puiſſe ſortir. Ils allument enſuite leur fourneau, & font boüillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis, pénetre les ruelles de rhubarbe, & les décharge de leur acreté. Enfin cette fumée ſe réſolvant comme dans l'alembic que, retombe dans la chaudiere boüillante, & jaûnit l'eau que

couleur noire. On peut la piler & en faire des pilulles purgatives. Cinq ou ſix drachmes au moins font une priſe, qui purge lentement & ſans tranchées : l'urine ce jour-là eſt plus abondante & de couleur rougeâtre ; ce qui marque, diſent les Chinois, une fauſſe chaleur qui ſe diſſipe par cette voie. Ceux qui ont de la répugnance à avaler tant de pilulles, prennent la même quantité de ruelles ſéches & les font boüillir dans un petit vaſe de terre ou d'argent avec

Missionnaires à l'extrêmité ; nul remede n'avoit pû l'émouvoir ; le malade les vomissoit d'abord, & même ceux de rhubarbe, soit qu'il les prît en pilulle ou en décoction. Le Medecin Chinois lui fit avaler la décoction d'une double doze de cette rhubarbe préparée, à laquelle il avoit mêlé un peu de miel blanc. Le malade n'eut point de nausées, & fut délivré de son mal sans douleur ni tranchées dix heures après qu'il eût pris le remede.

M. Pomet dans son histoire

imprime la même chose : s'ils ont fait l'épreuve de ce qu'ils avancent, je n'ai rien à dire : mais j'ai interrogé ſur cela un habile Médecin Chinois ; c'eſt un homme qui employe la rhubarbe bien plus ſouvent que ſes confreres : il m'a répondu que la rhubarbe commence toûjours à ſe corrompre par ce trou, que la poudre qui s'y trouve n'eſt de nul uſage, & qu'on a grand ſoin de la jetter, pour ne ſe ſervir que de l'intérieur de la racine, qui eſt peſant & bien marbré. Il ſe peut faire qu'on dédaigne à la Chine

qui s'en ſervent, n'en connoiſſent pas tous les uſages, parce qu'ils ne ſçavent pas en faire l'analyſe. Ils l'appellent *Tam coué :* elle eſt toûjours humide, parce qu'elle eſt huileuſe. Sa vertu, diſent-ils, eſt de nourrir le ſang, d'aider à la circulation, de fortifier, &c. Il eſt aiſé d'en avoir en quantité & à bon marché; on peut même la tranſporter ſans craindre qu'elle ſe corrompe, pourvû qu'on prenne les mêmes précautions que les Chinois, qui de la Province de *Sſe tchouen* en tranſ-

qu'ils vendent en détail. C'est pourquoi si des Marchands d'Europe vouloient acheter des drogues Chinoises à Canton, ils ne les doivent prendre que dans les grands Magazins, & non pas dans les Boutiques, où les racines ne se vendent que coupées en petits tronçons.

Une cinquiéme drogue que je vous envoye, Messieurs, s'appelle *Ngo Kiao :* voici comme elle se prépare.

La Province de *Chantong* a plusieurs Métropoles dont l'une se nomme *Yen tcheoufou.* Il y a

que grand réservoir d'eau souterraine. L'eau qu'on en tire est très-claire, & plus pesante que l'eau commune : Si on la mêle avec de l'eau trouble, elle l'éclaircit d'abord en précipitant les saletés au fond du vase, de même que l'alun éclaircit les eaux bourbeuses. C'est de l'eau de ce puits qu'on se sert pour faire le *Ngo kiao*, qui n'est autre chose qu'une colle de peau d'âne noir.

On prend la peau de cet animal tué tout récemment : on la fait tremper cinq jours de suite

colle, qu'on paſſe toute chaude par une toile, pour en rejetter les parties les plus groſſieres qui n'ont pû être fonduës; puis on en diſſipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent enmoule avec des caracteres, des cachets, ou les enſeignes de leurs boutiques.

Ce puits eſt unique à la Chine: il eſt fermé & ſcellé du Sceau du Gouverneur du lieu, juſqu'au tems qu'on a coûtume de faire la colle pour l'Empereur. On commenced'ordinaire cette opé-

peuvent, avec cette différence qu'elle eſt moins propre, & qu'ils n'examinent point avec une attention ſi ſcrupuleuſe, ſi l'âne eſt gras & d'une couleur bien noire. Cependant toute la colle qui ſe fait en cet endroit, eſt auſſi eſtimée à Peking, que celle qui eſt envoyée par les Mandarins du lieu à la Cour & à leurs amis.

Comme cette drogue eſt en réputation, & que ce qui s'en fait à *Ngo hien*, ne ſuffit pas pour tout l'Empire, on ne manque pas d'en faire ailleurs quantité

de

parce qu'il se trouve presqu'autant de sots & de duppes qui l'achetent, qu'il y a de fourbes & de fripons qui la vendent, il s'en fait un grand débit dans les Provinces. Il est cependant assez aisé de distinguer la véritable d'avec la fausse. La véritable n'a point de mauvaise odeur, & portée à la bouche elle n'a aucun mauvais goût. Elle est cassante & friable ; il n'y en a que de deux couleurs, ou tout à fait noire, ou d'un noir rougeâtre, comme est le baûme dú Perou. La fausse est de mauvaise odeur

qu'il eſt ami de la poitrine ; qu'il facilite le mouvement des lobes du poulmon ; qu'il arrête l'oppreſſion, & rend la reſpiration plus libre à ceux qui ont l'haleine courte ; qu'il rétablit le ſang, & tient les boyaux en état de faire leurs fonctions ; qu'il affermit l'enfant dans le ſein de ſa mere ; qu'il diſſipe les vents & la chaleur ; qu'il arrête le flux de ſang, & provoque l'urine, &c. Je ne voudrois pas être le garant de tant d'effets admirables. Je ſçay ſeulement que cette drogue

tems : il ſe prend en décoction avec des ſimples, quelquefois auſſi en poudre, mais plus rarement.

Je ne vous parlerai point des autres plantes qui ſe trouvent à la Chine. Il faudroit pour cela paſſer de beaucoup les bornes d'une lettre : il m'eſt revenu qu'on avoit envoyé de Paris à Canton des Botaniſtes & des Droguiſtes : mais je ne ſçai s'ils auront été contents de leur voyage ; car j'ai peine à croire qu'ils ayent pu faire une récolte bien conſidérable. Les bonnes plan-

euſſent le tems & la facilité de rechercher les plantes, & d'en étudier les proprietez. Si l'on ſçavoit de quelle maniere ils parcourent leurs Miſſions, on ne ſe plaindroit point du peu de connoiſſance qu'ils donnent des ſimples, qui ſe trouvent dans leur diſtrict.

Les Miſſionnaires, ſur tout des Provinces du Sud, vont pour l'ordinaire en barque d'une Miſſion à l'autre: s'il y a des chemins de traverſe à faire, ils vont en chaiſes fermées, & n'ont pas la com-

aux plantes, pour lesquelles elles ont été faites. On a eû plus de facilité dans les Provinces Boréales, mais le travail a été assez infructueux : je ne laisserai pas de vous en rendre compte ; vous sçaurez du moins ce qui nous manque à la Chine, & quelle a été l'inutilité de nos recherches.

Il y a environ vingt-sept à vingt-huit ans que l'Empereur *Canghi*, qui connoissoit les grands effets de la Theriaque d'Andromaque, souhaitta qu'on en fît la composition. Il fallut chercher des viperes, & quelques

habile. Il leur joignit les plus ſçavans Botaniſtes Chinois, ſe perſuadant que des gens de différens Royaumes, remarqueroient plus aiſément les plantes qui ſeroient ſemblables à celles de leur Payis. L'Empereur les fit conduire par des Mandarins dans les montagnes voiſines, ſur le bord des rivieres, & dans les autres lieux où il y avoit eſpérance de trouver les plantes que l'on cherchoit : leurs peines furent inutiles ; ils ne trouverent pas même de viperes.

Depuis ce tems-là j'ai ſuivi

Frere Colta Calabrois, tous Jesuites, les uns Chirurgiens & les autres Apoticaires, & en dernier lieu le Frere Rousset Jesuite François, avec le sieur Gagliardi Chirurgien de l'Hôpital du saint Esprit de Rome. Dans tous ces voyages nous n'avons rien trouvé qui ne se trouve par tout ailleurs; comme par exemple, de fort belle angelique, bien qu'elle ne soit pas cultivée; des côteaux de montagnes remplis de dictamne blanc, de pastenades, d'asperges & de fenoüil sauvages; de la chelydoine, de la quinte-

blable à la nôtre, que dans le lieu de notre ſépulture hors de la Ville, & je croi qu'elle y a été apportée de Macao. La fougere ne ſe voit que ſur les hautes montagnes : inutilement cherchions-nous la gentiane, l'imperatoire, le genievre & le bois de frêne dont j'avois beſoin ; nous ne trouvâmes rien qui en approchât. J'ai écrit à nos Miſſionnaires dans les Provinces pour en avoir, & ils n'ont pû m'en envoyer. Tout cela ne prouve pas abſolument qu'il n'y ait aucune de ces plantes à

n'eſt pas générale; mais elle l'eſt en ce qu'il y a toûjours un ou deux côtez dégarnis, & qui ne ſont couverts que de peu d'herbes, de foin jaûne, aride, mal nourri, ſans fleurs ni arbuſtes. On pourroit conjecturer qu'il y auroit des mines: car j'ai vû ſouvent des payiſans près de *Geho*, tirer de l'or du fond des torrens, & le porter à l'Empereur, qui payoit leurs peines pour les animer à ce travail.

Les arbres qu'on voit ſur ces montagnes, ſont de petits chênes peu élevez, des ſapins mal

Sauvages & d'épines. Du reſte on n'y voit aucun des fruits ſauvages qui ſe trouvent dans la plûpart des montagnes d'Europe, comme ſont les pommes, les poires, les prunes, &c. Les Tartares Mongols qui habitent ces terres, ne cultivent aucun arbre fruitier. Ils ſe contentent de deux eſpeces de fruits ſauvages qu'on ne trouve même que dans quelques endroits de la Tartarie.

Le premier ſe nomme en leur langue *Oulana*, qui eſt de la forme d'une groſſe ceriſe rouge;

aux petits raiſins de Corinthe. Quand la premiere gelée eſt tombée ſur ces petits grains, ils deviennent rouges, & ſont d'un goût aigre-doux & fort délicat.

L'Empereur fit auſſi chercher le Kermes dans toute la Tartarie & dans les Provinces de la Chine. Il croyoit qu'on pourroit faire ici comme en Europe de la confection d'Alkermes: celle qui nous étoit venuë de Lyon, avoit arrêté tout à fait les palpitations de cœur, auſquelles il étoit ſujet. On n'omit rien pour ſatisfaire ce Prince: mais toutes

moi. Je queſtionnois les gens du Payis qui étoient tous, ou chaſſeurs ou paſtres; ils me renvoyoient à leurs Lamas qui n'étoient pas là pour me répondre; ce ſont les ſeuls qui ſçachent un peu de Médecine pratique, & qui ayent quelque connoiſſance des ſimples. Mais à dire vray, ce ſont des Médecins de routine, dont toute l'habileté conſiſte en des recettes que leurs peres leur ont tranſmiſes comme un patrimoine, pour vivre commodément & à peu de frais. Auſſi ne communiquent-ils pas facilement leurs ſecrets.

parmi cette quantité prodigieuſe de fleurs, il n'y aît ni tulippes, ni jonquilles, ni tubereuſes. On ne voit de ces dernieres que celles qui ont été apportées d'Europe à Peking, où elles n'ont point dégénéré. J'ai vû dans un jardin de l'Empereur deux petits vaſes; dans l'un il y avoit de la ruë, & dans l'autre un petit laurier qu'on avoit apporté des Indes: mais ces deux plantes y ſont mortes. Au Printems les campagnes ſont pleines de violettes, mais elles n'ont ni goût ni odeur. En échange les Chinois

inutiles. Je ſuis avec un profond reſpect, &c.

FIN.

Sa maladie, & la nomination de son quatriéme fils pour lui succeder à l'Empire, xiv
Sa mort, xiv, xv
Le quatriéme fils monte sur le trône, & prend le nom d'*Yong tching*, xvj
Persécution cruelle excitée dans le Royaume de Tonkin xvij
Missionnaires Jesuites & Chrétiens mis à mort en haine de la Foy, xviij
Particularités concernant la Mission des Isles de Nicobar, & les Missionnaires qui s'y sont consacrez, xxij
Zele extraordinaire d'un Jesuite Portugais Captif en Barbarie.

Lettre du P. Parennin.

Princes du Sang de la Chine, idée qu'on s'en doit former, page 3
Tribunal établi pour les affaires des Princes, 4
Titres accordez aux Princes du Sang, 7
Occupations des Princes du Sang, 10

Lettres du Prince Paul au Régulo son Pere, & à la Princesse sa femme pour les exhorter à embrasser le Christianisme. La Princesse est baptisée & est nommée Marie, 30
Le troisiéme Prince renonce à ses dignitez, reçoit le Baptême, & prend le nom de Jean, 33
Il convertit toute sa famille qui fut baptisée & bâtit une Chapelle dans son Palais, 34.
Son exemple procure la conversion du onziéme Prince son frere, qui fût nommé François au Baptême, 36
Histoire de la conversion du sixiéme & douziéme Princes, 38, 39, &c.
Le Prince Paul se démet de ses emplois à la Cour, 47. Il s'occupe de la conversion de ses parens, de ses amis, de ses domestiques, 48
Zéle des trois Princes pour la conversion du Régulo leur pere, 49, 50, &c.

Le Régulo ébranlé par les entretiens de son fils aîné, & ensuite intimidé par la persécution élevée à Foxien, 61, 62, &c.
Pieté de ces Princes, 69, 70, &c.
Exemples de la délicatesse de leur conscience,
Renouvellement de zéle des Princes pour la conversion de leur pere, ce qui le retient dans l'infidélité, 81, 82, &c.
Chapelle bâtie dans le Palais du Prince Paul, sa description, 87, 88, 89, &c.
Mémorial présenté à l'Empereur contre les Princes, 102 104
Le Régulo appellé par l'Empereur. Histoire de ce qui lui arriva au Palais, 111, 112, &c.
Il est exilé en Tartarie avec toute sa famille, 114, 115, &c.
Baptême du fils aîné du Régulo, il prend le nom de Xavier, 119
Mémoire Apologetique présenté inutilement à l'Empereur par le Régulo, 121
Baptême du fils aîné du Prince Paul, 123

Généreux ſentimens du Prince François, 145
Pluſieurs Dames Chrétiennes ſe diſpoſent à l'exil par la réception des Sacremens, 149
Le P. Suarès dit la Meſſe pour la derniere fois dans la Chapelle du Prince Paul : ce qui s'y paſſa, 131
Départ du Régulo & des Princes pour leur exil, 153
Mort du Prince Xavier. Lettre du Prince Paul aux Miſſionnaires ſur cette mort, 157, 158, &c.

Lettre du P. de Mailla.

Naiſſance de la perſécution de la Chine dans la Province *de Fokien*, & ce qui y donna lieu, 164; 165, &c.
Requête préſentée contre les Chrétiens au Gouverneur de *Foungan*, 165
Ordres du Tſongtou, 167
Edit publié du Gouverneur de *Foungan*, affiché par toute la Ville, 170, 171, &c.

Allarmes des Missionnaires de Peking au sujet de cet Edit, 199
Tentatives inutiles pour appaiser le *Tsongtou* de *Fokien*, 200
Placet public du *Tsongtou* de *Fokien* à l'Empereur, 202, 203, &c.
Le Placet est envoyé par l'Empereur au Tribunal des Rites, 208
Mouvemens des Missionnaires auprès des Officiers du Tribunal, ce qui se passa dans l'examen de cette affaire, 209, 210, &c.
Décision du Tribunal des Rites contraire à la Religion, 213
La décision du Tribunal confirmée par l'Empereur, 215
Les Missionnaires ont recours à la protection du treiziéme fils du feu Empereur 217, 218, &c.
Divers entretiens des Missionnaires avec ce Prince, 220, 221, 222, &c.
Placet des Missionnaires à l'Empereur, 229.

Pour aux Missionnaires, 267
Missionnaires chassez de leurs Eglises, 276, 277, &c.

Lettre du P. Rasles.

Détail de ce qui regarde sa Mission auprès des Sauvages Abnakis, 287, 288, &c.
Cire produite par des Lauriers sauvages, 289
Attachement des Abnakis à la Religion, 296
Divers artifices d'un Ministre Anglois pour séduire les Sauvages, 299
Lettre du Missionnaire au Ministre, 300
Départ du Ministre pour s'en retourner à Baston, 302
Piéges tendus par les Anglois aux Abnakis, 303
Quatre Sauvages députez à Baston y sont retenus prisonniers, 306
Action hardie des Sauvages, 308
Conférence proposée entre les Anglois & les Sauvages, 310

Intrepidité du P. Raſles ; ſa mort, 329
Son habileté dans les différentes langues Sauvages, 333
Son zele pour les Sauvages, 335, 336, &c.
Sa fidelité dans le ſervice de Dieu, 338
Son amour de la pauvreté, ſa mortification &c, 338
Sa charité pour les Sauvages, 340

Lettre du P. Parennin.

Goût du feu Empereur de la Chine pour les ſciences & les arts, 346
Ordre de l'Empereur pour la traduction en langue Tartare d'une Anatomie complette & d'un corps de Médecine, 348
Sage réflexion de l'Empereur ſur la traduction de ces ouvrages, 349
Mandarins aſſociez au P. Parennin dans ce travail, 353
Entretiens du Pere avec le fils aîné de l'Empereur ſur la langue Tartare, & les langues d'Europe, 354, 355, &c.

me pour les découvertes faites en France, 390
Quatre façons d'écrire la langue Tartare : on les explique, 396, 397, &c.
Application des Tartares, lorſqu'il compoſent, 403
Plumes de Bambou en uſage parmi les Tartares, de même que le pinceau, 406
Caracteres Tartares liſibles en tout ſens. 407

Lettre du même.

Deſcription d'une plante ſemblable à un ver appellée *hia tſao tom chom*, 410
Ses vertus, 411
Deſcription d'une autre plante appellée *ſant-ſi*, 414
Son uſage, 416
Ses vertus, 418
Deſcription de la rhubarbe, 420
Quelle eſt la meilleure, ibid.
Maniere dont les Chinois l'employent, 422
Comment ils la préparent, 423

Fin de la Table.

FAUTES A CORRIGER.

Page 5. *ligne* 2. dedreſſer, *liſez* de dreſſer.
P. 25. *l.* 22. ouvers, *liſ.* diverſes.
P. 81. *l.* 4. ave, *liſ.* avec.
P. 216. *l.* 5. au, *liſ.* aux.
P. 265. *l.* 4. d'offtir, *liſ* d'offrir.
P. 270. *l.* 12. conſideraples, *liſ.* conſiderables.
P. 281. *l.* 5. Concantin, *liſ.* Contancin.
P. 281. *l.* 20. Pareſé, *liſ* Paveſe.
P. 282. *l.* 15. pillé, *liſ.* pillée.
P. 288. *l.* 22. le bois, *liſ.* les bois.
P. 400 *l.* 2. de l'antre. *liſ.* de l'autre, *l.* 3. metteut. *liſ.* mettent.

Pere J. B. DU HALDE de la Compagnie de JESUS, Nous ayant fait remontrer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé : *Lettres édifiantes & curieuſes écrites des Miſſions étrangeres par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de* JESUS, s'il nous plaiſoit lui en accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer leſdites Lettres en tel Volume, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de douze années conſécutives, à commencer du jour de la datte deſdites Préſentes : Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance, comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs

tel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & interêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ces Lettres ci-dessus expliquées, sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdites Lettres, seront remises dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, és mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenson, Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux de notre Ordre Militaire de Saint Loüis ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du

commencement ou à la fin desdites Lettres, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaire foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande & Lettres à ce contraire : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dixiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil sept cens vingt, & de notre Regne le cinquiéme. Par le Roy en son Conseil,

DE S. HILAIRE.

Il est ordonné par l'Edit du Roy du mois d'Août 1686. & Arrêt de son Conseil, que les Livres dont l'impression se permet par Pri-

De l'Imprimerie de P. G. LE MERCIER fils, ruë S. Jacques, à S. Hilaire, 1726.